



# Bilan Social 2015

(Observation au 01/01/2015  
et sur l'année civile 2014)





## Table des matières

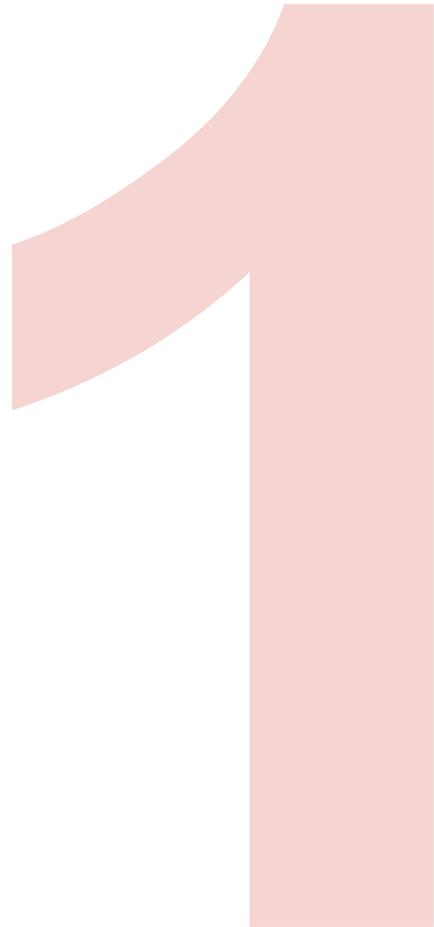
Méthodologie .....	5
<b>Chapitre 1 - Emplois .....</b>	<b>8</b>
<b>I. Les plafonds d'emplois .....</b>	<b>8</b>
<b>II. Les emplois délégués et la dotation établissement .....</b>	<b>9</b>
A. Les emplois d'enseignants et enseignants chercheurs.....	10
B. Les emplois BIATSS.....	11
<b>III. Les emplois rémunérés sur ressources propres.....</b>	<b>12</b>
<b>Chapitre 2 - Effectifs.....</b>	<b>14</b>
<b>I. Effectif total .....</b>	<b>14</b>
<b>II. Effectifs des enseignants et enseignants-chercheurs .....</b>	<b>17</b>
A. Les enseignants titulaires .....	17
B. Les enseignants contractuels.....	21
<b>III. Effectifs des personnels BIATSS.....</b>	<b>23</b>
A. Les BIATSS titulaires.....	24
B. Les BIATSS contractuels .....	27
<b>IV. Autres catégories d'agents .....</b>	<b>29</b>
A. Les agents hébergés dans les laboratoires de l'UVSQ .....	29
B. Les contractuels stagiaires.....	30
C. Les vacataires d'enseignement.....	30
D. Les vacataires étudiants.....	31
<b>Chapitre 3 – Analyses catégorielles.....</b>	<b>34</b>
<b>I. Répartition dans les structures de l'UVSQ .....</b>	<b>34</b>
A. Répartition globale des personnels dans les structures de l'Université.....	34
B. Fiches de caractérisation des composantes de l'UVSQ .....	37
<b>II. Les métiers des BIATSS de l'UVSQ.....</b>	<b>43</b>
A. Pyramides des âges.....	50
B. Ages moyens et médians .....	52
<b>III. Personnels de nationalité étrangère.....</b>	<b>53</b>
<b>IV. Personnels en situation de handicap .....</b>	<b>55</b>
<b>V. Répartition géographique.....</b>	<b>57</b>
<b>VI. Les enfants des personnels .....</b>	<b>58</b>
<b>Chapitre 4 - Carrière .....</b>	<b>60</b>
<b>I. Promotions et concours.....</b>	<b>60</b>
A. Les Enseignants et Enseignants-Chercheurs.....	60
B. Les BIATSS.....	61
<b>II. Mouvements des personnels .....</b>	<b>63</b>
A. Entrées de titulaires.....	63
B. Départs de titulaires.....	64
C. Mouvements des personnels contractuels.....	67
D. Taux de rotation.....	69
<b>III. Activité.....</b>	<b>70</b>
A. Positions statutaires.....	70
B. Temps partiels.....	71

C. Délégations et CRCT.....	72
<b>Chapitre 5 - Rémunérations.....</b>	<b>76</b>
<b>I. La masse salariale .....</b>	<b>76</b>
<b>II. Les primes des personnels .....</b>	<b>79</b>
A. Les primes des personnels enseignants .....	80
B. Les primes des personnels BIATSS.....	81
<b>Chapitre 6 – Formation des personnels.....</b>	<b>84</b>
<b>I. Bilan quantitatif de la formation professionnelle .....</b>	<b>84</b>
<b>II. Budget .....</b>	<b>88</b>
<b>III. Bilan qualitatif .....</b>	<b>89</b>
A. Contexte et fréquentation.....	89
B. Le service de la formation : .....	89
C. Bilan des formations proposées par rapport aux orientations stratégiques 2014.....	90
D. Evaluation des prestations internes et externes.....	90
<b>Chapitre 7 – Conditions de travail.....</b>	<b>92</b>
<b>I. Prévention des risques.....</b>	<b>92</b>
<b>II. Santé des personnels.....</b>	<b>94</b>
A. Bilan des congés de santé.....	94
B. Bilan des accidents de travail.....	95
C. Comptes Epargne Temps (CET).....	96
<b>Chapitre 8 – Action sociale, culturelle et sportive .....</b>	<b>99</b>
<b>I. Bilan du service social des personnels.....</b>	<b>99</b>
A. L'activité de l'Assistante Sociale .....	99
B. L'action sociale.....	100
<b>II. Bilan des activités de l'Action Culturelle et Sportive .....</b>	<b>104</b>
A. L'action culturelle.....	104
B. L'action sportive.....	104
<b>III. Le COSAC.....</b>	<b>105</b>
<b>Chapitre 9 - Instances et dialogue social.....</b>	<b>107</b>
<b>I. Le Conseil d'Administration.....</b>	<b>107</b>
A. Présentation.....	107
B. Dernières élections.....	108
<b>II. La Commission de la recherche .....</b>	<b>109</b>
A. Présentation.....	109
B. Dernières élections.....	109
<b>III. La commission de la formation et de la vie universitaire.....</b>	<b>111</b>
A. Présentation.....	111
B. Dernières élections.....	111
<b>IV. Le Conseil Académique.....</b>	<b>113</b>
<b>V. Le Comité Technique.....</b>	<b>114</b>
A. Présentation.....	114
B. Dernières élections.....	114
<b>VI. Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.....</b>	<b>115</b>
A. Présentation.....	115
B. Dernières élections.....	116

<b>VII. La Commission Paritaire d’Etablissement .....</b>	<b>117</b>
A. <i>Présentation</i> .....	117
B. <i>Dernières élections</i> .....	117
<b>VIII. La Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires .....</b>	<b>118</b>
A. <i>Présentation</i> .....	118
B. <i>Dernières élections</i> .....	118
<b>IX. Organisations Syndicales .....</b>	<b>119</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>122</b>
<b>Lexique.....</b>	<b>122</b>
<b>Glossaire.....</b>	<b>126</b>

Chapitre	Source	Période de référence	Commentaire / indicateurs
<b>I – Emplois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logiciel HARPEGE</li> <li>- Délégation d'emploi (DGESIP)</li> <li>- Relevé de décision du CA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tableau des emplois voté par le CA : prévisionnel 2015</li> <li>- Occupation des emplois au 01/01/2015</li> </ul>	Référence aux emplois et aux occupations en ETP et ETPT
<b>II &amp; III - Effectifs et Analyses Catégorielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logiciel HARPEGE</li> <li>- Logiciel GEISHA</li> <li>- Logiciel APOGEE (étudiants)</li> <li>- Données de la DREDVal</li> <li>- Dossiers administratifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour la majorité</li> <li>- Sauf pour les invités : données sur l'année civile 2014</li> <li>- et les stagiaires et vacataires : données du 01/09/2013 au 31/08/2014</li> </ul>	Référence à l'ensemble des personnes ayant un contrat ou un élément de carrière en cours à l'UVSQ (sauf vacataires et stagiaires) et ayant une affectation, quelle que soit leur position. Les vacataires, stagiaires étudiants et chercheurs hébergés sont traités dans une sous-partie
<b>IV - Carrière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logiciel HARPEGE</li> <li>- Données des services de gestion des personnels BIATSS et Enseignants (DRH)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotions et mouvements de personnels : observation sur l'année civile 2014</li> <li>- Données sur les positions et temps partiels : au 1<sup>er</sup> janvier 2015</li> <li>- Autres données : l'année universitaire 2013-2014.</li> </ul>	
<b>V - Rémunérations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logiciel HARPEGE</li> <li>- Logiciel WINPAIE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Année civile 2013 et 2014 excepté concernant les primes BIATSS : tableau des primes voté pour 2015.</li> </ul>	
<b>VI - Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logiciel NEEVA</li> <li>- Données du service des Formations (DRH)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Années civiles 2013 et 2014</li> </ul>	
<b>VII - Conditions de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données du SPRP</li> <li>- Logiciel HARPEGE</li> <li>- Données du service des Formations (DRH)</li> <li>- Données du service de médecine de prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention des risques et Médecine de prévention des personnels : année civile 2013 et 2014</li> <li>- Accidents du travail et Santé : année universitaire 2013-2014</li> </ul>	Référence à l'ensemble des personnes ayant un contrat ou un élément de carrière en cours à l'UVSQ (sauf vacataires) et ayant une affectation, quelle que soit leur position.
<b>VIII - Action Sociale, Culturelle et Sportive</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan de la DACASS</li> <li>- Bilan du service social des personnels</li> <li>- Bilan du COSAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DACASS : sur l'année universitaire 2013-2014, excepté pour le bilan des adhérents du sport (année civile 2014).</li> <li>- Service social des personnels : année civile 2014</li> <li>- COSAC : années civiles 2013 et 2014</li> </ul>	
<b>IX – Instances et dialogue social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données du service des affaires juridiques et institutionnelles de la Direction Générale des Services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dernières élections des différents Conseils, Comités et Commissions</li> </ul>	
<b>Attention !</b>	<b>Pour les tableaux à faibles effectifs la production des pourcentages ne permet pas une lecture fiable et significative.</b>		

*chapitre*



Emplois

# Chapitre 1 - Emplois

## I. Les plafonds d'emplois

L'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines est passée aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) en 2010. Pour autant, compte tenu de la situation financière difficile de l'établissement, le budget et le plafond d'emplois ont fait l'objet d'un arrêté du Recteur en 2014 et en 2015. C'est à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, que l'université a retrouvé sa complète autonomie financière.

### TABLEAU DES EMPLOIS PRESENTE A L'APPUI DU BUDGET 2015

Remarque : le plafond Etat maximal notifié par le Ministère était de 1390 ETP pour 2015. Dans ce cadre, le tableau des emplois arrêté par le Recteur se décomposait comme suit lors du budget initial, et a fait l'objet d'un budget rectificatif en cours d'année :

<u>Budget initial</u>		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global	
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT	En ETPT		
Enseignants et enseignants-chercheurs	Permanents	Titulaires	601	601	
		CDI	1	-	1
	Non permanents	CDD	222	121	343
	<b>S/total EC</b>		<b>824</b>	<b>121</b>	<b>945</b>
BIATSS	Permanents	Titulaires	338	338	
		CDI	32	10	42
	Non permanents	CDD	94	158	253
	<b>S/total Biatss</b>		<b>464</b>	<b>168</b>	<b>632</b>
<b>Totaux</b>		<b>1 288</b> <sup>(1)</sup>	<b>289</b>	<b>1 577</b>	

La notion d'ETP prend en compte la quotité de travail : il s'agit des effectifs présents à une date donnée, corrigés par la quotité de travail des agents. L'ETPT proratisé l'ETP en fonction de la durée de la période d'activité de l'agent, sur l'année civile. Le plafond des emplois présenté en accompagnement du budget est exprimé en ETPT ; il s'agit d'une moyenne annuelle.

## II. Les emplois délégués et la dotation établissement

Le Ministère notifie tous les ans à l'établissement un plafond des emplois Etat. Pour 2015, ce plafond était de **1390 ETP** (1369 en 2014, 1350 en 2013).

On distingue, au sein de ce plafond des emplois Etat :

- Les emplois délégués par le ministère à l'université qui dispose donc d'un stock, par catégories d'emplois. Ces emplois peuvent être occupés par des personnels titulaires ou contractuels. En principe, un emploi est occupé à 100% par un agent travaillant à temps plein et appartenant à un corps correspondant à la catégorie de l'emploi. Les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel dégagent des moyens inutilisés, appelés rompus de temps partiels. Ces « reliquats » permettent la création de supports d'emplois pour une année.
- Les rompus de temps partiel (RTP)
- Les emplois créés sur la « Dotation Etablissement ». Il s'agit de certains emplois faisant l'objet d'une subvention de l'Etat, après être passés du budget de l'Etat au budget propre des universités. En outre, une dotation est attribuée en compensation du sous-encadrement de personnels BIATSS (appelée « compensation BIATSS » qui peut servir au recrutement des BIATSS comme des personnels enseignants et/ou chercheurs.
- Les « Emplois gagés », qui sont délégués par le Ministère mais pour lesquels l'établissement doit assurer seul le financement sur ses ressources propres. Ces emplois font néanmoins partie du plafond d'emplois ETAT (bien que non financés).

### Occupation des emplois ETAT au 1er janvier 2015 (en ETP)

	BIATSS	Enseignant	Total
Etat Délégué	354,1	723	1077,1
Rompus de tps partiel	2,6	2	4,6
Emplois gagés	15,6		15,6
Dotation Etablissement	78,2	101	179,2
<b>Total</b>	<b>450,5</b>	<b>826,0</b>	<b>1276,5</b>

L'établissement consommait donc **91,8%** de son plafond d'emplois Etat autorisé, au 1er janvier 2015 (1276,5 ETP pour une dotation Etat de 1390 ETP), ce qui est en diminution par rapport au 1er janvier 2014 où **95,4%** de la dotation Etat était consommée.

Cette observation de la consommation des emplois est faite à une date donnée. Certains emplois peuvent s'avérer être inoccupés à cette date, suite au départ de l'ancien titulaire du poste, et être dans l'attente d'une future occupation par un agent titulaire ou contractuel (par la voie d'un recrutement, d'une promotion, d'une réintégration, etc.) ou d'un « repyramidage » (transformation de l'emploi en un emploi d'une autre nature).

## A. Les emplois d'enseignants et enseignants chercheurs

### OCCUPATION DES EMPLOIS ETAT (EN ETP) AU 01/01/2015

Population	Catégorie d'Emploi	Nb emplois	Occupation en ETP (y compris rompus)				Variation	
			par des titulaires	par des contractuels	Total occupation	% occupation emploi	% occupation emploi 01/01/2014	Taux de variation
Enseignant chercheur	Prof. des Universités	138	123	8	131	95%	96%	-1,1
	Maitre de Conf.	278	257,3	11	268,3	97%	98%	-1,5
	Physicien	2	2		2	100%	50%	50,0
	Physicien Adjt	5	1		1	20%	92%	-72,0
	Astronome Adjt	2	4,7		4,7	235%	100%	135,0
	PR surnombre	1	1		1	100%	100%	0,0
<b>Total emplois Ens. Chercheurs</b>		<b>426</b>	<b>389</b>	<b>19</b>	<b>408</b>	<b>96%</b>	<b>97%</b>	<b>-1,2</b>
Enseignant Hospitalo-universitaire	Prof. Univ hosp.	97	93		93	96%	95%	0,9
	Maitre de conf. Hosp	28	26	1	27	96%	94%	2,4
	Maitre de conf. MG	1	1		1	100%	100%	0,0
	Surnombre HU	4	3		3	75%	100%	-25,0
<b>Total emplois Ens. Hosp. Universitaires</b>		<b>130</b>	<b>123</b>	<b>1</b>	<b>124</b>	<b>95%</b>	<b>95%</b>	<b>0,4</b>
Enseignant 2nd degré	Prof. Agrégé	75	60,7	4,5	65,2	87%	91%	-4,1
	Prof. Certifié	29	25,3	1	26,3	91%	97%	-6,3
	Prof Lycées Profess	2	2		2	100%	100%	0,0
<b>Total emplois Ens. second degré</b>		<b>106</b>	<b>88</b>	<b>5,5</b>	<b>93,5</b>	<b>88%</b>	<b>93%</b>	<b>-4,8</b>
Contractuel	Pers. Associé	17,5		12	12	69%	91%	-22,4
	ATER	27		23	23	85%	93%	-7,8
	Doctorants	76		69	69	91%	96%	-5,2
	Prof. médecine ass.	1		1	1	100%	100%	0,0
	Praticien hosp univ	7		7	7	100%	92%	8,0
	Ass. Ens. Sup. Médical	7	1	6	7	100%	86%	14,0
	Assist discipl médicales	70		69	69	99%	100%	-1,4
	Assist. Médecine ass	1		1	1	100%	100%	0,0
	Ens. ass. médecine géné	2,5		2,5	2,5	100%	100%	0,0
	Lecteur, Maitre de lang	9		7	7	78%	78%	-0,2
	Autre occupation*			2	2			
<b>Total emplois Ens. Contractuels</b>		<b>218</b>	<b>1</b>	<b>199,5</b>	<b>200,5</b>	<b>92%</b>	<b>96%</b>	<b>-4,0</b>
Créations PRL 2014 (non ventilées)		11						
Créations PRL 2015 (non ventilées)		3						
<b>Total des emplois</b>		<b>894</b>	<b>601</b>	<b>225</b>	<b>826</b>	<b>92%</b>	<b>95%</b>	<b>-2,6</b>

(Autre occupation : supports d'emplois créés temporairement par utilisation de la compensation BIATSS en attente de la libération d'un emploi).

\* 14 emplois d'enseignants ont été créés par le ministère en 2014 et en 2015 au titre du Plan Réussite en Licence (PRL) et ont fait l'objet d'un gel, par l'université, dans le cadre de son Plan de Retour à l'Equilibre (PRE).

**Au 1er janvier 2015, le taux d'occupation des emplois Etat d'enseignants et enseignants-chercheurs a diminué par rapport à 2014 (-2,6 points)**

**A cette date, 72,8% des postes enseignants occupés l'étaient par des titulaires (27,2% par des contractuels), proportion relativement stable par rapport à 2014 (73%).**

## B. Les emplois BIATSS

### OCCUPATION DES EMPLOIS ETAT (EN ETP) AU 01/01/2015

Population	Catégorie d'Emploi	Nb emplois	Occupation en ETP (y compris rompus)				Variation	
			par des titulaires	par des contractuels	Total occupation	% occupation emploi	% occupation emploi 01/01/2014	Taux de variation
AENES & Agt Cont. Admin	Agent Comptable	1	1,0		1,0	100%	0%	100,0
	Administrateur ENESR	1		1,0	1,0	100%	100%	0,0
	Attaché AENES	5	4,0		4,0	80%	90%	-10,0
	Secrétaire adm. ENES	16	9,2	2,0	11,2	70%	93%	-23,0
	Adjoint adm. ENES	35	23,9	8,0	31,9	91%	91%	0,1
	Secrétaire Général	2	1,0		1,0	50%	100%	-50,0
	Agent Contr Adm	1	0,7		0,7	70%	70%	0,0
<b>Total emplois AENES</b>		<b>61</b>	<b>39,8</b>	<b>11,0</b>	<b>50,8</b>	<b>83%</b>	<b>90%</b>	<b>-6,7</b>
ITRF	Ingénieur de recherche	31	24,5	4,0	28,5	92%	95%	-3,1
	Ingénieur d'étude	77	59,0	6,6	65,6	85%	98%	-12,8
	Assistant ingénieur	39	26,2	8,8	35,0	90%	98%	-8,3
	Technicien	78	62,2	9,0	71,2	91%	98%	-6,7
	Adjoint technique	86	78,6	2,8	81,4	95%	96%	-1,3
<b>Total emplois ITRF</b>		<b>311</b>	<b>250,5</b>	<b>31,2</b>	<b>281,7</b>	<b>91%</b>	<b>97%</b>	<b>-6,4</b>
Bibliothèque	Conservateur	5	3,6		3,6	72%	90%	-18,0
	Bibliothécaire	8	7,6		7,6	95%	83%	12,0
	Bibliothécaire Assist Spéc	11	7,8	3,0	10,8	98%	95%	3,2
	Magasinier	16	14,4		14,4	90%	96%	-6,0
<b>Total emplois Bibliothèques</b>		<b>40</b>	<b>33,4</b>	<b>3,0</b>	<b>36,4</b>	<b>91%</b>	<b>93%</b>	<b>-2,0</b>
Santé & Social	Infirmier	3	2,6		2,6	87%	80%	6,7
	Assistant de service social	1	0,8		0,8	80%	80%	0,0
<b>Total emplois Santé et Social</b>		<b>4</b>	<b>3,4</b>	<b>0,0</b>	<b>3,4</b>	<b>85%</b>	<b>80%</b>	<b>5,0</b>
Compensation BIATSS	Tous corps	62		78,2	78,2	126%	113%	13,1
<b>Total compensation BIATSS</b>		<b>62</b>	<b>0,0</b>	<b>78,2</b>	<b>78,2</b>	<b>126%</b>	<b>113%</b>	<b>13,1</b>
Créations PRL 2014 (non ventilées)		7						
Créations PRL 2015 (non ventilées)		10						
<b>Total des emplois</b>		<b>495,0</b>	<b>327,1</b>	<b>123,4</b>	<b>450,5</b>	<b>91%</b>	<b>97%</b>	<b>-6,0</b>

\* 17 emplois BIATSS ont été créés par le ministère en 2014 et 2015, au titre du Plan Réussite en Licence (PRL) et ont fait l'objet d'un gel, par l'université, dans le cadre de son plan de retour à l'Equilibre (PRE)

Au 1er janvier 2015, le taux d'occupation des emplois Etat BIATSS a diminué par rapport à 2014 (-6 points)

La compensation BIATSS présentait une sur-occupation de 26%. Ce dépassement est possible dès lors que de manière globale, le plafond d'emplois Etat est respecté. Par ailleurs, il s'agit de l'occupation à une date donnée qui peut être compensée par une consommation moindre au cours des autres mois. Le respect du plafond s'apprécie en moyenne annuelle.

On constate que 72,6% des postes BIATSS occupés le sont par des titulaires (27,4% par des contractuels), proportion en diminution par rapport à 2014 (75%)

### III. Les emplois rémunérés sur ressources propres

#### EMPLOIS REMUNERES SUR RESSOURCES PROPRES (EN ETP) AU 01/01/2015

Population	Caractéristique de l'occupant	ETP	dont financés sur RESSOURCES AFFECTEES	% financement
BIATSS	CDI	8,8	6,0	68%
	CDD	138,0	49,2	36%
	Apprenti	4,0	2,0	50%
	Catégorie A	83,8	51,1	61%
	Catégorie B	40,2	3,1	8%
	Catégorie C	26,8	3,0	11%
<b>Total BIATSS</b>		<b>150,8</b>	<b>57,2</b>	<b>38%</b>
ENSEIGNANT et/ou CHERCHEUR	Ens-chercheur CDD	7,5	0,0	0%
	Enseignant CDD	10,6	1,5	14%
	Chercheur CDD	40,2	40,2	100%
	Doctorant	69,0	38,0	55%
	Post-doctorant	17,5	17,5	100%
	Contractuel HU	1,0	0,0	0%
<b>Total ENSEIGNANT</b>		<b>145,8</b>	<b>97,2</b>	<b>67%</b>
<b>Total</b>		<b>296,6</b>	<b>154,4</b>	<b>52%</b>

L'emploi de personnels sur ressources propres de l'établissement a diminué en 2015 par rapport à 2014 (- 65,4 ETP).

52% de ces emplois sous plafond propre sont financés par des ressources affectées, proportion en légère augmentation par rapport à 2014 (51%). Le financement de la recherche via les appels à projets nationaux ou européens a entraîné un accroissement sensible du nombre de recrutements sur contrat de recherche depuis 5 ans.

*chapitre*

# 2

Effectifs

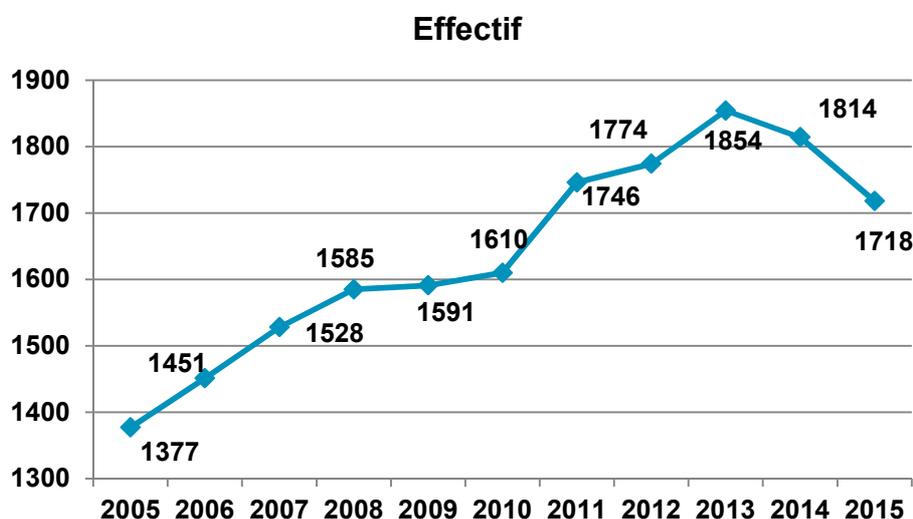
## Chapitre 2 - Effectifs

La date d'observation des effectifs est le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (sauf précision contraire). A noter cependant que les enseignants invités, contrairement aux autres personnels, ont été observés sur toute l'année 2014, afin qu'ils soient au mieux représentés, compte tenu de la durée souvent courte de leur contrat (effectivement, sur les 4 invités comptabilisés sur l'année 2014, aucun n'était en contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2015).

Toutes les données de ce chapitre, relatives aux effectifs, concernent l'ensemble des 1718 personnels de l'université (indépendamment des positions statutaires ou modalités de service – cf. commentaire ci-dessous).

### I. Effectif total

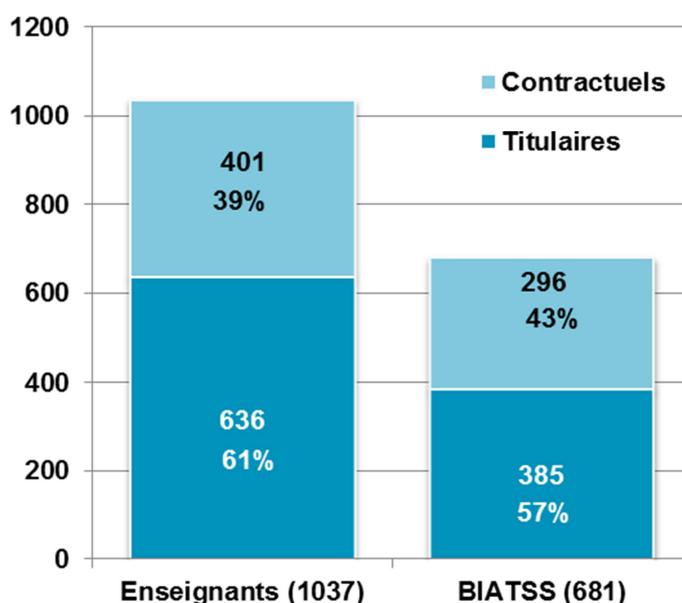
#### EVOLUTION DE L'EFFECTIF TOTAL ENTRE 2005 ET 2015



Sont comptabilisés comme faisant partie des personnels, l'ensemble des personnels titulaires de l'établissement, qu'ils soient en position d'activité, mais aussi de détachement, de disponibilité, de congé parental, de CRCT, de délégation, de congé longue durée ou de longue maladie.

Sont également comptabilisés tous les personnels qui avaient un contrat en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2015, hormis les personnels vacataires et stagiaires étudiants qui feront l'objet d'une partie spécifique.

## CARACTERISTIQUES DES PERSONNELS AU 01/01/2015



## CARACTERISTIQUES DES PERSONNELS : COMPARAISON 2014 ET 2015

	2014		2015		Variation	
	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP
<b>Ensemble</b>	<b>1814</b>	<b>1682,3</b>	<b>1718</b>	<b>1580,5</b>	<b>-5,3%</b>	<b>-6,1%</b>
Titulaires	1050	964,9	1021	928,7	-2,8%	-3,8%
Contractuels	764	717,4	697	651,8	-8,8%	-9,1%
<b>Enseignants et / ou chercheurs</b>	<b>1091</b>	<b>1023,3</b>	<b>1037</b>	<b>977,3</b>	<b>-4,9%</b>	<b>-4,5%</b>
Titulaires	649	612,3	636	601,0	-2,0%	-1,8%
Contractuels	442	411	401	376,3	-9,3%	-8,4%
<b>BIATSS</b>	<b>723</b>	<b>659</b>	<b>681</b>	<b>603,2</b>	<b>-5,8%</b>	<b>-8,5%</b>
Titulaires	401	352,6	385	327,7	-4,0%	-7,1%
Contractuels	322	306,4	296	275,5	-8,1%	-10,1%

Pour la seconde année consécutive, l'UVSQ a connu une baisse globale de ses effectifs (-5.3% des effectifs et -6.1% des ETP en 2014). Cette baisse a impacté l'ensemble des populations mais on peut constater que les plus touchés ont été les personnels contractuels (-8,8% des effectifs et -9,1% des ETP).

Les personnels titulaires ont connu une baisse d'ETP de 3,8% qui a plus impacté les personnels BIATSS (-7,1% des ETP) que les personnels Enseignants et Enseignants-Chercheurs (-1,8% des ETP)

## REPARTITION PAR GENRE DES PERSONNELS AU 1ER JANVIER 2015

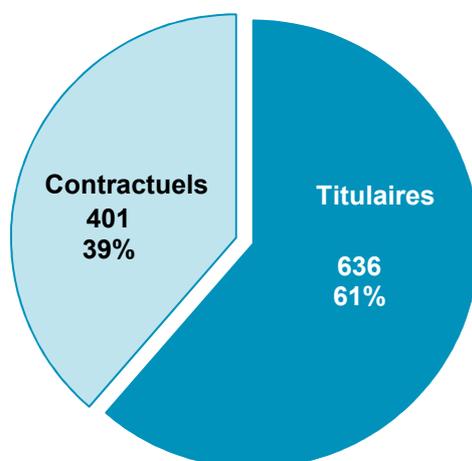
	Femmes		Hommes		Tx de féminisation	
	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP
<b>Ensemble</b>	<b>883</b>	<b>801,8</b>	<b>835</b>	<b>778,7</b>	<b>51%</b>	<b>51%</b>
Titulaires	503	444	518	484,7	49%	48%
Contractuels	380	357,8	317	294,0	55%	55%
<b>Enseignants et /ou chercheurs</b>	<b>441</b>	<b>415,6</b>	<b>596</b>	<b>561,7</b>	<b>43%</b>	<b>43%</b>
Titulaires	247	228	389	373,0	39%	38%
Contractuels	194	187,6	207	188,7	48%	50%
<b>BIATSS</b>	<b>442</b>	<b>386,2</b>	<b>239</b>	<b>217,0</b>	<b>65%</b>	<b>64%</b>
Titulaires	256	216	129	111,7	66%	66%
Contractuels	186	170,2	110	105,3	63%	62%

Sur l'ensemble des personnels, le taux de féminisation est de 51%. Cependant, dans le détail des populations, on constate de fortes différences relatives au genre des agents, qui sont majoritairement des femmes chez les personnels administratifs et techniques (65% des BIATSS) et majoritairement des hommes dans les corps d'enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs (43% de femmes).

L'effet du statut est différent selon les populations. Chez les enseignants et/ou chercheurs, le taux de féminisation est plus important pour les contractuels, tandis que chez les BIATSS, ce sont les titulaires qui présentent le taux le plus élevé.

## II. Effectifs des enseignants et enseignants-chercheurs

### STATUT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET/OU CHERCHEURS



### A. Les enseignants titulaires

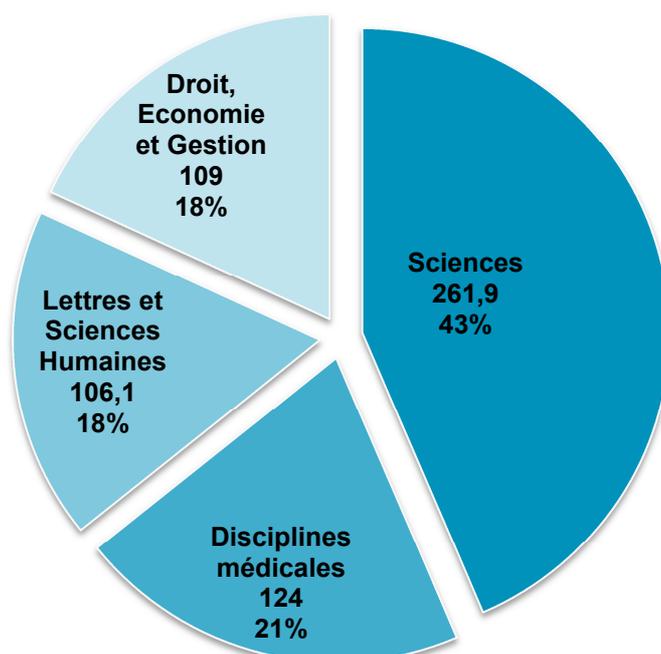
Entre 2014 et 2015, la répartition des personnels enseignants au sein des grandes populations que sont les Enseignants du Second Degré (15%), les Enseignants-Chercheurs (65%) et les Enseignants Hospitalo-Universitaires (20%) n'a pas connu d'évolution significative.

### REPARTITION PAR TYPE DE POPULATION ET PAR CORPS

	Femmes	Hommes	Total	Tx de féminisation	Total ETP
<b>Ens. 2nd degré</b>	<b>37</b>	<b>56</b>	<b>93</b>	<b>40%</b>	<b>88</b>
P.Lycées Prof.		5	5	0%	5
P. EPS		2	2	0%	2
Certifiés	12	15	27	44%	26,7
Agrégés	25	34	59	42%	54,3
<b>Ens. Chercheurs</b>	<b>180</b>	<b>235</b>	<b>415</b>	<b>43%</b>	<b>389</b>
Maîtres de Conférences	137	139	276	50%	257,3
Astronomes Adjt	1	1	2	50%	2
Physiciens Adjt	3	2	5	60%	4,7
Physiciens	1	1	2	50%	124
Professeurs des Universités	38	92	130	29%	1
<b>Ens. Hos. Univ. Et EC univ méd générale</b>	<b>30</b>	<b>98</b>	<b>128</b>	<b>23%</b>	<b>124</b>
Maît. De Conf Prat. Hospitalier	16	13	29	55%	28
MCF De Médecine Générale		1	1	0%	93
Prof. Univ. Prat. Hosp.	14	82	96	15%	1
Prof. De Médecine Générale		2	2	0%	2
<b>Total</b>	<b>247</b>	<b>389</b>	<b>636</b>	<b>39%</b>	<b>601</b>

On constate de nettes différences dans les taux de féminisation selon la population et le corps d'appartenance. Ce taux est en moyenne de 48% pour les enseignants de rang B (niveau MCF et second degré), contre 23% pour les enseignants de rang A (niveau PR et Astronomes Physiciens). Au global, le taux de féminisation est de 39% pour les enseignants et enseignants chercheurs titulaires.

## REPARTITION PAR GROUPES DE DISCIPLINES



## REPARTITION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS PAR SECTION CNU

Sections CNU	Effectifs
<b>Sciences</b>	<b>241</b>
25 - Mathématiques	10
26 - Maths. appliqués	21
27 - Informatique	51
28 - Mil. denses & matér.	11
30 - Mil. dilués & optiq.	5
31 - Chim. théo., phys.	1
32 - Chim. org. min. ind.	28
33 - Chim. des matériaux	11
34 - Astron. astrophys.	10
35 - Struc. évol. Terre	3
36 - Terre solide	1
37 - Météo océanographie	14
60 - Mécan., génie mécan.	10
61 - Génie informatique	14
62 - Energ., génie procéd.	3
63 - Electronique	11
64 - Biochimie, biologie	6
65 - Biologie cellulaire	28
66 - Physiologie	2
67 - Biolog. pop. & écol.	1

Sections CNU	Effectifs
<b>Lettres et Sciences Humaines</b>	<b>82</b>
09 - Lang. & litt. franc.	9
10 - Litt. comparées	2
11 - Lang. & litt. ang.	16
14 - Lang. & litt. roman.	1
18 - Arts	2
19 - Socio., démographie	17
20 - Anth., eth., préhis.	1
21 - His. & civ. : ancien	6
22 - His. & civ. : cont.	12
23 - Géo. phys. & autres	4
71 - Sc. info. communic.	7
72 - Epis., his. sc. tec.	1
74 - Sc. & tec. act. phy.	4
<b>Droit, Economie et Gestion</b>	<b>92</b>
01 - Drt. priv. sc. crim.	25
02 - Drt. publ.	12
03 - Hist. drt. & inst.	3
04 - Sc. politique	8
05 - Sc. économiques	27
06 - Sc. de gestion	17
<b>Total</b>	<b>415</b>

**REPARTITION DES ENSEIGNANTS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES ET DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DE MEDECINE GENERALE PAR SECTION CNU**

Sections CNU	Effectifs	Sections CNU	Effectifs
<b>Disciplines médicales</b>	<b>128</b>	50 - Chir. ortho. traum.	5
42 - Anat. cytol. path.	2	50 - Derm.-vénérologie	1
42 - Anatomie	3	50 - Rhumatologie	2
42 - Histo. Embryo. Cyto.	2	51 - Cardiologie	2
43 - Biophys. méd. nucl.	2	51 - Chir vasc ; méd vasc	2
43 - Radiol. imag. médi.	4	51 - Chir.thor. & cardio.	1
44 - Bioch. biol. moléc.	5	51 - Pneumologie	2
44 - Nutrition	2	52 - Gastroentér ; hépat.	3
44 - Physiologie	5	52 - Néphrologie	1
45 - Bact-vir ; Hyg.hosp.	6	52 - Urologie	1
45 - Mal. infect. ; trop.	2	53 - Chir. générale	3
46 - Biostat. inf.méd. TC	2	53 - Méd int. ; gériatrie	9
46 - Epid., éco. santé	5	54 - Biol. & méd. dévelpt.	3
46 - Méd. lég. & dr.santé	5	54 - Endo.diab.mal. métab	1
46 - Méd.& santé au trav.	1	54 - Gyn-obst ; gyn. méd	4
47 - Cancéro ; radiothér.	1	54 - Pédiatrie	4
47 - Génétique	3	55 - Chir. maxill. & stom	1
47 - Hémato ; transfusion	4	55 - O.R.L.	1
47 - Immunologie	2	55 - Ophtalmologie	2
48 - Anesth réa urgence	4	<b>Total</b>	<b>128</b>
48 - Pharm. fond. ; clin.	5		
48 - Réanimation urgence	2		
48 - Thérapeutique	4		
49 - Méd. phys. réadapt.	3		
49 - Neurologie	2		
49 - Pédopsychiatrie	1		
49 - Psychiat. d'adultes	3		

**REPARTITION DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE PAR DISCIPLINE**

Disciplines 2nd degré	Effectifs	Disciplines 2nd degré	Effectifs
<b>Sciences</b>	<b>41</b>	0202 - LETTRES MODERNES	2
1300 - MATHEMATIQUES	14	0210 - LET HIS GE	1
1414 - SII.ING.ME	1	0421 - ALLEMAND	2
1500 - PHYSIQUE - CHIMIE	2	0422 - ANGLAIS	19
1510 - SCIEN.PHY.-PHY.APPLI	6	0426 - ESPAGNOL	3
1900 - EDUCAT.PHYS.SPORT	2	1000 - HISTOIRE-GEO.	1
4100 - GENIE MECA.-MECAN.	4	1052 - H-G OCCIT	1
5100 - GENIE ELECTRIQUE	9	1100 - SC. ECO. ET SOCIALES	3
5101 - ELECTRONIQUE	1	<b>Droit, Economie et Gestion</b>	<b>20</b>
7100 - BIOCHIM.-GENIE BIOL.	2	8010 - ECONOMIE GEST.	19
<b>Lettres et Sciences Humaines</b>	<b>32</b>	8031 - ECO.INFO.D	1
		<b>Total</b>	<b>93</b>

## ANCIENNETE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS TITULAIRES

Ancienneté à l'UVSQ en tant que titulaire	Ancienneté totale à l'UVSQ (date d'entrée)	Effectifs	%
<b>Moins de 6 mois</b>	Moins de 6 mois	10	83,3%
	De 3 à 4 ans	1	8,3%
	De 6 à 10 ans	1	8,3%
		<b>12</b>	<b>1,9%</b>
<b>De 1 à 2 ans</b>	De 1 à 2 ans	25	83,3%
	De 3 à 4 ans	1	3,3%
	De 6 à 10 ans	4	13,3%
		<b>30</b>	<b>4,7%</b>
<b>De 2 à 3 ans</b>	De 2 à 3 ans	30	69,8%
	De 3 à 4 ans	3	7,0%
	De 4 à 5 ans	1	2,3%
	De 6 à 10 ans	6	14,0%
	10 ans et plus	3	7,0%
	<b>43</b>	<b>6,8%</b>	
<b>De 3 à 4 ans</b>	De 3 à 4 ans	29	80,6%
	De 4 à 5 ans	2	5,6%
	De 5 à 6 ans	1	2,8%
	De 6 à 10 ans	3	8,3%
	10 ans et plus	1	2,8%
	<b>36</b>	<b>5,7%</b>	
<b>De 4 à 5 ans</b>	De 4 à 5 ans	23	71,9%
	De 5 à 6 ans	2	6,3%
	De 6 à 10 ans	1	3,1%
	10 ans et plus	6	18,8%
	<b>32</b>	<b>5,0%</b>	
<b>De 5 à 6 ans</b>	De 5 à 6 ans	19	67,9%
	De 6 à 10 ans	4	14,3%
	10 ans et plus	5	17,9%
	<b>28</b>	<b>4,4%</b>	
<b>De 6 à 10 ans</b>	De 6 à 10 ans	96	86,5%
	10 ans et plus	15	13,5%
	<b>111</b>	<b>17,5%</b>	
<b>10 ans et plus</b>	10 ans et plus	344	100,0%
	<b>344</b>	<b>54,1%</b>	
<b>Total</b>		<b>636</b>	<b>100,0%</b>

Dans ce tableau, on distingue l'ancienneté en tant que titulaire au sein de l'UVSQ et l'ancienneté totale de l'agent à l'UVSQ (basée sur sa date d'entrée dans l'établissement, indépendamment de son statut à ce moment-là). Ainsi par exemple, des enseignants-chercheurs ayant une ancienneté de moins de 6 mois en tant que titulaire (au 1<sup>er</sup> janvier 2015) ont rejoint l'UVSQ en tant que contractuels il y plusieurs années (entre 3 et 10 ans), avant de devenir titulaires. Ils sont 16,7% dans ce cas, pour 83,3% d'agents entrés directement à l'UVSQ en tant que titulaires (dans l'exemple concernant l'ancienneté de moins de 6 mois).

## B. Les enseignants contractuels

### REPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT

Type de contrat	Effectifs physiques				Total ETP	Total ETP 2014	Variation ETP
	Total	Femmes	Hommes	Tx de féminisation			
<b>Enseignement</b>	<b>31</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>55%</b>	<b>24,6</b>	<b>29,1</b>	<b>-4,5</b>
Enseignants CDD	23	11	12	48%	16,6	22,1	-5,5
Enseignant CDI	1		1	0%	1		1,0
Lecteurs et Maîtres de langue	7	6	1	86%	7	7	0,0
<b>Enseignement Recherche</b>	<b>139</b>	<b>62</b>	<b>77</b>	<b>45%</b>	<b>127</b>	<b>160,5</b>	<b>-33,5</b>
Ens. Chercheur CDD	14	6	8	43%	12,5	15,5	-3,0
Associés	20	3	17	15%	10	13	-3,0
Invités *	2		2	0%	1,5	12	-10,5
Doctorants	65	30	35	46%	65	83	-18,0
ATER	38	23	15	61%	38	37	1,0
<b>Hospitalo-universitaires</b>	<b>95</b>	<b>53</b>	<b>42</b>	<b>56%</b>	<b>92</b>	<b>90,5</b>	<b>1,5</b>
Ass. Hosp. Univ. Et Ch. cli. univ-ass. hôp.	74	44	30	59%	74	77	-3,0
Assoc. Chf. Clin. Tpl et Ass Assist. Tpl	5	2	3	40%	5	3	2,0
Ch. cli. univ. Med. Géné	3	2	1	67%	3	3	0,0
Associé Mc. HU MTps	5		5	0%	2,5	2,5	0,0
Associé Pr. HU MTps	2	2		100%	1,5	2	-0,5
Prat. Hosp. Univ.	4	1	3	25%	4	3	1,0
Invités HU*	2	2		100%	2		2,0
<b>Recherche</b>	<b>136</b>	<b>62</b>	<b>74</b>	<b>46%</b>	<b>132,7</b>	<b>130,9</b>	<b>1,8</b>
Doctorants sans enseignements	74	40	34	54%	74	62	12,0
Chercheurs CDI	1		1	0%	1	1	0,0
Chercheurs CDD	42	12	30	29%	39,2	46,6	-7,4
Post-doctorants	19	10	9	53%	18,5	21,3	-2,8
<b>Total</b>	<b>401</b>	<b>194</b>	<b>207</b>	<b>48%</b>	<b>376,3</b>	<b>411</b>	<b>-34,7</b>

\* Rappelons que les personnels invités sont observés sur toute l'année civile 2014

### ANCIENNETE DES ENSEIGNANTS ET/OU CHERCHEURS CONTRACTUELS

Ancienneté UVSQ	Effectifs	%
Moins de 6 mois	105	26,18%
De 6 mois à 1 an	16	3,99%
De 1 à 2 ans	109	27,18%
De 2 à 3 ans	74	18,45%
De 3 à 4 ans	37	9,23%
De 4 à 5 ans	14	3,49%
De 5 à 6 ans	11	2,74%
De 6 à 10 ans	23	5,74%
10 ans et plus	12	2,99%
<b>Total</b>	<b>401</b>	<b>100,00%</b>

Remarque : Cette ancienneté est calculée à partir de la première date d'affectation à l'université (indépendamment du type de statut/contrat à l'époque)

## DETAIL DES CONTRACTUELS AYANT 5 ANS D'ANCIENNETE ET PLUS

Ancienneté	Effectifs	%
Ens-chercheurs associés	15	32,6%
Ens / Ens-cherch en CDD	19	41,3%
Ens / Ens-cherch en CDI	1	2,2%
Contractuels HU	6	13,0%
ATER	0	0,0%
Post-doctorants	2	4,3%
Chercheurs CDD	1	2,2%
Invités *	2	4,3%
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>100,0%</b>

### ➤ Les enseignants invités

Au cours de l'année 2014, l'UVSQ a employé **4 enseignants invités**, parmi lesquels 2 hommes et 2 femmes, ce qui a représenté au total **15 « mois invités »**. A noter qu'en 2013, l'UVSQ avait recruté 12 personnels invités pour un total de 45 « mois invités »

## DUREE DES CONTRATS

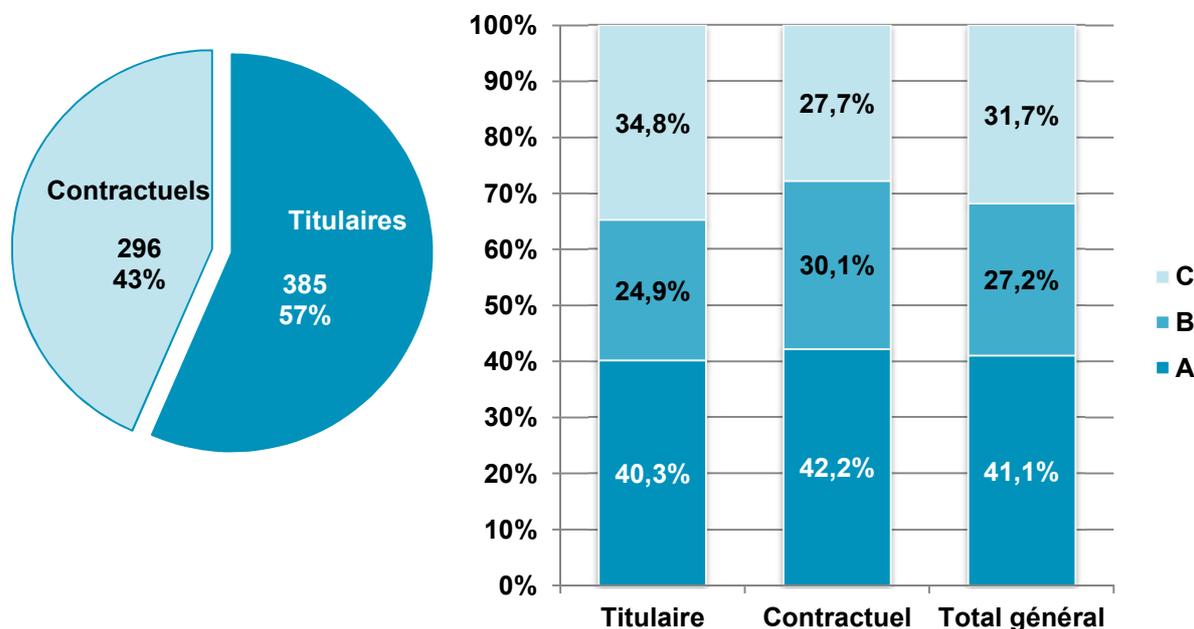
Durée du contrat	Nb de contrats
1 mois	1
2 mois	1
6 mois	2
<b>Total</b>	<b>4</b>

## PAYS DE NATIONALITE

Pays de Nationalité	Effectifs
Italie	1
Royaume Uni	1
Etats-Unis	2
<b>Total</b>	<b>4</b>

### III. Effectifs des personnels BIATSS

#### STATUT DES PERSONNELS BIATSS REPARTITION PAR CATEGORIE FONCTION PUBLIQUE



#### REPARTITION PAR CATEGORIE FONCTION PUBLIQUE

		Effectifs				ETP			
		A	B	C	Total	A	B	C	Total
Titulaires	Femmes	101	62	93	256	84,2	52,1	79,7	216
	Hommes	54	34	41	129	46	28	37,7	111,7
<b>Total Titulaires</b>		<b>155</b>	<b>96</b>	<b>134</b>	<b>385</b>	<b>130,2</b>	<b>80,1</b>	<b>117,4</b>	<b>327,7</b>
Contractuels	Femmes	69	74	43	186	61,1	68,2	40,9	170,2
	Hommes	56	15	39	110	52,4	14,6	38,3	105,3
<b>Total Contractuels</b>		<b>125</b>	<b>89</b>	<b>82</b>	<b>296</b>	<b>113,5</b>	<b>82,8</b>	<b>79,2</b>	<b>275,5</b>
<b>Total Femmes</b>		<b>170</b>	<b>136</b>	<b>136</b>	<b>442</b>	<b>145,3</b>	<b>120,3</b>	<b>120,6</b>	<b>386,2</b>
%		38%	31%	31%	100%	38%	31%	31%	100%
<b>Total Hommes</b>		<b>110</b>	<b>49</b>	<b>80</b>	<b>239</b>	<b>98,4</b>	<b>42,6</b>	<b>76</b>	<b>217</b>
%		46%	21%	33%	100%	45%	20%	35%	100%
<b>Total général</b>		<b>280</b>	<b>185</b>	<b>216</b>	<b>681</b>	<b>243,7</b>	<b>162,9</b>	<b>196,6</b>	<b>603,2</b>
Tx féminisation - global		61%	74%	63%	65%	60%	74%	61%	64%
Tx féminisation - titu		65%	65%	69%	66%	65%	65%	68%	66%
Tx féminisation - contr		55%	83%	52%	63%	54%	82%	52%	62%

Sur l'ensemble des personnels BIATSS, le taux de féminisation est de 65%. Il est plus important dans la catégorie B (74%), puis C (63%), puis A (61%).

Une comparaison par statut fait apparaître que, chez les contractuels, le taux de féminisation le plus élevé constaté est en catégorie B (83%), alors que chez les titulaires il s'agit de la catégorie C (69%).

Une autre lecture de ce tableau permet de voir que 38% des femmes BIATSS relèvent de la catégorie A et que leur répartition est identique au sein des catégories B et C (31%). La répartition des hommes au sein des 3 catégories de la fonction publique est moins homogène que celle des femmes. Ainsi, 46% des hommes BIATSS sont de catégorie A, 33% C et 21% B.

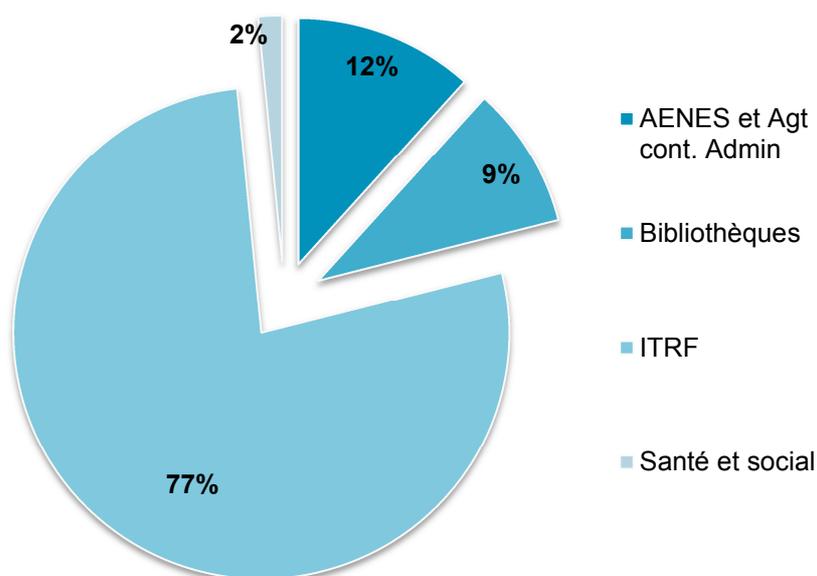
## COMPARAISON 2014 ET 2015

Catégorie FP	2014		2015	
	Effectif	%	Effectif	%
A	288	39,78%	280	41,12%
B	209	28,87%	185	27,17%
C	227	31,35%	216	31,72%
<b>Total</b>	<b>724</b>	<b>100%</b>	<b>681</b>	<b>100%</b>

Cette année, la part des personnels BIATSS de catégorie C ne diminue pas et reste stable par rapport à 2014. La part du personnel de catégorie B diminue légèrement en faveur de la part du personnel de catégorie A. Ces observations concernent aussi bien les agents titulaires que les agents contractuels.

### A. Les BIATSS titulaires

REPARTITION PAR TYPE DE POPULATION :



## REPARTITION PAR TYPE DE POPULATION ET PAR CORPS

	Femmes	Hommes	Total	ETP
<b>AENES et Agt cont. Admin</b>	<b>41</b>	<b>4</b>	<b>45</b>	<b>39,8</b>
Agent cont. admin.	1		1	0,7
Adjoints administratifs	26	2	28	23,9
Secrétaires administratifs	10		10	9,2
Attachés d'administration	3	1	4	4
Agent Comptable	1		1	1
Secrétaire Général		1	1	1
<b>Bibliothèques</b>	<b>28</b>	<b>8</b>	<b>36</b>	<b>33,4</b>
Magasiniers	10	5	15	14,4
Bibl. Assistants Spé	8	1	9	7,8
Bibliothécaires	6	2	8	7,6
Conservateurs	4		4	3,6
<b>ITRF</b>	<b>181</b>	<b>117</b>	<b>298</b>	<b>251,1</b>
Adjoints techniques	57	34	91	79,1
Techniciens	43	33	76	62,3
Ass. Ingénieurs	21	10	31	26,2
Ing. d'études	42	27	69	59
Ing. de recherche	18	13	31	24,5
<b>Santé et social</b>	<b>6</b>		<b>6</b>	<b>3,4</b>
Infirmiers	5		5	2,6
Assistante Sociale	1		1	0,8
<b>Total</b>	<b>256</b>	<b>129</b>	<b>385</b>	<b>327,7</b>

## REPARTITION PAR BRANCHE D'ACTIVITE

Étiquettes de lignes	Somme des Effectifs
A - SCIENCES DU VIVANT	15
B - SCIENCES CHIMIQUES ET SCES DES MATERIAUX	14
C - SCIENCES DE L'INGENIEUR INSTRUMENTATION	18
D - SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	6
E - INFORMATIQUE STAT. ET CALC. SCIENTIFIQUE	32
F - INFO, DOC, CULTURE, EDITION, COMM, TICE	57
G - PATRIMOINE, LOGISTIQUE, PREVENTION	58
J - GESTION ET PILOTAGE	179
Santé et social	6
<b>Total</b>	<b>385</b>

## ANCIENNETE DES BIATSS TITULAIRES

Ancienneté à l'UVSQ en tant que titulaire	Ancienneté totale à l'UVSQ (date d'entrée)	Effectifs	%
<b>Moins de 6 mois</b>	Moins de 6 mois	3	21,4%
	De 2 à 3 ans	1	7,1%
	De 5 à 6 ans	3	21,4%
	De 6 à 10 ans	7	50,0%
		<b>14</b>	<b>3,6%</b>
<b>De 6 mois à 1 an</b>	De 6 mois à 1 an	4	100,0%
		<b>4</b>	<b>1,0%</b>
<b>De 1 à 2 ans</b>	De 1 à 2 ans	4	14,3%
	De 2 à 3 ans	1	3,6%
	De 4 à 5 ans	4	14,3%
	De 5 à 6 ans	3	10,7%
	De 6 à 10 ans	11	39,3%
	10 ans et plus	5	17,9%
	<b>28</b>	<b>7,3%</b>	
<b>De 2 à 3 ans</b>	De 2 à 3 ans	15	57,7%
	De 3 à 4 ans	3	11,5%
	De 4 à 5 ans	3	11,5%
	De 5 à 6 ans	3	11,5%
	De 6 à 10 ans	2	7,7%
	<b>26</b>	<b>6,8%</b>	
<b>De 3 à 4 ans</b>	De 3 à 4 ans	8	47,1%
	De 4 à 5 ans	1	5,9%
	De 5 à 6 ans	1	5,9%
	De 6 à 10 ans	5	29,4%
	10 ans et plus	2	11,8%
	<b>17</b>	<b>4,4%</b>	
<b>De 4 à 5 ans</b>	De 4 à 5 ans	9	56,3%
	De 5 à 6 ans	3	18,8%
	De 6 à 10 ans	2	12,5%
	10 ans et plus	2	12,5%
	<b>16</b>	<b>4,2%</b>	
<b>De 5 à 6 ans</b>	De 5 à 6 ans	12	50,0%
	De 6 à 10 ans	6	25,0%
	10 ans et plus	6	25,0%
	<b>24</b>	<b>6,2%</b>	
<b>De 6 à 10 ans</b>	De 6 à 10 ans	58	71,6%
	10 ans et plus	23	28,4%
	<b>81</b>	<b>21,0%</b>	
<b>10 ans et plus</b>	10 ans et plus	175	100,0%
		<b>175</b>	<b>45,5%</b>
<b>Total</b>		<b>385</b>	<b>100,0%</b>

Dans ce tableau, on distingue l'ancienneté en tant que titulaire au sein de l'UVSQ et l'ancienneté totale de l'agent à l'UVSQ (basée sur sa date d'entrée dans l'établissement, indépendamment de son statut à ce moment-là). Ainsi par exemple, des personnels BIATSS ayant une ancienneté de moins de 6 mois en tant que titulaire (au 1<sup>er</sup> janvier 2015) ont rejoint l'UVSQ en tant que contractuels, avant de devenir titulaires. Ils sont 11 agents dans ce cas (79%), pour 3 agents entrés directement à l'UVSQ en tant que titulaires (dans l'exemple concernant l'ancienneté de moins de 6 mois).

## B. Les BIATSS contractuels

### ANCIENNETE DES BIATSS CONTRACTUELS

Ancienneté	Apprenti	CDD	CDI	Total	%
Moins de 6 mois	1	17		18	6,1%
De 6 mois à 1 an		10	1	11	3,7%
De 1 à 2 ans	3	40	1	44	14,9%
De 2 à 3 ans		46	5	51	17,2%
De 3 à 4 ans		42		42	14,2%
De 4 à 5 ans		50	1	51	17,2%
De 5 à 6 ans		20	5	25	8,4%
De 6 à 10 ans		18	20	38	12,8%
10 ans et plus		5	11	16	5,4%
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>248</b>	<b>44</b>	<b>296</b>	<b>100,0%</b>

### REPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT : COMPARAISON ENTRE 2014 ET 2015

Contrat	2014		2015	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Apprenti	7	7	4	4
CDD	269	256,8	248	232,2
CDI	46	42,6	44	39,3
<b>Total</b>	<b>322</b>	<b>306,4</b>	<b>296</b>	<b>275,5</b>

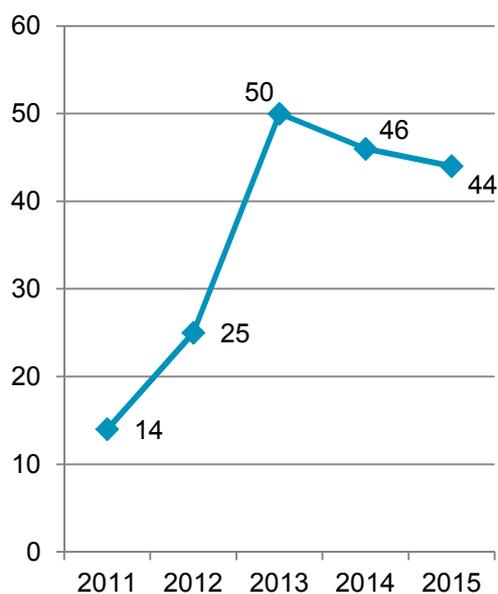
### REPARTITION PAR GENRE, PAR TYPE DE CONTRAT

	Effectifs			ETP		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Apprenti	1	3	4	1	3	4
CDD	162	86	248	148,9	83,3	232,2
CDI	23	21	44	20,3	19	39,3
<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>110</b>	<b>296</b>	<b>170,2</b>	<b>105,3</b>	<b>275,5</b>

## REPARTITION PAR GENRE, PAR TYPE DE CONTRAT ET EQUIVALENT GRADE

	Effectifs physiques			CDD	CDI	ETP
	Total	Femmes	Hommes			
<b>ITRF</b>	<b>275</b>	<b>173</b>	<b>102</b>	<b>235</b>	<b>40</b>	<b>258,6</b>
Ingénieur de recherche	61	28	33	52	9	56
Ingénieur d'études	29	17	12	25	4	26,8
Assistants ingénieurs	29	19	10	23	6	26,9
Techniciens	82	68	14	73	9	76,5
Adjoints techniques	74	41	33	62	12	72,4
<b>Bibliothèques</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>9</b>		<b>7,8</b>
Bibl.Adjt.Spé	4	3	1	4		4
Magasinier	5	2	3	5		3,8
<b>Santé et social</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5,1</b>
Médecin des personnels	1	1		1		1
Médecin du SUMPPS	5	4	1	2	3	2,8
Infirmière	2	2		1	1	1,3
<b>Apprenti</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>		<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>296</b>	<b>186</b>	<b>110</b>	<b>248</b>	<b>44</b>	<b>275,5</b>

## EVOLUTION DU NOMBRE DE CDI ENTRE 2010 ET 2015



La « loi Sauvadet » relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels a été adoptée en mars 2012.

Cette loi a modifié l'accès au Contrat à Durée Indéterminée (CDI). La transformation d'un contrat à durée déterminée en CDI est obligatoirement proposée aux contractuels ayant accompli au moins six ans dans le même établissement public et dans des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique.

Les interruptions de contrat de moins de trois mois ne font plus obstacle à la « cédésation » dans la période des six ans.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'UVSQ comptait ainsi 44 agents en CDI, parmi lesquels 6 avaient été CDIsés au cours de l'année 2014.**

Parmi les 46 agents en CDI au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 2 ont été titularisés, un agent est devenu chercheur contractuel, et 5 agents ont quitté l'établissement au cours de l'année 2014.

## IV. Autres catégories d'agents

### A. Les agents hébergés dans les laboratoires de l'UVSQ

#### REPARTITION DES PERSONNELS « HEBERGES » DANS LES LABORATOIRES DE L'UVSQ

Laboratoires	Chercheurs (CNRS,CEA,INSERM)	ITA CNRS, CEA (IR, IE, Tech/Adm)	Ens. Cherch (PR, MC) Autres Etablissements
IPSL	1	4	1
CESDIP	9	6	3
LATMOS	27	56	7
GEMAC	6	15	1
LGBC			1
ILV	14	9	1
LMV	5	1	1
LSCE	80	69	
PRINTEMPS	5	1	1
PRISM	3	3	1
CESP Equipe 11	1		
LPPD	1	3	3
ESR		1	
VIP			2
CHCSC			5
CEMOTEV			1
END-ICAP	2	1	
2IC	1	2	
LOBIP			3
B2PHI	4	2	1
VIMA	3	4	
<b>TOTAL</b>	<b>162</b>	<b>177</b>	<b>32</b>

## B. Les contractuels stagiaires

Au cours de l'année universitaire 2013-14, l'UVSQ a recruté 28 stagiaires étudiants contre 40 au cours de l'année universitaire 2012-2013.

Dernier diplôme obtenu	Total	Durée de contrat	Total
Baccalauréat	3	1 mois	1
DEUG, DUT	4	2 à 3 mois	3
Licence / licence pro	7	3 à 4 mois	2
Maitrise / Master	14	4 à 5 mois	4
<b>Total</b>	<b>28</b>	5 à 6 mois	9
		6 à 7 mois	9
		<b>Total</b>	<b>28</b>

Affectation	Total
ISM	1
OVSQ	7
UFR Santé	4
UFR Sc Sociales	1
UFR Sciences	15
<b>Total</b>	<b>28</b>

## C. Les vacataires d'enseignement

VACATAIRES D'ENSEIGNEMENT : EFFECTIFS ET NOMBRE D'HEURES EQUIVALENT TD (HETD) PAR COMPOSANTE (ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-14)

Composantes	Nombre de vacataires	Nombre d'heures ETD	moyenne hETD par vacataire
UFR Sciences	351	6 770,04	19,29
UFR Sc Sociales	167	6 916,73	41,42
ISM	77	4 015,25	52,15
IECI	157	9 686,83	61,70
UFR DSP	282	9 299,25	32,98
UFR Santé	162	3 505,52	21,64
ISTY	41	1 857,15	45,30
IUT de Vélizy	170	12 021,47	70,71
IUT de Mantes	138	9 732,41	70,52
OVSQ	116	3 032,25	26,14
SCAPS	10	557,5	55,75
<b>Total</b>	<b>1 671</b>	<b>67 394,4</b>	<b>40,33</b>
<b>Total (2012-13)</b>	<b>1 772</b>	<b>75 680,81</b>	<b>42,71</b>

Entre les années universitaires 2012-13 et 2013-14, le recours aux vacataires d'enseignement a connu une hausse de 5,7% (8 286,41 HETD en moins par rapport à l'année universitaire 2011-12)

Si l'on transforme ces heures en ETPT (en les rapportant à 384h) on constate que ces enseignements pourvus par des vacataires correspondaient à 197 ETPT en 2012-13 et à 175,5 ETPT en 2013-14

## D. Les vacataires étudiants

Depuis plusieurs années, l'UVSQ propose à ses étudiants des emplois de vacataires leur permettant de financer leurs études. Il est important de préciser que même si cette population n'est pas représentée dans les effectifs de l'Université au sein du bilan social, elle reste une population gérée par l'établissement pour laquelle il investit une partie de sa masse salariale (204 908€ en 2014).

Entre les années 2012-13 et 2013-14, le recours aux vacataires étudiants a connu une baisse. S'ils étaient 191 en 2012-13, ils n'étaient plus que 180 en 2013-14. Quant au nombre d'heures de vacations, il a connu une baisse de 23% sur cette même période (17 349,42h en 2012-13).

Si l'on rapporte ces nombres d'heures à 1607h pour les traduire en ETPT annuels, cela correspondrait pour ces deux années à 10,8 et 8,4 ETPT

### NATURE DES MISSIONS

Missions	Nb de vacataires	Nb d'heures
Accueil / Appariteur	13	1808,75
Aide à la correction	1	28
Dist. T'Dactu	3	22,5
Espace multi-service	3	204
Inscriptions	20	1678
Manifestation, forum, salon	10	186,25
Moniteur en Bibliothèque	21	5475,3
Prise de notes pour les étudiants handicapés	13	481,5
Relais	13	276
Surveillance et secrétaire d'examen et anonymisation des copies	29	1273,75
Télé-enquêteur et opérateur de saisie	10	885
Tutorat	44	1097,75
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>13416,8</b>

\* Un même vacataire ayant exercé plusieurs missions est compté pour chacune des missions, ce qui explique la différence entre les totaux.

### COMPOSANTE DE VACATION

Affectations	Nb de vacataires	Nb d'heures
<b>Composantes</b>	<b>79</b>	<b>3971,5</b>
UFR DSP	10	455
ILEI / CEREL	35	967,5
I-Share	13	276
UFR SC SOCIALES	2	20
UFR SCIENCES	2	196
UFR SANTE	16	2029
Laboratoire VIP	1	28
<b>Directions</b>	<b>108</b>	<b>9445,3</b>
Direction - DEVU	25	985,5
Direction - BIB	21	5475,3
Direction - DMGVA	2	169,5
Direction - DRIP	18	1401,5
Direction - DVE	5	337
Direction - SUMPPS (SAEH)	37	1076,5
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>13416,8</b>

\* Un même vacataire ayant exercé dans plusieurs affectations est compté pour chacune des affectations, ce qui explique la différence entre les totaux.



*chapitre*

# 3

Analyses  
catégorielles

## Chapitre 3 – Analyses catégorielles

### I. Répartition dans les structures de l'UVSQ

#### A. Répartition globale des personnels dans les structures de l'Université

Structures	BIATSS et apprentis	en 2014	Enseignant et/ou Chercheur	en 2014	Total	en 2014	%	en 2014
Directions et Services Communs	282	305,5	2	2,5	284	308	17%	17%
Composantes, laboratoires	351	370,5	991	1049,5	1342	1420	78%	78%
Extérieur *	48	47	44	39	92	86	5%	5%
<b>Total</b>	<b>681</b>	<b>723</b>	<b>1037</b>	<b>1091</b>	<b>1718</b>	<b>1814</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* La notion de personnel « Extérieur » fait référence à des personnels gérés par l'UVSQ mais n'exerçant pas physiquement de fonctions au sein des locaux de l'établissement. Il peut s'agir de personnes en position de congé parental, de disponibilité, de détachement sortant, de congé longue durée. Cela peut également concerner des agents mis à disposition (d'une COMUE par exemple).

Si les effectifs ont globalement diminué entre 2014 et 2015, la répartition entre les grandes structures de l'établissement est restée stable.

#### REPARTITION FEMMES / HOMMES DANS LES STRUCTURES

Structures	Femmes	Hommes	Taux de féminisation
Directions et Services Communs	194	90	68%
Composantes, laboratoires	635,5	706,5	47%
Extérieur *	53,5	38,5	58%
<b>Total</b>	<b>883</b>	<b>835</b>	<b>51%</b>

Le taux de féminisation est plus élevé au sein des directions et services communs que dans les composantes et laboratoires, du fait de la présence des enseignants dans les composantes, qui sont en majorité des hommes.

#### AFFECTATION DES PERSONNELS DANS LES COMPOSANTES

Composante, laboratoires	BIATSS (et apprentis)	Enseignant et/ou Chercheur	Femmes	Hommes	Total
IECI	20,5	93,5	73	41	114
ISM	12	22	18	16	34
ISTY	10	11,5	8,5	13	21,5
IUT de Mantes	16	33	23	26	49
IUT de Vélizy	44	85,5	56,5	73	129,5
OVSQ	41	96,5	61	76,5	137,5
UFR DSP	21	76	50	47	97
UFR Santé	67,5	262	153,5	176	329,5
UFR Sc Sociales	15	53	36	32	68
UFR Sciences	104	258	158	207	362
<b>Total</b>	<b>351</b>	<b>991</b>	<b>638</b>	<b>708</b>	<b>1342</b>

## AFFECTATION DES PERSONNELS DANS LES DIRECTIONS ET SERVICES COMMUNS

Directions et Services Communs	Femmes	Hommes	Total
Agence comptable	10	3	13
Centre de Ressources et Espace Langues (CEREL)	6		6
Direction de la Communication	8		8
Direction de la Recherche, des Etudes Doctorales et de la Valorisation (DREDVal)	14		14
Direction des Achats et des Marchés (DAM)	2	1	3
Direction des Affaires Financières (DAF)	13	1	14
Direction des bibliothèques et de l'information scientifique et technique (DBIST)	38	15	53
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU)	24	3	27
Direction des Moyens Généraux (DMG) - Services Centraux	3	4	7
Direction des Moyens Généraux (DMG) - Vauban	6	13	19
Direction des Relations Entreprises, des Partenariats et de la Formation Continue (DREP-FC)	13	7	20
Direction des Relations Internationales (DRI)	4	2	6
Direction des Ressources Humaines (DRH)	21	2	23
Direction des Systèmes d'Information (DSI)	5	21	26
Direction du Patrimoine Immobilier (DPI)	3	13	16
Direction Générale des Services (DGS)	7	1	8
Présidence	2		2
Service Commun des Activités Physiques et Sportives (SCAPS)	1	2	3
Service de Médecine de prévention des personnels (SMPP)	2		2
Service de Prévention des Risques Professionnels (SPRP)	2	1	3
Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)	10	1	11
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>90</b>	<b>284</b>

L'année 2014 a été marquée par la naissance de certaines Directions. Ainsi depuis mars 2014

- la Direction de la Vie Etudiante, la Direction de la Formation et des Etudes et la Direction de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle, et la Direction de l'Action Culturelle, de l'Action Sociale et Sportive ont fusionnées pour former la DEVU
- La Direction de la Formation Continue et la Direction du Développement, des Partenariats et du Mécénat sont devenues la DREP-FC
- La Direction des Achats Responsables est devenue la DAM

## NOMBRE D'AGENTS AYANT CONNU UNE MOBILITE STRUCTURELLE (CHANGEMENT D'AFFECTATION) EN 2014

Sexe	BIATSS			ENS et ENS CH			Total
	Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels	Total	
F	20	13	33	2	4	6	39
H	1	5	6	1	5	6	12
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>39</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>51</b>

## EVOLUTION DU TAUX DE MOBILITE STRUCTURELLE ENTRE 2013 ET 2014

Population	2013	2014
BIATSS	3,7%	4,9%
Ens et/ou Chercheurs	0,9%	1,0%
<b>Total</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,5%</b>

Si l'on observe les années 2013 et 2014 on constate que la hausse du taux de mobilité structurelle général (+ 0,5 point) est essentiellement dû à l'augmentation de ce taux chez les personnels BIATSS (+1,2 points).

A noter que les agents concernés par les fusions de certaines Directions n'ont pas été comptabilisés comme ayant connu une mobilité structurelle (sauf réel changement d'affectation).

## B. Fiches de caractérisation des composantes de l'UVSQ

Concernant les fiches des composantes, ont été pris en compte :

- les inscriptions étudiantes premières et secondes.
- les stagiaires, vacataires d'enseignements et vacataires étudiants de l'année universitaire 2013-14

A noter qu'un agent affecté dans 2 composantes est compté comme un demi agent dans chaque composante (d'où des décimales dans certains effectifs), mais ses quotités respectives sont prises en compte dans les ETP.

UFR des Sciences		
	<b>Effectif</b>	<b>ETP</b>
<b>Total</b>	<b>362</b>	<b>358,4</b>
BIATSS	104	101,7
Titulaire	53	52
Contractuel	51	49,7
Enseignant et/ou Chercheur	258	256,7
Titulaire	165	163,7
Contractuel	93	93
Stagiaires étudiant	15	15
Etudiants	3461	
<b>Personnels Enseignants et / ou chercheurs</b>		
<b>Fonction</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
<b>Enseignement</b>	<b>62</b>	<b>24,0%</b>
<b>Enseignement et Recherche</b>	<b>151</b>	<b>58,5%</b>
<b>Recherche</b>	<b>45</b>	<b>17,4%</b>
<b>Vacataires d'enseignement</b>	351	
<b>Nombre d'heures de vacances (HETD)</b>	6770,04	
<b>Personnels BIATSS</b>		
<b>Catégorie FP</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
A	41	39,42%
B	25	24,04%
C	38	36,54%
<b>Fonction</b>		
	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Accueil et logistique	14	13%
Administration générale - pilotage	3	3%
Finances - achat	2	2%
Formation - Scolarité	18	17%
Labo - Administration générale - pilotage	4	4%
Labo - Finances - achat	4	4%
Labo - Soutien à la Recherche	32	31%
Labo - Soutien à l'enseignement	1	1%
Patrimoine - Maintenance -Sécurité	10	10%
Soutien à l'enseignement	16	15%
<b>Total général</b>	<b>104</b>	<b>100%</b>
<b>Vacataires étudiants</b>	2	
<b>Nb d'heures de vacances</b>	196	

UFR DSP		
	<b>Effectif</b>	<b>ETP</b>
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>93,9</b>
BIATSS	21	20,9
Titulaire	6	5,9
Contractuel	15	15
Enseignant et/ou Chercheur	76	73
Titulaire	45	45
Contractuel	31	28
Etudiants	3207	
<b>Personnels Enseignants et / ou chercheurs</b>		
<b>Fonction</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
<b>Enseignement</b>	<b>26</b>	<b>34,2%</b>
<b>Enseignement et Recherche</b>	<b>45</b>	<b>59,2%</b>
<b>Recherche</b>	<b>5</b>	<b>6,6%</b>
<b>Vacataires d'enseignement</b>	282	
<b>Nombre d'heures de vacances (HETD)</b>	9299,25	
<b>Personnels BIATSS</b>		
<b>Catégorie FP</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
A	5	23,8%
B	4	19,0%
C	12	57,1%
<b>Fonction</b>		
	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Accueil et logistique	4	19,0%
Administration générale - pilotage	3	14,3%
Finances - achat	1	4,8%
Formation - Scolarité	9	42,9%
Labo - Soutien à la Recherche	3	14,3%
Patrimoine - Maintenance -Sécurité	1	4,8%
<b>Total général</b>	<b>21</b>	<b>100,0%</b>
<b>Vacataires étudiants</b>	10	
<b>Nb d'heures de vacances</b>	455	

## UFR des Sciences de la Santé

	Effectif	ETP
<b>Total</b>	<b>329,5</b>	<b>319,2</b>
BIATSS	67,5	63,2
Titulaire	22	21,4
Contractuel	45,5	41,8
<b>Enseignant et/ou Chercheur</b>	<b>262</b>	<b>256</b>
Titulaire	136	136
Contractuel	126	120
Stagiaires étudiant	4	4
Etudiants	5534	

### Personnels Enseignants et / ou chercheurs

Fonction	Effectif	%
<b>Enseignement</b>	<b>62</b>	<b>24,0%</b>
<b>Enseignement et Recherche</b>	<b>151</b>	<b>58,5%</b>
<b>Recherche</b>	<b>45</b>	<b>17,4%</b>

<b>Vacataires d'enseignement</b>	162
<b>Nombre d'heures de vacances (HETD)</b>	3505,52

### Personnels BIATSS

Catégorie FP	Effectif	%
A	34,5	51,1%
B	11	16,3%
C	22	32,6%

Fonction	Effectif	%
Accueil et logistique	5	7,4%
Administration générale - pilotage	4	5,9%
Finances - achat	3	4,4%
Formation - Scolarité	15	22,2%
Labo - Administration générale - pilotage	1	1,5%
Labo - Communication	1	1,5%
Labo - Finances - achat	1	1,5%
Labo - Soutien à la Recherche	34,5	51,1%
Patrimoine - Maintenance -Sécurité	1	1,5%
Soutien à la Recherche	2	3,0%
<b>Total général</b>	<b>67,5</b>	<b>100,0%</b>

<b>Vacataires étudiants</b>	16
<b>Nb d'heures de vacances</b>	2029

## UFR des Sciences Sociales

	Effectif	ETP
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>64,1</b>
BIATSS	15	13,6
Titulaire	9	8,9
Contractuel	6	4,7
<b>Enseignant et/ou Chercheur</b>	<b>53</b>	<b>50,5</b>
Titulaire	35	35
Contractuel	18	15,5
Stagiaires étudiants	1	1
Etudiants	1780	

### Personnels Enseignants et / ou chercheurs

Fonction	Effectif	%
<b>Enseignement</b>	<b>20</b>	<b>37,7%</b>
<b>Enseignement et Recherche</b>	<b>29</b>	<b>54,7%</b>
<b>Recherche</b>	<b>4</b>	<b>7,5%</b>

<b>Vacataires d'enseignement</b>	167
<b>Nombre d'heures de vacances (HETD)</b>	6916,73

### Personnels BIATSS

Catégorie FP	Effectif	%
A	5	33,3%
B	2	13,3%
C	8	53,3%

Fonction	Effectif	%
Administration générale - pilotage	2	13,3%
Finances - achat	1	6,7%
Formation - Scolarité	7	46,7%
Labo - Finances - achat	2	13,3%
Labo - Soutien à la Recherche	3	20,0%
<b>Total général</b>	<b>15</b>	<b>100,0%</b>

<b>Vacataires étudiants</b>	2
<b>Nb d'heures de vacances</b>	20

## IECI

	Effectif	ETP
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>110,5</b>
BIATSS	20,5	18,7
Titulaire	9	8,6
Contractuel	11,5	10,1
Enseignant et/ou Chercheur	93,5	91,8
Titulaire	59,5	59,8
Contractuel	34	32
Etudiants	1631	

### Personnels Enseignants et / ou chercheurs

Fonction	Effectif	%
Enseignement	46	49,2%
Enseignement et Recherche	40,5	43,3%
Recherche	7	7,5%

Vacataires d'enseignement	157
Nombre d'heures de vacances (HETD)	9686,83

### Personnels BIATSS

Catégorie FP	Effectif	%
A	7,5	36,6%
B	6	29,3%
C	7	34,1%

Fonction	Effectif	%
Administration générale - pilotage	4	19,5%
Finances - achat	2	9,8%
Formation - Scolarité	9	43,9%
Labo - Administration générale - pilotage	1	4,9%
Labo - Documentation	2	9,8%
Labo - Soutien à la Recherche	2,5	12,2%
<b>Total général</b>	<b>20,5</b>	<b>100,0%</b>

Vacataires étudiants	35
Nb d'heures de vacances	967,5

## ISM

	Effectif	ETP
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>33,5</b>
BIATSS	12	12
Titulaire	1	1
Contractuel	11	11
Enseignant et/ou Chercheur	22	21,5
Titulaire	16	16
Contractuel	6	5,5
Stagiaires étudiants	1	1
Etudiants	1396	

### Personnels Enseignants et / ou chercheurs

Fonction	Effectif	%
Enseignement	8	36,4%
Enseignement et Recherche	14	63,6%

Vacataires d'enseignement	77
Nombre d'heures de vacances (HETD)	4015,25

### Personnels BIATSS

Catégorie FP	Effectif	%
A	6	50,0%
B	3	25,0%
C	3	25,0%

Fonction	Effectif	%
Administration générale - pilotage	2	16,7%
Communication	1	8,3%
Formation - Scolarité	6	50,0%
Labo - Administration générale - pilotage	1	8,3%
Labo - Soutien à la Recherche	2	16,7%
<b>Total général</b>	<b>12</b>	<b>100,0%</b>

## ISTY

	Effectif	ETP
<b>Total</b>	<b>21,5</b>	<b>20,2</b>
BIATSS	10	9,7
Titulaire	5	4,7
Contractuel	5	5
Enseignant et/ou Chercheur	11,5	10,5
Titulaire	8,5	8,5
Contractuel	3	2
Etudiants	279	

### Personnels Enseignants et / ou chercheurs

Fonction	Effectif	%
Enseignement	5	43,5%
Enseignement et Recherche	6,5	56,5%
Vacataires d'enseignement	41	
Nombre d'heures de vacations (HETD)	1857,15	

### Personnels BIATSS

Catégorie FP	Effectif	%
A	5	50,0%
B	3	30,0%
C	2	20,0%

Fonction	Effectif	%
Accueil et logistique	1	0,1
Administration générale - pilotage	2	0,2
Communication	1	0,1
Formation - Scolarité	2	0,2
Patrimoine - Maintenance -Sécurité	1	0,1
Soutien à l'enseignement	3	0,3
<b>Total général</b>	<b>10</b>	<b>100%</b>

## IUT Vélizy

	Effectif	ETP
<b>Total</b>	<b>129,5</b>	<b>121,5</b>
BIATSS	44	42,6
Titulaire	35	34,3
Contractuel	9	8,3
Enseignant et/ou Chercheur	85,5	78,9
Titulaire	63,5	62,3
Contractuel	22	16,6
Etudiants	1349	

### Personnels Enseignants et / ou chercheurs

Fonction	Effectif	%
Enseignement	52	60,8%
Enseignement et Recherche	33,5	39,2%
Vacataires d'enseignement	170	
Nombre d'heures de vacations (HETD)	12021,5	

### Personnels BIATSS

Catégorie FP	Effectif	%
A	8	18,18%
B	12	27,27%
C	24	54,55%

Fonction	Effectif	%
Accueil et logistique	8	18%
Administration générale - pilotage	4	9%
Finances - achat	2	5%
Formation - Scolarité	15	34%
Patrimoine - Maintenance -Sécurité	7	16%
Soutien à l'enseignement	6	14%
Système d'information	2	5%
<b>Total général</b>	<b>44</b>	<b>100%</b>

## IUT de Mantes

	Effectif	ETP
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>47,8</b>
BIATSS	16	15,3
Titulaire	10	9,3
Contractuel	6	6
Enseignant et/ou Chercheur	33	32,5
Titulaire	29	29
Contractuel	4	3,5
Etudiants	665	

### Personnels Enseignants et / ou chercheurs

Fonction	Effectif	%
Enseignement	17	51,5%
Enseignement et Recherche	16	48,5%
Vacataires d'enseignement	138	
Nombre d'heures de vacations (HETD)	9732,41	

### Personnels BIATSS

Catégorie FP	Effectif	%
A	2	12,50%
B	6	37,50%
C	8	50,00%

Fonction	Effectif	%
Accueil et logistique	2	13%
Administration générale - pilotage	3	19%
Finances - achat	1	6%
Formation - Scolarité	7	44%
Patrimoine - Maintenance -Sécurité	1	6%
Soutien à l'enseignement	1	6%
Système d'information	1	6%
<b>Total général</b>	<b>16</b>	<b>100%</b>

## OVSQ

	Effectif	ETP
<b>Total</b>	<b>137,5</b>	<b>131,3</b>
BIATSS	41	38,9
Titulaire	16	15,7
Contractuel	25	23,2
Enseignant et/ou Chercheur	96,5	92,4
Titulaire	41	40,7
Contractuel	55,5	51,7
OVSQ	7	7
Etudiants	620	

### Personnels Enseignants et / ou chercheurs

Fonction	Effectif	%
Enseignement	11	11,4%
Enseignement et Recherche	40	41,5%
Recherche	45,5	47,2%
Vacataires d'enseignement	116	
Nombre d'heures de vacations (HETD)	3032,25	

### Personnels BIATSS

Catégorie FP	Effectif	%
A	23	56,10%
B	8	19,51%
C	10	24,39%

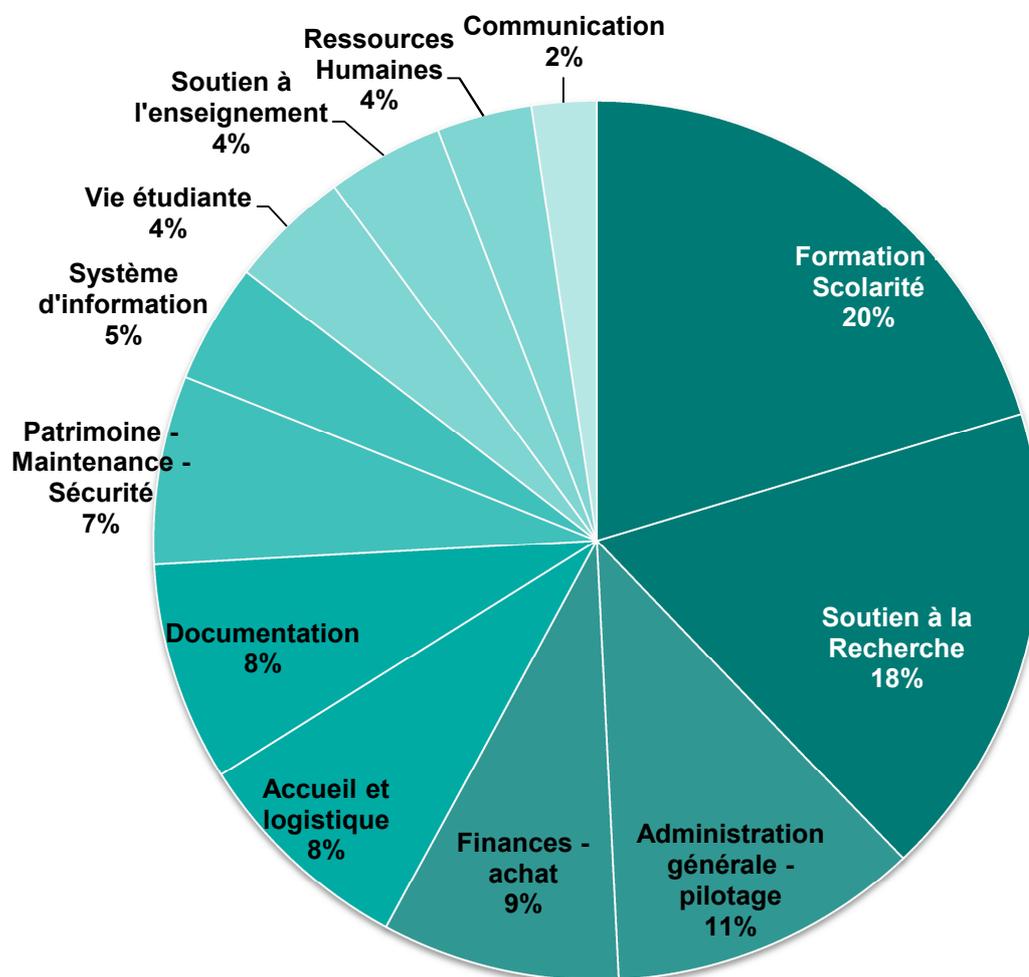
Fonction	Effectif	%
Accueil et logistique	2	5%
Administration générale - pilotage	2	5%
Communication	1	2%
Finances - achat	4	10%
Formation - Scolarité	5	12%
Labo - Accueil et logistique	1	2%
Labo - Administration générale - pilotage	3	7%
Labo - Communication	1	2%
Labo - Finances - achat	1	2%
Labo - Soutien à la Recherche	19	46%
Patrimoine - Maintenance -Sécurité	2	5%
<b>Total général</b>	<b>41</b>	<b>100%</b>

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES COMPOSANTES

	IECI	ISM-UVSQ	ISTY	IUT de Vélizy	IUT Mantes	OVSQ	UFR DSP	UFR Santé	UFR Sc Sociales	UFR Sciences	Total
<b>ETP total composante</b>	<b>117,3</b>	<b>39,3</b>	<b>21,7</b>	<b>126,6</b>	<b>51,8</b>	<b>142,6</b>	<b>96,6</b>	<b>314</b>	<b>68,5</b>	<b>391,5</b>	<b>1369,9</b>
<b>ETP total composante hors labo</b>	<b>101,8</b>	<b>34,3</b>	<b>21,7</b>	<b>126,6</b>	<b>51,8</b>	<b>71,6</b>	<b>91,6</b>	<b>263,6</b>	<b>59,5</b>	<b>337,4</b>	<b>1159,9</b>
ETP Titulaires	67,7	18	11,2	98,6	40,3	62,1	58,6	158,3	42,8	228,1	785,7
ETP Titulaires (hors labo)	64,7	18	11,2	98,6	40,3	49,1	58,6	150,5	39,8	212,5	743,3
ETP Contractuels	49,6	21,3	10,5	28	11,5	80,5	38	155,7	25,7	163,4	584,2
ETP Contractuels (hors labo)	37,1	16,3	10,5	28	11,5	22,5	33	113,1	19,7	124,9	416,6
ETP Ens Ch	97,8	26	11	82,1	35,5	94	77	255,8	53,4	282,2	1014,8
ETP Ens Ch (hors labo)	86,8	24	11	82,1	35,5	54,4	73	233,5	49,4	248,2	897,9
ETP BIATSS	19,5	12,3	10,7	44,5	16,3	47,6	19,6	56,2	15,1	109,3	351,1
ETP BIATSS (hors labo)	15	9,3	10,7	44,5	16,3	17,2	18,6	30,1	10,1	89,2	261
ETP Apprentis		1			1			2			4
ETP Apprentis (hors labo)		1									1
<b>Fonction des personnels Enseignants/chercheurs</b>											
Enseignement	30,5	2	3,5	40,6	13	1		4	5	12,8	112,4
Enseignement et recherche	55,3	24	7,5	41,5	22,5	54,4	74	230	44,4	220,9	774,5
Recherche	12					38,6	3	21,8	4	48,5	127,9
<b>Fonction des personnels BIATSS</b>											
Accueil et logistique			1	9	2	3	4	5		14	38
Administration générale - pilotage	3,5	1,5	3	2,7	3	7,3	2,6	3,8	2,5	7,3	37,2
Communication		2	0,7			1,8		1			5,5
Documentation	2										2
Finances - achat	2,5	3,8	1	2	1	8	2	4	3	6,7	34
Formation - Scolarité	9,5	4	1	14,8	6,5	4,7	9	16,3	6,6	21,6	94
Patrimoine - Maintenance - Sécurité			1	7	1	2	1	1		11,8	24,8
Soutien à la Recherche	2	2	3	7	2	20,8	1	27,1	3	29,5	85,4
Soutien à l'enseignement										18,4	30,4
Système d'information				2	0,8	1					3,8
Nb Vacataires étudiants	34	0	4	0	0	0	11	22	18	4	93
Nb d'heures de vacaton	1625,75	0	226,5	0	0	0	647	3050,5	384	830	6763,75
Nb Stagiaires	0	1	0	1	0	9	0	7	1	18	37
Nb Vacataires d'enseignement	210	65	37	160	140	137	304	175	154	390	1772
Nb d'heures de vacaton (hETD)	12678	3741	1616,5	12996,2	10852,5	2839,8	9712,4	4711	6917,3	9616,2	75680,9
<b>Nb Etudiants</b>	<b>1561</b>	<b>1392</b>	<b>279</b>	<b>1342</b>	<b>685</b>	<b>617</b>	<b>2906</b>	<b>5122</b>	<b>1728</b>	<b>3200</b>	<b>18832</b>
<b>RATIOS (hors labo)</b>											
ETP Ens Ch / ETP BIATSS	5,8	2,6	1,0	1,8	2,2	3,2	3,9	7,8	4,9	2,8	3,6
Nb étudiants / ETP Ens Ch	18,0	58,0	25,4	16,3	19,3	11,3	39,8	21,9	35,0	12,9	25,8
Nb étud / ETP BIATSS scolarité	164,3	348,0	279,0	90,7	105,4	131,3	322,9	314,2	261,8	148,1	216,6

## II. Les métiers des BIATSS de l'UVSQ

REPARTITION DES AGENTS BIATSS DE L'UVSQ PAR DOMAINES DE FONCTIONS (HORS AGENTS « EXTERIEURS » A L'ETABLISSEMENT)



REPARTITION DES AGENTS BIATSS DE L'UVSQ DANS LES BAP, DOMAINES DE FONCTIONS ET METIERS (HORS AGENTS « EXTERIEURS » A L'ETABLISSEMENT)

	Directions	Composantes	Laboratoire	Total
<b>BAP A - SCIENCES DU VIVANT</b>		<b>6</b>	<b>20</b>	<b>26</b>
<b>Soutien à la Recherche</b>		<b>2</b>	<b>20</b>	<b>22</b>
Assistant en biologie			1	1
Assistant en techniques d'études des milieux naturels et ruraux			1	1
Assistante de recherche clinique			1	1
Chef de projet - Epidémiologiste			1	1
Ingénieur biologiste en plateforme scientifique		1		1
Ingénieur en biologie			2	2
Ingénieur en techniques biologiques			1	1

Ingénieur en techniques d'expérimentation animale			1	1
Préparateur en biologie		1	2	3
Soutien à la recherche			8	8
Technicien en biologie			2	2
<b>Soutien à l'enseignement</b>		<b>4</b>		<b>4</b>
Préparateur en biologie		1		1
Préparatrice		1		1
Technicien en biologie		2		2
<b>BAP B - SCIENCES CHIMIQUES ET SCES DES MATERIAUX</b>		<b>10</b>	<b>6</b>	<b>16</b>
<b>Soutien à la Recherche</b>			<b>5</b>	<b>5</b>
Assistant en techniques d'analyse chimique			1	1
Chef projet Carbocount City			1	1
Ingénieur en élaboration, mise en forme, traitement et contrôle des matériaux			1	1
Ingénieur en synthèse chimique			1	1
Préparateur en sciences physiques et en chimie			1	1
<b>Soutien à l'enseignement</b>		<b>10</b>	<b>1</b>	<b>11</b>
Assistant chimiste		1		1
Assistant en techniques d'analyse chimique		1		1
Ingénieur en techniques d'analyse chimique		1	1	2
Préparateur en sciences physiques et en chimie		2		2
Technicien chimiste		3		3
Technicien d'analyses chimiques		2		2
<b>BAP C - SCIENCES DE L'INGENIEUR INSTRUMENTATION</b>		<b>6</b>	<b>14</b>	<b>20</b>
<b>Soutien à la Recherche</b>			<b>14</b>	<b>14</b>
Assistant électronicien			1	1
Assistant en fabrication mécanique			1	1
Chef de projet ou expert en conception ou intégration d'instruments			1	1
Ingénieur			2	2
Ingénieur électronicien			4	4
Ingénieur électrotechnicien			1	1
Ingénieur en conception et développement en expérimentation			1	1
Ingénieur en techniques expérimentales			1	1
Ingénieur en travail du verre			1	1
Ingénieur europe en techniques expérimentales			1	1
<b>Soutien à l'enseignement</b>		<b>6</b>		<b>6</b>
Technicien électronicien		3		3
Technicien en instrumentation scientifique		2		2
Technicien mécanicien		1		1
<b>BAP D - SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES - SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES</b>	<b>1</b>		<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Formation - Scolarité</b>	<b>1</b>			<b>1</b>
Ingénieur en analyse et traitement de base de données	1			1
<b>Soutien à la Recherche</b>			<b>5</b>	<b>5</b>
Ingénieur en analyse et traitement de base de données			2	2
Ingénieur statisticien			1	1
Logisticienne d'enquête			1	1
Statisticienne			1	1
<b>BAP E - INFORMATIQUE STAT. ET CALC. SCIENTIFIQUE</b>	<b>25</b>	<b>7</b>	<b>36</b>	<b>68</b>
<b>Soutien à la Recherche</b>			<b>36</b>	<b>36</b>
Assistant en traitement de données			1	1

Assistant traitement de données			1	1
Chargé de projet			1	1
Chef de projet - coordinateur de projet multimédia			1	1
Chef de projet en développement et déploiement d'applications			1	1
Developpeur DATA visualisation			1	1
Directeur des systèmes d'information			1	1
Gestionnaire base de données			2	2
Gestionnaire maintenance et exploitation			1	1
IGE production et analyses de données			1	1
Ingénieur			15	15
ingénieur en calcul scientifique			3	3
ingénieur en calcul scientifique - ingénieur europe			1	1
Ingénieur informaticien			1	1
Ingénieur système réseau			1	1
Soutien à la recherche			3	3
Technial writer			1	1
<b>Soutien à l'enseignement</b>		<b>4</b>		<b>4</b>
Gestionnaire maintenance et exploitation		4		4
<b>Système d'information</b>	<b>25</b>	<b>3</b>		<b>28</b>
Chef de service maintenance et exploitation	1	1		2
Développeur d'applications	5	1		6
Directeur adjoint des systèmes d'information	1			1
Directeur des systèmes d'information	1			1
Gestionnaire cablage et téléphonie réseaux	3			3
Gestionnaire maintenance et exploitation	8			8
Ingénieur informaticien	1			1
Ingénieur système réseau	4	1		5
Technicien informatique	1			1
<b>BAP F - INFO, DOC, CULTURE, EDITION, COMM, TICE</b>	<b>10,5</b>	<b>4</b>	<b>3,5</b>	<b>18</b>
<b>Communication</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>13</b>
Assistant de communication composante	1	1		2
Chargé de communication	4		2	6
Développeur web	1			1
Directeur de la communication	1			1
Graphiste	1			1
Webmestre	1	1		2
<b>Documentation</b>	<b>1</b>			<b>1</b>
Bibliothécaire adjoint spécialisé	1			1
<b>Soutien à la Recherche</b>	<b>0,5</b>		<b>1,5</b>	<b>2</b>
Soutien à la recherche	0,5		1,5	2
<b>Soutien à l'enseignement</b>		<b>2</b>		<b>2</b>
Assistant chargé de l'audiovisuel et du multimédia		1		1
Coordinateur des enseignements de Mantes		1		1
<b>BAP G - PATRIMOINE, LOGISTIQUE, PREVENTION</b>	<b>37</b>	<b>58</b>	<b>1</b>	<b>96</b>
<b>Accueil et logistique</b>	<b>15</b>	<b>35</b>	<b>1</b>	<b>51</b>
Adjoint chef de service maintenance et/ou logistique		1		1
Agent chargé de la reprographie	1	3		4
Agent d'accueil et de logistique	14	29	1	44
Agent d'accueil et de logistique, gardien		1		1
Agent responsable de bâtiment		1		1
<b>Formation - Scolarité</b>	<b>1</b>			<b>1</b>
Chef de service emplois du temps, examens	1			1
<b>Patrimoine - Maintenance -Sécurité</b>	<b>21</b>	<b>23</b>		<b>44</b>
Adjoint au chef de service maintenance et/ou logistique		1		1

Agent chargé de la maintenance		6		6
Agent d'entretien		3		3
Agent responsable de bâtiment	2	7		9
Assistant en gestion de données patrimoniales	1			1
Chargé d'études travaux	1			1
Chef de maintenance et/ou logistique	1			1
Chef de service logistique, maintenance et sécurité		1		1
Chef de service maintenance et/ou logistique		2		2
Chef de service maintenance sur site		1		1
Chef de service sécurité sur site	1			1
Chef du service travaux	1			1
Conducteur de Travaux	6			6
Coordinateur de la maintenance	2			2
Dessinateur	1			1
Directeur adjoint du patrimoine Immobilier	1			1
Directeur du patrimoine Immobilier	1			1
Gestionnaire de données patrimoniales	1			1
Opérateur logistique		1		1
Responsable du service de prévention des risques	2			2
Responsable technique de bâtiment		1		1
<b>BAP J - GESTION ET PILOTAGE</b>	<b>149</b>	<b>140</b>	<b>32,5</b>	<b>321</b>
<b>Accueil et logistique</b>		<b>1</b>		<b>1</b>
Secrétaire - Agent d'accueil et de logistique		1		1
<b>Administration générale - pilotage</b>	<b>32</b>	<b>29</b>	<b>10</b>	<b>71</b>
Adjoint au responsable administratif de composante		1		1
Apprenti	1			1
Assistant en gestion administrative	1		1	2
Assistante de direction	11	8	1	20
Assistante en gestion administrative	1			1
Chargé de projets financiers		1		1
Chargé de mission	1			1
Chargé de valorisation	1			1
Chargé des affaires juridiques	1			1
Chef du service logistique et inscriptions administratives	1			1
Directeur des moyens généraux	1			1
Directeur des moyens généraux - Vauban	1			1
Directeur général des services	1			1
Directrice de cabinet du Président	1			1
Gestionnaire administratif	6	3	7	16
Gestionnaire administratif (heures complémentaires)		2		2
Qualiticien	1			1
Responsable administratif	1			1
Responsable administratif adjoint de composante		1		1
Responsable administratif de composante		10		10
Responsable administratif de composante adjoint		1		1
Responsable administratif de composante afjoint		1		1
Responsable du service des affaires juridiques	1			1
Responsable pôle formation et pilotage et administration de la CFVU	1			1
Secrétaire			1	1
Secrétaire de département		1		1
<b>Communication</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>
Chargé de communication et des relations entreprises		1		1
Responsable pôle communication / événementiel	1			1
<b>Finances - achat</b>	<b>31</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>55</b>

Adjoint à l'Agent comptable	2			2
Agent comptable	1			1
Chargé de gestion financière			1	1
Chargé des achats et des marchés	1			1
Chargé du pilotage de la masse salariale	3			3
Chef du service contrôle de gestion et budget	1			1
Directeur des achats responsables (marchés publics)	1			1
Directeur des affaires financières	1			1
Gestion budgétaire, financière et comptable	1			1
Gestionnaire administratif et financier			1	1
Gestionnaire des contrats de recherche	1			1
Gestionnaire financier et comptable	18	11	5	34
Responsable adjoint de la gestion financière et comptable		1		1
Responsable de la gestion financière et comptable	1	3		4
Responsable service financier de composante		1		1
Secrétaire - Gestionnaire financier			1	1
<b>Formation - Scolarité</b>	<b>34</b>	<b>93</b>		<b>127</b>
A préciser	1			1
Accompagnateur VAE, appui aux bilans de compétences	1			1
Adjoint du responsable de service scolarité ou pôle		1		1
Apprenti	1			1
Assistant de valorisation et d'enquêtes	1			1
Assistant formation continue		1		1
Assistant pédagogique		1		1
Chargé de développement	1			1
Chargé de développement de la formation continue ou alternance	4	3		7
Chargé de la mobilité étudiante	1			1
Chargé de mission		1		1
Chargé de mission auprès de la DREP-FC	1			1
Conseiller pédagogique (VAP-VAE, Langues)	2			2
Conseiller pédagogique CEREL	1			1
Coordinatrice Apprentissage		1		1
Coordinatrice du service scolarité		1		1
Directeur des Relations Entreprises, des Partenariats et de la Formation Continue	1			1
Directrice adjointe - Chargée de prospection	1			1
Directrice des études et de la vie universitaire	1			1
Directrice des relations internationales	1			1
Gestionnaire administratif	7	8		15
Gestionnaire administratif - conseiller VAE	1			1
Gestionnaire administratif - gestionnaire partenariat		1		1
Gestionnaire administratif coordinateur APOGEE et SI scolarité	1			1
Gestionnaire de scolarité et/ou vie étudiante	1	59		60
Gestionnaire formation continue ou en alternance	3	1		4
Ingénieur pédagogique	1	1		2
Responsable de coopération internationale	1			1
Responsable de scolarité		1		1
Responsable de scolarité (a/c 01/09/2015)		1		1
Responsable de scolarité et/ou vie étudiante (antenne Ramb)		1		1
Responsable de service scolarité ou pôle		2		2
Responsable pédagogique		1		1
Responsable pôle gestion des études	1			1

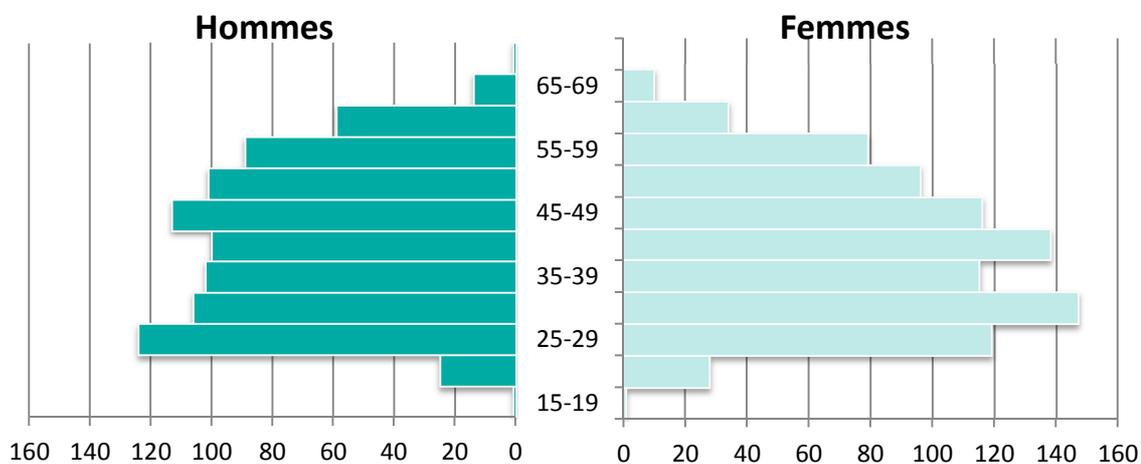
Secrétaire - Gestionnaire de scolarité et/ou vie étudiante		2		2
Secrétaire de département		6		6
<b>Ressources Humaines</b>	<b>20</b>			<b>20</b>
Assistant de gestion des Ressources humaines	1			1
Chargé de la formation des personnels	1			1
Chargé de l'action sociale	1			1
Gestionnaire RH	12			12
Responsable de la gestion des ressources humaines	5			5
<b>Soutien à la Recherche</b>	<b>12,5</b>		<b>14,5</b>	<b>27</b>
Assistant de recherche			1	1
Assistant de recherche pour la chaire Handimedex			1	1
Assistant en gestion administrative	1			1
Assistant de Projets			2	2
Chargé de mission			2	2
Chargé de projets internationaux			1	1
Chargé de valorisation	2		1	3
Chef de service formation et écoles doctorales	1			1
Chef du service valorisation et contrats de recherche	1			1
Directeur adjoint de la recherche (DREDVal)	1			1
Directeur de la recherche (DREDVal)	1			1
Gestionnaire administratif	4,5		0,5	5
Gestionnaire financier et comptable	1			1
Gestionnaire plateforme LAD			1	1
Ingénierie et appui à l'activité de recherche			1	1
Ingénieur de recherche économie écologique			1	1
Secrétaire de rédaction			1	1
Soutien à la recherche			2	2
<b>Vie étudiante</b>	<b>18</b>			<b>18</b>
Chargé des associations	1			1
Chargé d'information et d'orientation	4			4
Chargé d'insertion professionnelle	1			1
Chargé du service de l'action culturelle	1			1
Chargé du service de l'action sportive	1			1
Chargée de rédaction éditoriale médiatrice culturelle	1			1
Chargée d'enquêtes	1			1
Conseillère en orientation et insertion professionnelle	1			1
Directeur de la réussite et de l'insertion professionnelle	1			1
Gestionnaire administratif	3			3
Gestionnaire administratif, coordinateur des dispositifs d'accueil	1			1
Responsable de l'accueil des étudiants handicapés	1			1
Responsable du pôle de la vie étudiante	1			1
<b>Bibliofil</b>	<b>48</b>		<b>2</b>	<b>50</b>
<b>Documentation</b>	<b>48</b>		<b>2</b>	<b>50</b>
Agent des bibliothèques	19			19
Bibliothécaire	5			5
Bibliothécaire adjoint spécialisé	5			5
Chargé de système d'information documentaire	1			1
Conservateur des bibliothèques	1			1
Directeur des bibliothèques - Responsable de pôle documentaire	1			1
Magasinier des bibliothèques	3			3
Médiateur documentaire	4			4
Responsable documentaire	5			5
Responsable de pôle documentaire	2		2	4

Responsable d'équipe	2			2
<b>Santé - Social</b>	<b>12</b>			<b>12</b>
<b>Ressources Humaines</b>	<b>2</b>			<b>2</b>
Assistante sociale des personnels	1			1
Médecin de prévention pour les personnels	1			1
<b>Vie étudiante</b>	<b>10</b>			<b>10</b>
Infirmière	5			5
Médecin	3			3
Psychologue	2			2
<b>Total</b>	<b>282</b>	<b>231</b>	<b>120</b>	<b>633</b>

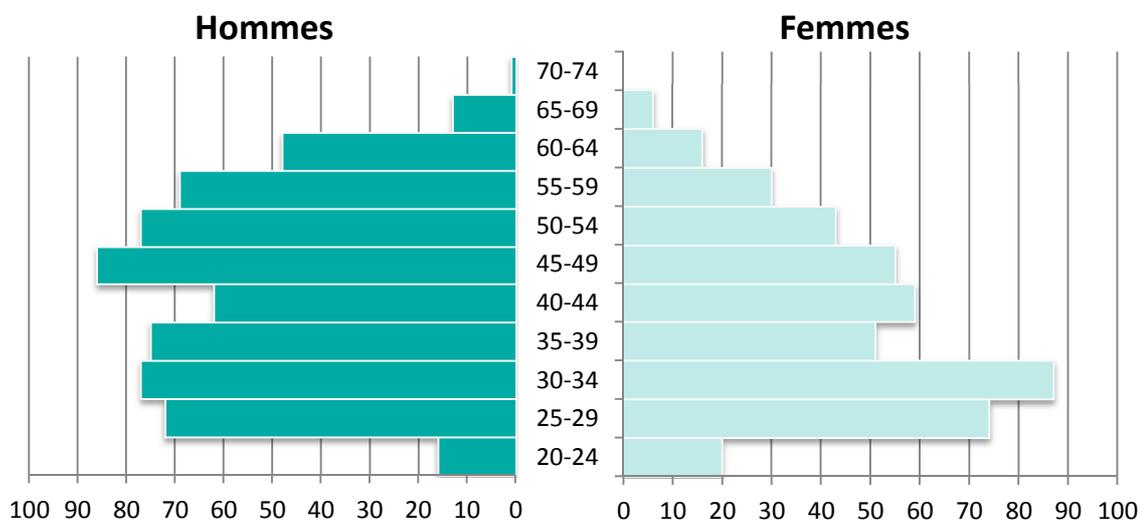
## A. Pyramides des âges

### REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE

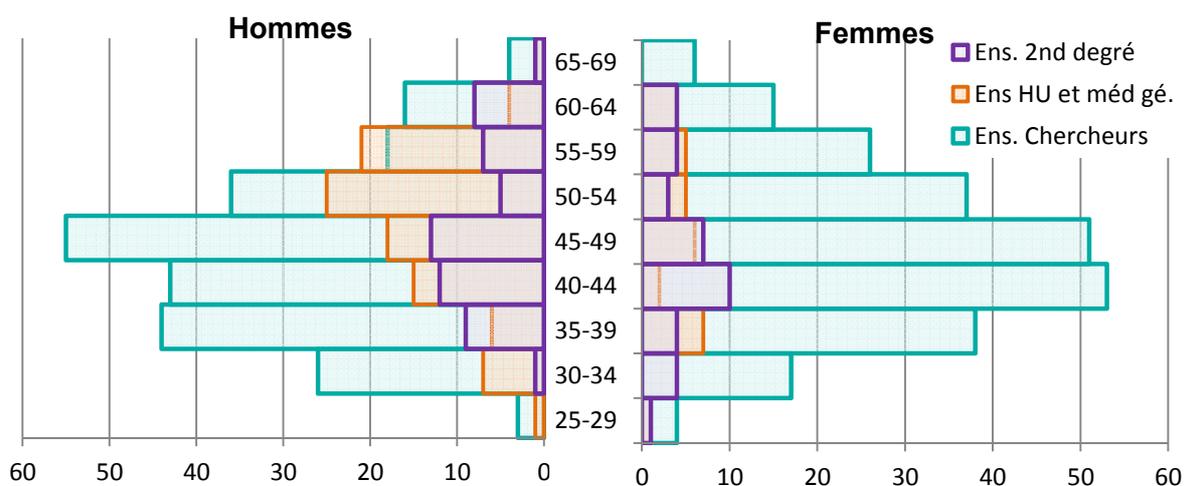
#### ➤ L'ensemble des personnels



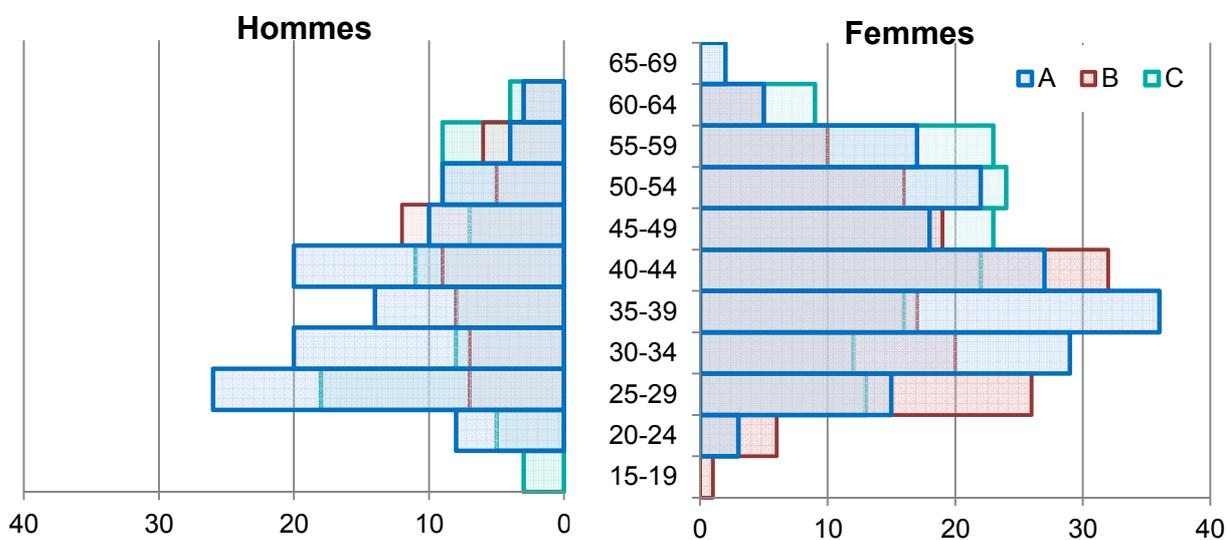
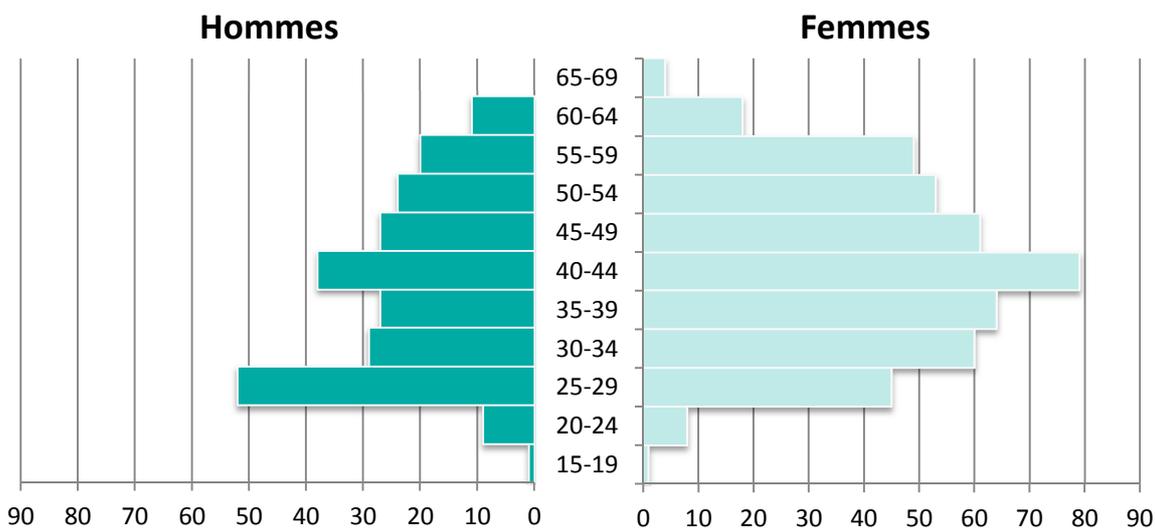
#### ➤ Les Enseignants et/ou Chercheurs



➤ Les Enseignants et Enseignants-Chercheurs titulaires



➤ Les personnels BIATSS



## B. Ages moyens et médians

### ➤ Ages moyens

	Ages moyens		
	Femmes	Hommes	Ensemble
<b>Ensemble</b>	<b>41,1 ans</b>	<b>42,6 ans</b>	<b>41,8 ans</b>
Titulaires	45,7 ans	47,2 ans	46,5 ans
Contractuels	35,1 ans	35,0 ans	35,0 ans
<b>BIATSS</b>	<b>42,6 ans</b>	<b>40,0 ans</b>	<b>41,7 ans</b>
Titulaires	45,2 ans	43,5 ans	44,6 ans
Contractuels	39,0 ans	35,9 ans	37,8 ans
A	42,5 ans	38,3 ans	40,9 ans
B	38,4 ans	42,4 ans	40,6 ans
C	45,2 ans	40,8 ans	43,6 ans
<b>Enseignants</b>	<b>39,7 ans</b>	<b>43,6 ans</b>	<b>41,9 ans</b>
Titulaires	46,3 ans	48,5 ans	47,6 ans
<i>Ens 2nd degré</i>	45,8 ans	48,3 ans	47,3 ans
<i>Ens Chercheurs</i>	45,2 ans	46,4 ans	45,9 ans
<i>Ens Hosp Univ et EC Med Gé</i>	53,4 ans	53,5 ans	53,5 ans
Contractuels Enseignants	31,4 ans	34,4 ans	32,9 ans

### ➤ Ages médians

	Ages médians		
	Femmes	Hommes	Ensemble
<b>Ensemble</b>	<b>41,0 ans</b>	<b>43,0 ans</b>	<b>41,0 ans</b>
Titulaires	45,0 ans	47,5 ans	46,0 ans
Contractuels	32,0 ans	31,0 ans	31,0 ans
<b>BIATSS</b>	<b>42,0 ans</b>	<b>40,0 ans</b>	<b>41,0 ans</b>
Titulaires	44,5 ans	43,0 ans	44,0 ans
Contractuels	37,0 ans	31,5 ans	36,0 ans
A	41,0 ans	36,0 ans	40,0 ans
B	38,0 ans	44,0 ans	41,0 ans
C	46,0 ans	40,5 ans	44,0 ans
<b>Enseignants</b>	<b>38,0 ans</b>	<b>44,0 ans</b>	<b>42,0 ans</b>
Titulaires	46,0 ans	48,0 ans	48,0 ans
<i>Ens 2nd degré</i>	44,0 ans	46,0 ans	46,0 ans
<i>Ens Chercheurs</i>	45,0 ans	46,0 ans	46,0 ans
<i>Ens Hosp Univ et EC Med Gé</i>	54,0 ans	55,0 ans	55,0 ans
Contractuels Enseignants	30,0 ans	31,0 ans	30,0 ans

### III. Personnels de nationalité étrangère

#### CARACTERISTIQUES DES PERSONNELS DE NATIONALITE ETRANGERE

	Effectifs	%
Femmes	78	49,4%
Hommes	80	50,6%
<b>BIATSS</b>	<b>25</b>	<b>15,8%</b>
<b>Enseignant et/ou Chercheur</b>	<b>133</b>	<b>84,2%</b>
Contractuel	121	76,6%
Titulaire	37	23,4%
<b>Total</b>	<b>158</b>	<b>100%</b>

Parmi les 1718 agents de l'UVSQ, 162 étaient de nationalité étrangère, soit 9,4% (-0,1 point par rapport à 2014). La parité homme / femme est très bien respectée cette année, contrairement à l'année précédente. Elle se caractérise par une part importante **d'enseignants et/ou chercheurs** (84,6%) et **de contractuels** (76,5%).

Corps des titulaires	Effectifs
<b>Enseignant et/ou Chercheur</b>	<b>33</b>
Agrégés	1
Certifiés	1
Maît. De Conf Prat. Hospitalier	1
Maîtres de Conférences	19
Prof. Univ. Prat. Hosp.	3
Professeurs des Universités	8
<b>BIATSS</b>	<b>4</b>
Adjoints	2
Ing. de recherche	2
<b>Total</b>	<b>37</b>

Agents non titulaires	Effectifs
<b>Enseignant et/ou Chercheur</b>	<b>100</b>
Ass.Hosp.Univ. Et Ch.cli.univ- ass.hôp.	1
Associés	1
ATER	12
Chercheurs CDD	18
Doctorants	15
Doctorants sans enseignements	26
Ens. Chercheur CDD	1
Enseignants CDD	6
Invités *	4
Lecteurs et Maîtres de langue	7
Post-doctorants	9
<b>BIATSS</b>	<b>21</b>
CDD	16
CDI	5
<b>Total</b>	<b>121</b>

#### Répartition dans les structures

Structures	Effectifs	%
UFR Sciences	66	41,8%
UFR Sc Sociales	3	1,9%
UFR Santé	18	11,4%
UFR DSP	4	2,5%
OVSQ	22,5	14,2%
IUT de Vélizy	9	5,7%
IUT de Mantes	7	4,4%
ISTY	2	1,3%
ISM-UVSQ	3	1,9%
IECI	14,5	9,2%
Extérieur	6	3,8%
Directions	3	1,9%
<b>Total</b>	<b>158</b>	<b>100,0%</b>

PAYS D'ORIGINE ET AFFECTATION DES PERSONNELS DE NATIONALITE ETRANGERE

	Directions	Extérieur	IECI	ISM	ISTY	IUT de Mantes	IUT de Vélizy	OVSQ	UFR DSP	UFR Santé	UFR Sc Soc.	UFR Sciences	Total
<b>Afrique</b>	<b>1</b>	<b>1,5</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>28,5</b>	<b>46</b>
ALGERIE	1					2	1					14	18
CAMEROUN						2							2
COMORES												1	1
COTE D'IVOIRE										1		1	2
EGYPTE									1				1
EQUATEUR		0,5										0,5	1
MADAGASCAR					1								1
MAROC		1										4	5
SENEGAL											1	2	3
TOGO										1			1
TUNISIE				1		2		1		1		6	11
<b>Amérique</b>			<b>3</b>				<b>2</b>	<b>3</b>		<b>5</b>		<b>2</b>	<b>15</b>
BRESIL								1		1			2
CANADA							1			1			2
CHILI								1				1	2
COLOMBIE							1					1	2
COSTA RICA								1					1
ETATS-UNIS			3							2			5
MEXIQUE										1			1
<b>Asie</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6,5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>11,5</b>	<b>26</b>
AZERBAIDJAN				1									1
CHINE							1	5,5		1		2,5	10
IRAN									1				1
JAPON		1											1
LIBAN						1	1					4	6
RUSSIE								1				1	2
SERBIE			1										1
SYRIE												1	1
VIET NAM												3	3
<b>Océanie</b>			<b>1</b>										<b>1</b>
NOUVELLE-ZELANDE			1										1
<b>Union Européenne</b>	<b>2</b>	<b>3,5</b>	<b>9,5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>4</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>24</b>	<b>70</b>
ALLEMAGNE			1					3	1	2		2	9
AUTRICHE								1					1
BELGIQUE			1					4				1	6
CHYPRE										1			1
ESPAGNE			2				1	1		2		6	12
GRECE		1,5	0,5						1	1		4	8
IRLANDE, ou EIRE			1				1	1					3
ITALIE		1		1						2	2	6	12
POLOGNE												1	1
PORTUGAL	1												1
ROUMANIE	1				1		1					1	4
ROYAUME-UNI			4				1	2		1		1	9
SUISSE		1										1	2
UKRAINE												1	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>14,5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>22,5</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>66</b>	<b>158</b>

## IV. Personnels en situation de handicap

Le handicap se définit comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

La loi du 11 février 2005 concernant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a donné de nouveaux droits aux travailleurs en situation de handicap. L'objectif de cette loi est de « faciliter l'accès à l'emploi, de favoriser son exercice dans la durée, de permettre au personnel de progresser et de bénéficier de formations adaptées à ses besoins ».

Les principales dispositions applicables dans notre établissement sont :

- Le droit à l'aménagement du poste de travail (matériel, accompagnement humain, aménagement d'horaires...)
- Le droit au temps partiel
- La priorité pour les mutations
- La priorité pour les détachements et les mises à disposition
- Des conditions avantageuses de départ en retraite

Il convient de souligner qu'il existe, depuis 2010, un référent à la Direction des Ressources Humaines, chargé de veiller au respect des préconisations de la loi, de faciliter les aménagements pour les personnels handicapés et d'envisager le recrutement de personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Pour être digne de cette responsabilité sociale de l'employeur, l'UVSQ entend développer sa politique de recrutement de bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

### PERSONNELS DECLARES ET RECONNUS COMME TRAVAILLEURS HANDICAPES AU 01/01/2015

	Femmes	Hommes	Total 01/01/2015	au 01/01/2014
<b>Enseignants et/ou Chercheurs</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>BIATSS</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
dont <b>A</b>	1	1	2	2
<b>B</b>	7	2	9	9
<b>C</b>	10	5	15	15
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>33</b>	<b>33</b>

	Femmes	Hommes	Total 01/01/2015	au 01/01/2014
<b>Enseignants et/ou Chercheurs</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Titulaires</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
MCF	2	1	3	4
PRAG	1	1	2	2
PRCE		1	1	1
<b>Contractuel</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>BIATSS</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
<b>Titulaires</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>17</b>
Ingénieur d'études	1	1	2	1
Assistant de serv social	1		1	1
Technicien	1	2	3	4
Adjoint administratif	3	1	4	4
Adjoint technique	4	2	6	4
Magasinier	1	2	3	3
<b>Contractuels</b>	<b>7</b>		<b>7</b>	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>33</b>	<b>33</b>

## EVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI DE BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI CES 4 DERNIERES ANNEES

Année	Taux
2011	1,68%
2012	2,04%
2013	2,12%
2014	2,06%

Sont présentés ici les taux d'emploi direct de BOE rapportant le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi aux effectifs de l'établissement.

Cependant la déclaration de certaines actions et dépenses permettent un ajustement du taux d'emploi, appelé alors taux d'emploi légal. Aussi, au titre de l'année si le taux d'emploi direct de BOE était de 2,06%, le taux légal était de 2,14%.

Dans le cadre de la déclaration que nous devons faire auprès du FIPHFP chaque année, nous pouvons déclarer les dépenses liées à l'insertion professionnelle des personnes handicapées réalisées en 2014, dont :

- la réalisation de travaux destinés à faciliter l'accès des personnes handicapées
- la mise en place de moyens de transport individuels et de communication adaptés
- la conception de matériel ou d'aides techniques pour les travailleurs handicapés
- la formation et la sensibilisation à la question de l'intégration professionnelle des travailleurs handicapés des personnels susceptibles d'être en relation avec eux
- la rémunération des personnels affectés à des missions d'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'accompagnement des étudiants handicapés (SAEH, SUMPPS...)

## DEPENSES LIEES A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPEES REALISEES EN 2014

Motif	Dépenses 2013	Dépenses 2014
Dépenses auprès d'entreprises adaptées	26 779 €	3 941,79 €
Actions de sensibilisation, formation	6 476 €	3 914,04 €
Appareillage (auditif ou fauteuil)	-	2 262,51 €
Vacataires étudiants SAEH	25 283 €	19 128,23 €
Travaux d'accessibilité	2 181 €	11 664,00 €
Rémunérations personnels dédiés *	67 705 €	210 805,32 €
<b>Total</b>	<b>128 424,00 €</b>	<b>251 715,89 €</b>

(\*) Assiette élargie entre 2013 et 2014 : Ces rémunérations sont calculées au prorata de la part de l'activité dédiée à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Jusqu'alors, n'étaient prises en compte que les rémunérations de personnels dédiés rémunérés sur ressources propres. A compter de la déclaration 2015 sur les ressources 2014, les personnels rémunérés sur le budget état peuvent également être comptabilisés.

Jusqu'en 2014, dans le cadre de la déclaration auprès du FIPHFP devaient être recensés les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi sur la base des personnels rémunérés sur les ressources propres de l'établissement. A compter de la déclaration 2015 (observation sur l'année 2014) l'assiette d'assujettissement a changé puisque les établissements doivent maintenant comptabiliser l'ensemble de leurs personnels, qu'ils soient rémunérés sur le budget état ou sur leurs ressources propres.

Suite à ces changements, l'UVSQ a eu pour la première fois à verser une contribution auprès du FIPHFP

## V. Répartition géographique

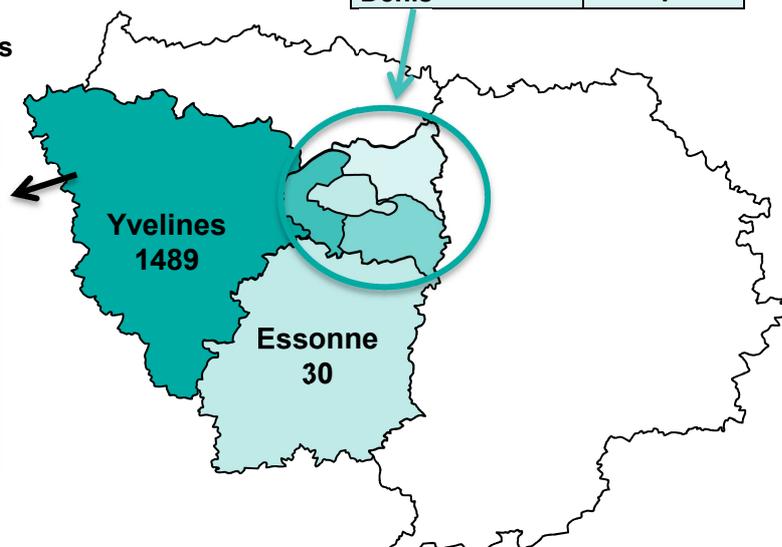
### LIEUX D'AFFECTATION (DEPARTEMENT OU VILLE) DES PERSONNELS (HORS PERSONNELS EXTERIEURS)

**Légende :**

- Moins de 10 agents
- 10 à 49 agents
- 50 à 99 agents
- 100 à 499 agents
- 500 agents et plus

Hauts-de-Seine	189
Val-de-Marne	19
Paris	13
Seine-Saint-Denis	1

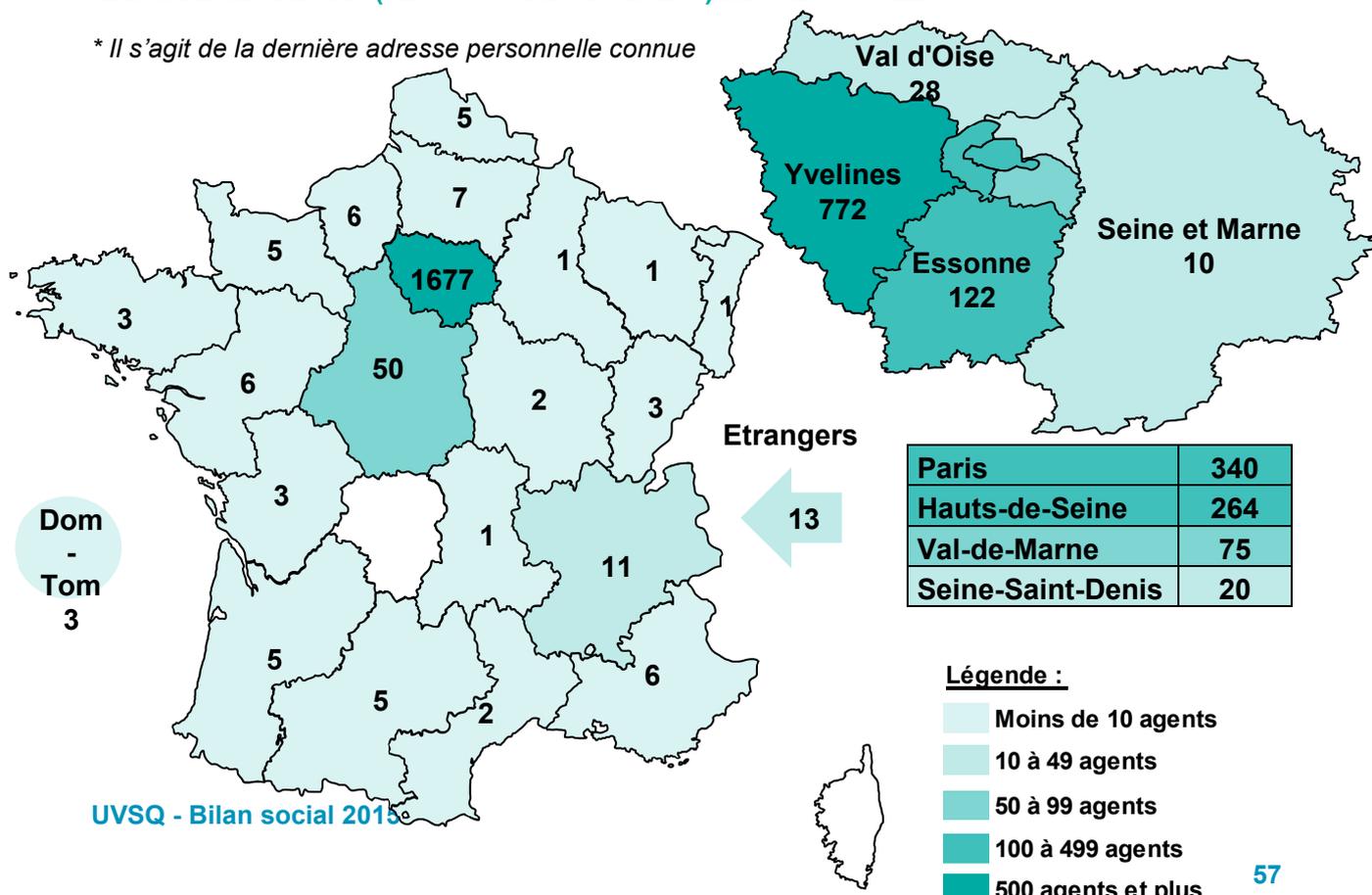
Versailles	634
Guyancourt	471
Vélizy	117
Montigny le bx	105
Boulogne	81
Rambouillet	60
Garches	52
Mantes la Jolie	52
Gif sur Yvette	29



\*Les personnels affectés dans ces départements/villes correspondent aux agents travaillant dans les hôpitaux (Boulogne, Garches, Saint-Cloud, Bondy, Poissy, Le Chesnay, Villejuif : labo CESP)

### LIEUX DE RESIDENCE\* (REGION OU DEPARTEMENT) DES PERSONNELS

\* Il s'agit de la dernière adresse personnelle connue



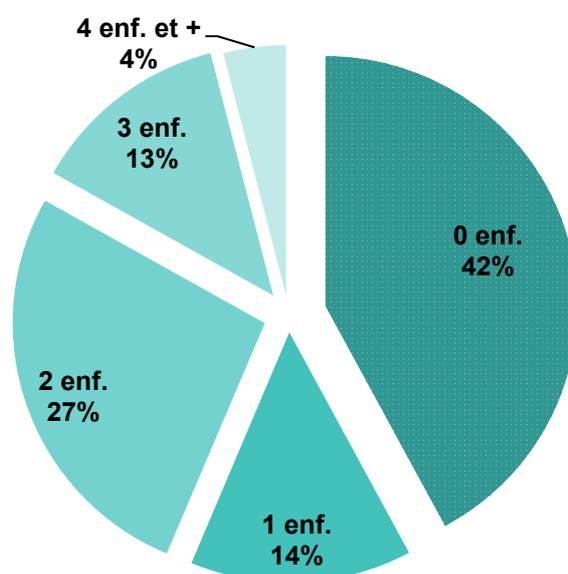
Paris	340
Hauts-de-Seine	264
Val-de-Marne	75
Seine-Saint-Denis	20

**Légende :**

- Moins de 10 agents
- 10 à 49 agents
- 50 à 99 agents
- 100 à 499 agents
- 500 agents et plus

## VI. Les enfants des personnels

### NOMBRE D'ENFANTS\* DES PERSONNELS



Nb enfants	Ensemble	Titulaire	Contractuel	BIATSS	Enseignants	Femmes	Hommes
0 enf.	42%	26%	66%	35%	47%	38%	46%
1 enf.	14%	15%	13%	18%	12%	15%	13%
2 enf.	27%	36%	13%	31%	24%	30%	24%
3 enf.	13%	18%	6%	12%	13%	13%	13%
4 enf. et +	4%	6%	2%	4%	4%	4%	5%
<b>Total</b>	<b>100%</b>						

\* Ces données concernent les enfants déclarés auprès de la Direction des Ressources Humaines.

### AGE DES ENFANTS DES PERSONNELS

Tranche d'âge	Effectif	%
Moins de 3 ans	192	9%
3-5 ans	195	9%
6-9 ans	296	14%
10-14 ans	359	17%
15-19 ans	383	18%
20-24 ans	301	14%
25-29 ans	228	11%
30 ans et +	190	9%
<b>Total</b>	<b>2 144</b>	<b>100%</b>

*chapitre*

# 4

Carrière

## Chapitre 4 - Carrière

### I. Promotions et concours

#### A. Les Enseignants et Enseignants-Chercheurs

##### AVANCEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 2014

Grade d'accès	Promouvables			Promus						% promus	
	F	H	Ensemble	Local		National		Total			
	F	H	Ensemble	F	H	F	H	F	H	Ensemble	
<b>Enseignants Chercheurs</b>	<b>51</b>	<b>85</b>	<b>136</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>10%</b>
MCF Hors Classe	22	20	42	1		1		2	0	2	5%
PR 1ère classe	17	27	44	1	2	1		2	2	4	9%
PR Classe Ex. éch.1	8	29	37		2	2	2	2	4	6	16%
PR Classe Ex. éch.2	4	9	13		1		1		2	2	15%
<b>Enseignants HU</b>	<b>20</b>	<b>70</b>	<b>90</b>	-	-	-	-	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>11%</b>
MCUPH 1ère classe	6	6	12	-	-	-	-	2	1	3	25%
MCUPH Hors classe	2	1	3	-	-	-	-	1		1	33%
PUPH 1ère classe	5	32	37	-	-	-	-		5	5	14%
PUPH Classe Ex. éch.1	5	22	27	-	-	-	-		1	1	4%
PUPH Classe Ex. éch.2	2	9	11	-	-	-	-			0	0%
<b>Enseignants second degré</b>	<b>15</b>	<b>25</b>	<b>40</b>	-	-	-	-	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5%</b>
Agrégé Hors classe	12	20	32	-	-	-	-		1	1	3%
Certifié Hors classe	3	2	5	-	-	-	-		1	1	20%
P.L.P. Hors classe		2	2	-	-	-	-			0	0%
Prof. EPS Hors classe		1	1	-	-	-	-			0	0%

##### BILAN DES REUSSITES AUX CONCOURS 2014 DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET / OU CHERCHEURS

Corps de recrutement	Internes		Extérieurs		Mutation		Total des recrutements		
	F	H	F	H	F	H	F	H	Ensemble
<b>Enseignants HU</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
Prof. Univ. Prat. Hospitalier	1	3		3		1	1	7	8
Mait. De Conf Prat. Hospitalier				1				1	1
PR De Médecine Générale				1				1	1
<b>Enseignants second degré</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>4</b>			<b>3</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
Professeur Agrégé	1		2	3			3	3	6
Professeur Certifié				1				1	1
<b>Ensemble</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>9</b>		<b>1</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

Ⓜ A noter que parmi les membres des commissions de recrutement des enseignants du second degré réunis en 2014, 41,5 % étaient des femmes (17 femmes et 24 hommes)

## B. Les BIATSS

### AVANCEMENT DES PERSONNELS BIATSS 2014

#### ➤ Avancement de Grade

Grade d'accès	Promouvables			Promus			% Promus
	F	H	Total	F	H	Total	
<b>AENES</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>36%</b>
SAENES CS	3		3				
ADJENES P1C	2		2	1		1	
ADJENES P2C	5		5	2		2	
ADJENES 1C	1		1	1		1	
<b>ITRF</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>71%</b>
IGR 1 C				2		2	
IGE 1 C				1		1	
TEC CE				1		1	
TEC CS					2	2	
ATRF P1C				2		2	
ATRF P2C				1		1	
ATRF 1C				3		3	
<b>Total</b>				<b>14</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	

#### ➤ Avancement de Corps

Corps d'accès	Promouvables			Promus			% Promus
	F	H	Total	F	H	Total	
<b>AENES</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>20%</b>
ADAENES	2		2	1		1	
SAENES	3		3				
<b>ITRF</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>17%</b>
IGR 1C		2	2				
IGE	1	2	3	1		1	
ASI	1	2	3	1		1	
TEC	3	1	4				
<b>Bibliothèques</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>100%</b>
Bibliothécaire	1		1	1		1	
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>22%</b>

## BILAN DES REUSSITES AUX CONCOURS ITRF 2014 (POSTES OUVERTS A L'UVSQ)

Concours		Techniciens			ARTF			Total
		Int.	Ext.	S*	Int.	Ext.	S*	
Promotion interne	F							
Titulaires UVSQ	H							
Titularisation de	F					4	4	
Contractuels UVSQ	H			3		3	6	
Extérieurs	F							
	H							
<b>Total</b>	<b>F</b>			<b>3</b>		<b>3</b>	<b>6</b>	
	<b>H</b>					<b>4</b>	<b>4</b>	
	<b>Tot</b>			<b>3</b>		<b>7</b>	<b>10</b>	

\*concours réservé, loi Sauvadet du 12 mars 2012

⊙ Ainsi, parmi les 45 éligibles (26 femmes et 19 hommes), 10 contractuels ont été titularisés par le biais des concours réservés suite à la loi Sauvadet du 12 mars 2012

## BILAN DES PHASES D'ADMISSIONS DES CONCOURS DONT L'UVSQ ETAIT L'ETABLISSEMENT AFFECTATAIRE EN 2014

Corps	Admissibles		Présents		Admis	
	H	F	H	F	H	F
IGE	1	1	1			
ASI		2		2		1
ATRF	9	4	9	4	4	3
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

⊙ A noter que parmi les membres des jurys réunis pour ces concours 67% étaient des femmes (32 femmes et 16 hommes)

## MOBILITE CATEGORIELLE DES BIATSS EN 2014

	C à B	C à A	B à C	B à A	Apprenti à A	Total
F	5		2	2		9
H	2	3		2	1	8
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>17</b>

Le **taux de mobilité catégorielle** met en évidence la part des agents ayant connu un changement de catégorie fonction publique sur une période donnée. Si l'on observe les personnels BIATSS sur toute l'année 2014, on constate que **cette mobilité a concerné 17 des 803 BIATSS de l'établissement, soit un taux de mobilité catégorielle de 2,1%**

⊙ A noter qu'en 2014, 3 postes ont été publiés sur la BIEP (Bourse Interministérielle Emploi Public) et 2 ont été pourvus suite à leur publication

## II. Mouvements des personnels

### A. Entrées de titulaires

#### ENTREES DE TITULAIRES AU COURS DE L'ANNEE CIVILE 2014 PAR POPULATION ET PAR CORPS

	Concours	Mutation	Recrutement	Total
<b>BIATSS</b>	<b>4</b>	<b>5</b>		<b>9</b>
AENES et Agt cont. Admin		2		2
Secrétaire Général d'Université		1		1
Agent Comptable		1		1
ITRF	1	1		2
Techniciens	1	1		2
Bibliothèques	2	2		4
Conservateurs	1			1
Bibliothécaires	1			1
Bibl. Assistants Spé		1		1
Magasiniers		1		1
Santé et social	1			1
Infirmiers		1		1
<b>Enseignant et/ou Chercheur</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>11</b>
Ens. Chercheurs		1		1
Maîtres de Conférences		1		1
Ens. Hos. Univ. Et EC univ méd générale	3		1	4
Maît. De Conf Prat. Hospitalier	1			1
Prof. Univ. Prat. Hosp.	2		1	3
Ens. 2nd degré			6	6
Agrégés			5	5
Certifiés			1	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>20</b>

#### Effectifs

Motif d'arrivée	A		B		C		Total	Total 2013
	F	H	F	H	F	H		
Concours	3	3	1				7	17
Mutation	1	2	1	1	1		6	10
Recrutement*	2	5					7	3
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>30</b>

## ETP

Motif d'arrivée	A		B		C		Total	Total 2013
	F	H	F	H	F	H		
Concours	3	3	0				6	16,8
Mutation	1	2	1	1	1		6	9,8
Recrutement*	2	5					7	3
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>29,6</b>

\*Recrutement = Affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'Enseignement Supérieur

Ne sont pas considérés comme des « arrivées » les personnels contractuels de l'UVSQ titularisés après concours, ni les personnels réintégrant leurs fonctions après une situation de santé ou position spéciale.

## B. Départs de titulaires

### DEPARTS DE TITULAIRES AU COURS DE L'ANNEE CIVILE 2014

	Fin de Fonction	Mutation	Retraite	Total	Total 2013
BIATSS	1	24	10	35	20
AENES	1	3	3	7	5
Bibliothèque - Musée		5		5	4
ITRF		16	7	23	11
Enseignant et/ou Chercheur	2	16	12	30	33
Ens. 2nd degré	2	3	3	8	9
Ens. Chercheurs		12	5	17	14
Ens. Hos. Univ.		1	4	5	10
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>40</b>	<b>22</b>	<b>65</b>	<b>53</b>

## EFFECTIFS

Motif de départ	A			B			C		Total
	F	H	Total	F	H	Total	F	Total	
Fin de Fonction	2	1	3						3
Mutation	9	17	26	6	4	10	4	4	40
Retraite	7	5	12	3	3	6	4	4	22
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>41</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>65</b>

## ETP

Motif de départ	A			B			C		Total
	F	M	Total	F	M	Total	F	Total	
Fin de Fonction	2	1	3						3
Mutation	7	13,6	20,6	6	4	10	2,9	2,9	33,5
Retraite	7	4,9	11,9	3	2,7	5,7	3	3	20,6
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>19,5</b>	<b>35,5</b>	<b>9</b>	<b>6,7</b>	<b>15,7</b>	<b>5,9</b>	<b>5,9</b>	<b>57,1</b>

## AGE EFFECTIF ET AGE MOYEN A LA RETRAITE EN 2014

Age au départ à la retraite	BIATSS		Enseignant et/ou Chercheur		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
56			1		1
60		2			2
61			2	2	4
62	1				1
63			1		1
64	2	1	2	1	6
65			2		2
67			1		1
68			2	2	4
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>22</b>
<b>Age moyen</b>	<b>63,3</b>	<b>61,3</b>	<b>63,8</b>	<b>64,4</b>	<b>63,5</b>

### ➤ Perspectives de départs à la retraite dans les 5 prochaines années

#### AGENTS TITULAIRES ENSEIGNANTS QUI ATTEINDRONT AU MOINS 60 ANS DANS LES 5 PROCHAINES ANNEES

Age au 01/01/2015	Ens. 2nd degré	Ens. Chercheurs	Ens. Hos. Univ. Et EC univ méd générale	Total
55	6	12	9	27
56		10	6	16
57	1	5	3	9
58	2	7	3	12
59	2	3	9	14
60	4	4	3	11
61	3	1	5	9
62	1	5	7	13
63	3	3	4	10
64	1	7	7	15
65		6	4	10
66	1	1	3	5
67		2	1	3
70			1	1
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>66</b>	<b>65</b>	<b>155</b>

Concernant les personnels enseignants, rares sont les départs observés avant 63 ans. Si l'on observe le tableau ci-dessus, ces personnes qui atteindront 63 ans dans les 5 prochaines années concernent 103 agents, soit 16% des enseignants et enseignants chercheurs titulaires parmi lesquels 18% des enseignants du second degré, 9% des enseignants-chercheurs et 37% des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires.

## AGENTS TITULAIRES BIATSS QUI ATTEINDRONT AU MOINS 60 ANS DANS LES 5 PROCHAINES ANNEES

Age 01/01/2015	AENES et Agt cont. Admin	Bibliothèques	ITRF	Santé et social	Total
55	3		10		13
56	2	1	8	1	12
57	5	2	6		13
58			5	2	7
59	1	1	6		8
60	4	1	5		10
61	2		4		6
63	1		2		3
64			1		1
65			1		1
66			1		1
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>49</b>	<b>3</b>	<b>75</b>

Age 01/01/2015	A	B	C	Total général
55	4	2	7	13
56	5	2	5	12
57	3	4	6	13
58	3		4	7
59	4	1	3	8
60	2	1	7	10
61	1	1	4	6
63	3			3
64		1		1
65			1	1
66	1			1
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>12</b>	<b>37</b>	<b>75</b>

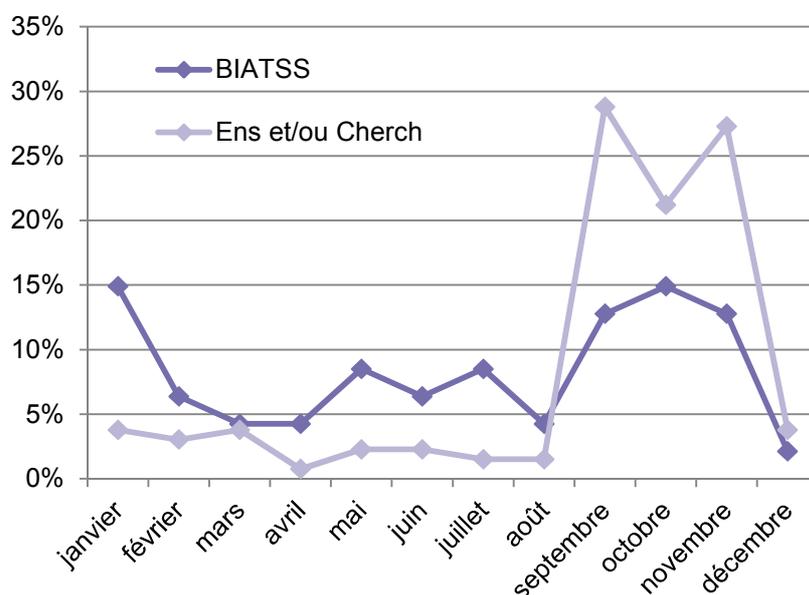
En 2015, 75 agents atteindront au moins 60 ans dans les 5 prochaines années. Cependant, l'âge au départ à la retraite tend à s'allonger, et les départs avant 62 ans sont de moins en moins nombreux. Aussi, si l'on observe les agents qui atteindront au moins 62 ans dans les 5 prochaines années, les perspectives de départ en retraite concernent 50 agents.

Ces 50 agents qui atteindront au moins 62 ans dans les 5 prochaines années concernent ainsi 13% de la population BIATSS titulaire et respectivement 11% des catégories A, 8% des catégories B et 19% des catégories C.

## C. Mouvements des personnels contractuels

### ENTREES ET SORTIES DES PERSONNELS CONTRACTUELS AU COURS DE L'ANNEE 2014

#### ➤ Entrées



#### ○ Enseignants et/ou chercheurs

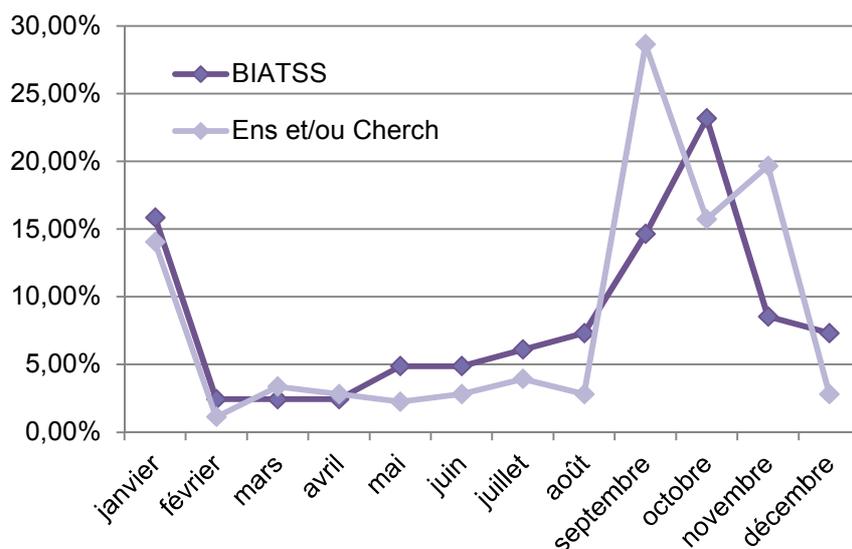
ENS CH	2014			Total 2013
	F	M	Total 2014	
Effectifs	72	60	132	196
ETP	72	60	132	188,9

#### ○ BIATSS

Effectifs	2014			Total 2013
	Cat FP / éq	F	M	
A	15	17	32	50
B	4	3	7	39
C	5	3	8	17
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>47</b>	<b>106</b>

ETP	2014			Total 2013
	Cat FP / éq	F	M	
A	15	17	32	46,5
B	4	3	7	37,9
C	5	3	8	16
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>47</b>	<b>100,4</b>

➤ **Sorties**



○ **Enseignants et/ou chercheurs**

ENS CH	2014			Total 2013
	F	M	Total 2014	
Effectif	80	98	<b>178</b>	187
ETP	80	98	<b>178</b>	177,2

○ **BIATSS**

Effectifs	2014			Total 2013	
	Cat FP / éq	F	M		Total 2014
A		24	21	<b>45</b>	43
B		17	4	<b>21</b>	33
C		8	8	<b>16</b>	21
<b>Total</b>		<b>49</b>	<b>33</b>	<b>82</b>	97

ETP	2014			Total 2013	
	Cat FP / éq	F	M		Total 2014
A		24	21	<b>45</b>	41,1
B		17	4	<b>21</b>	32,4
C		8	8	<b>16</b>	21
<b>Total</b>		<b>49</b>	<b>33</b>	<b>82</b>	94,5

Les entrées et sorties des contractuels enseignants et / ou chercheurs s'observent principalement en septembre, octobre et novembre 2014. On retrouve cette tendance pour toutes les années observées. Ces mois correspondent aux campagnes de recrutement des ATER, doctorants, maîtres de langues et lecteurs et des chefs de cliniques et ainsi au période de turn-over de ces populations.

Concernant les personnels BIATSS, les entrées et sorties du personnel BIATSS s'observent majoritairement en janvier, septembre, octobre, novembre. On retrouve cette tendance pour toutes les années observées. Le reste de l'année 2014 reste une période de faible entrée.

En 2014, on a pu observer une relative parité hommes/femmes parmi les entrées de personnels contractuels que ce soit chez les BIATSS ou chez les enseignants/chercheurs (respectivement 51% et 55% des personnels recrutés étaient des femmes).

## D. Taux de rotation

Le **taux de rotation** est un indicateur permettant de décrire le rythme de renouvellement des effectifs dans un établissement.

Il se calcule ainsi :

$$\text{Taux de rotation} = \frac{(\text{Somme des Entrées et Sorties})/2}{\text{Effectif en début de période}}$$

### TAUX DE ROTATION DE L'UVSQ OBSERVES SUR L'ANNEE 2014

	Entrées / réintégrations	Sorties (y compris position spé)	Effectif au 01/01/2014 (hors positions spé ext)	Taux de rotation
<b>BIATSS</b>	<b>59</b>	<b>129</b>	<b>684</b>	<b>13,7%</b>
Contractuel	47	82	322	20,0%
Titulaire	12	47	362	8,1%
<b>Enseignant et/ou Chercheur</b>	<b>153</b>	<b>216</b>	<b>1060</b>	<b>17,4%</b>
Contractuel	132	178	442	35,1%
Titulaire	21	38	618	4,8%
<b>Total</b>	<b>212</b>	<b>345</b>	<b>1744</b>	<b>16,0%</b>
Contractuel	179	260	764	28,7%
Titulaire	33	85	980	6,0%

### III. Activité

#### A. Positions statutaires

Sur les 1021 agents titulaires de l'université, 951 étaient en activité au 01/01/2015 et 70 avaient une autre position statutaire. Ces positions statutaires autres qu'« activité » ont débuté en 2014 pour 20 de ces agents. Par ailleurs, au cours de l'année 2014, 13 agents ont réintégré l'établissement.

Avec ces 33 changements de position statutaire en 2014, le taux de mobilité statutaire des personnels titulaires a été de 3% en 2014 (contre 1,3% en 2013)

#### POSITIONS STATUTAIRES « AUTRES QU'ACTIVITE » AU 01/01/2015

Position statutaire	BIATSS		Enseignant et/ou Chercheur		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Congé parental	1				1
Détachement entrant*	3				3
Détachement sortant	8	5	6	4	23
Disponibilité	13	10	9	11	43
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>70</b>

\*Les agents en position de détachement entrant sont en fonction au sein de l'université

#### POSITIONS STATUTAIRES « AUTRES QU'ACTIVITE » AYANT COMMENCE EN 2014

Position statutaire	BIATSS		Enseignants		Total	
	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP
Congé parental	1	1			1	1
Détachement sortant	5	4	2	2	7	6
Disponibilité	6	4,6	6	4	12	8,6
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>9,6</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>15,6</b>

#### AGENTS DE RETOUR EN POSITION D'ACTIVITE EN 2014

Position statutaire antérieure	BIATSS	Enseignants/chercheurs	Total
Congé parental	1	1	2
Détachement entrant*		3	3
Détachement sortant	1	4	5
Disponibilité		2	2
Position Normale d'Activité	1		1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>13</b>

## PERSONNELS CONTRACTUELS TITULARISES EN 2014

Sexe	BIATSS	Enseignant et/ou Chercheur	Total
Femmes	7		7
Hommes	4	2	6
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>13</b>

Concernant les personnels contractuels, la mobilité statutaire concerne les agents devenus titulaires sur une période donnée. Ainsi, si l'on observe les agents contractuels sur l'ensemble de l'année 2014, le taux de mobilité statutaire des personnels contractuels a été de 1,3% (2,8% pour les BIATSS et 0,3% pour les enseignants et/ou chercheurs).

### B. Temps partiels

A noter pour cette partie que nous parlons bien de temps partiel et non de temps incomplet. Un agent est dit à temps « incomplet » lorsque sa quotité de recrutement est inférieure à 100%.

En revanche un agent recruté à 100% mais ayant une quotité de temps de travail inférieure à 100% est dit à temps « partiel ».

Il peut s'agir de temps partiels de droit (pour élever un enfant, donner des soins à son conjoint ou enfant malade, pour handicap, pour créer une entreprise) ou de temps partiels sur demande.

#### BILAN DES TEMPS PARTIELS AU 01/01/2015

Titulaires		Effectifs	Contractuels		Effectifs
Quotité	50%	2	Quotité	50%	1
	60%	3		80%	14
	70%	4		90%	3
	80%	48	A	7	
	90%	17	B	6	
A		34	C	5	
B		15	CDI	4	
C		25	CDD	6	
BIATSS		62	Femmes	17	
Enseignants		12	Hommes	1	
Femmes		72	De droit	10	
Hommes		2	Sur autorisation	8	
De droit		12	<b>Total</b>	<b>18</b>	
Sur autorisation		62			
<b>Total</b>		<b>74</b>			

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 74 des 1021 agents titulaires de l'UVSQ étaient à temps partiel, soit 7,24 %. Cette proportion est en très légère baisse puisqu'elle était de 7,4% au 01/01 2014 et de 8% au 01/01/2013.

A noter que chez les personnels contractuels, on ne compte que des personnels BIATSS parmi les personnes à temps partiel.

## C. Délégations et CRCT

### BILAN DES DELEGATIONS EN COURS DURANT L'ANNEE UNIVERSITAIRE EN 2013-14

		Nb délégations
<b>Année d'obtention</b>	2010	2
	2011	2
	2012	7
	2013	19
	2014	2
<b>Durée</b>	3 mois	1
	6 mois	4
	1 à 2 ans	12
	2 ans	7
	3 ans	2
	5 ans	6
<b>Discipline</b>	Astron. astrophys.	3
	Biologie cellulaire	2
	Biostat. inf.méd. TC	1
	Chim. des matériaux	1
	His. & civ: ancien	2
	His. & civ: cont.	1
	Informatique	5
	Lang. & litt. franc.	1
	Mathématiques	2
	Maths. appliqués	2
	Mécan., génie mécan.	1
	Météo océanographie	3
	Mil. denses & matér.	2
	Mil. dilués & optiq.	1
	Sc. & tec. act. phy.	1
	Sc. politique	1
	Socio., démographie	3
	<b>Genre</b>	Femme
Homme		22
<b>Total</b>		<b>32</b>

Il s'agit ici des délégations ayant débuté ou ayant toujours cours durant l'année 2013-14.

Les durées tiennent compte des durées antérieures au 01/09/2013 et des durées postérieures au 31/08/2014, sous réserve qu'elles soient déjà connues par les services de la DRH.

Pour rappel, pour l'année 2012-13, 29 délégations avaient été réalisées

## BILAN DES CRCT OBTENUS EN 2013-14

		Nb CRCT
<b>Durée</b>	1 mois	1
	6 mois	7
<b>Discipline</b>	Chim. des matériaux	1
	His. & civ. : cont.	1
	Informatique	2
	Lang. & litt. franc.	1
	Sc. économiques	1
	Socio., démographie	1
	Struc. évol. Terre	1
<b>Genre</b>	Femmes	6
	Hommes	2
<b>Total</b>		<b>8</b>

Pour rappel, pour l'année 2012-13, 10 CRCT avaient été accordés



*chapitre*

# 5

Rémunérations

# Chapitre 5 - Rémunérations

## I. La masse salariale

### MASSE SALARIALE 2013 ET 2014

	2013		2014	
	Dépenses affectées hors recherche	Dépenses affectées recherche	Dépenses affectées hors recherche	Dépenses affectées recherche
<b>TOTAL</b>	<b>100 951 677,40 €</b>	<b>10 201 884,34 €</b>	<b>96 724 974,99 €</b>	<b>10 663 635,86 €</b>
<i>dont heures comp.</i>	<i>4 860 023,27 €</i>	<i>4 860 023,27 €</i>	<i>4 248 726,38 €</i>	<i>4 248 726,38 €</i>
<b>ENSEIGNANTS, ENS-CHERCH. ET HU</b>	<b>73 095 017,75 €</b>	<b>5 791 851,71 €</b>	<b>70 584 000,00 €</b>	<b>6 552 215,00 €</b>
TITULAIRES	59 770 346,71 €	582 241,50 €	58 395 556,00 €	751 399,00 €
CONTRACTUELS	13 324 671,04 €	5 209 610,21 €	12 188 444,00 €	5 800 816,00 €
<b>BIATSS</b>	<b>26 936 922,50 €</b>	<b>4 400 471,75 €</b>	<b>25 064 474,00 €</b>	<b>4 101 847,00 €</b>
TITULAIRES	17 890 404,68 €	187 174,07 €	17 715 750,00 €	139 967,00 €
CONTRACTUELS	9 046 517,82 €	4 213 297,68 €	7 348 724,00 €	3 961 880,00 €
<i>Dont vacataires étudiants</i>	<i>275 186,39 €</i>	<i>275 186,39 €</i>	<i>204 908,49 €</i>	<i>204 908,49 €</i>
<b>CHOMAGE</b>	<b>919 737,15 €</b>	<b>9 560,88 €</b>	<b>1 076 500,99 €</b>	<b>9 573,86 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>111 153 561,74 €</b>	<b>4 860 023,27 €</b>	<b>107 388 610,85 €</b>	<b>4 248 726,38 €</b>

En 2014, la masse salariale globale a connu une diminution de 3% par rapport à 2013.

Cette hausse s'explique majoritairement par la baisse des effectifs de personnels au cours de l'année 2014 entraînant une baisse de 2% de la masse salariale des Enseignants et/ou Chercheurs et de 7% des personnels BIATSS (et notamment -15% chez les BIATSS contractuels).

Les montants alloués aux heures complémentaires et aux vacances étudiantes ont également connu des diminutions respectivement de 13% et 26%.

Par ailleurs, on constate une augmentation de 5% des dépenses financées sur les Éléments d'Organigrammes Techniques de Projets (EOTP) affectées à la recherche. L'évolution des dépenses au cours de l'année 2014 est marquée par une nette hausse des dépenses relatives aux personnels Enseignants et/ou chercheurs (+13%) et une baisse de 7% des dépenses relatives aux personnels BIATSS.

Le chômage quant à lui poursuit sa hausse. Alors qu'il avait connu une hausse de 17% entre 2012 et 2013, il a encore augmenté de 18% en 2013-14.

**REMUNERATIONS BRUTES MENSUELLES MOYENNES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN\*, PAR STATUT, CATEGORIE ET GENRE**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Total</b>	<b>4474,60€</b>	<b>5572,34€</b>	<b>5018,76€</b>
<b>Ens et/ou Cherch</b>	<b>5376,86€</b>	<b>6286,61€</b>	<b>5906,55€</b>
Contractuel	3424,73€	3641,97€	3542,19€
Titulaire	7505,74€	8370,27€	8041,50€
<b>BIATSS</b>	<b>3539,20€</b>	<b>3719,93€</b>	<b>3603,87€</b>
A	4482,94€	4522,19€	4499,12€
B	2962,79€	3436,97€	3086,21€
C	2981,77€	2715,76€	2881,58€
<b>Contractuel</b>	<b>2843,91€</b>	<b>3014,66€</b>	<b>2909,30€</b>
A	3760,04€	3741,36€	3751,46€
B	2296,36€	2373,88€	2310,76€
C	2290,56€	2191,80€	2243,12€
<b>Titulaire</b>	<b>4164,42€</b>	<b>4507,22€</b>	<b>4278,69€</b>
A	5131,32€	5572,77€	5291,05€
B	3838,68€	4057,11€	3912,87€
C	3384,34€	3391,40€	3386,42€

**REPARTITION DES REMUNERATIONS BRUTES MENSUELLES MOYENNES PAR DECILES**

**Rémunérations par déciles : Si on ordonne une distribution de rémunérations, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.**

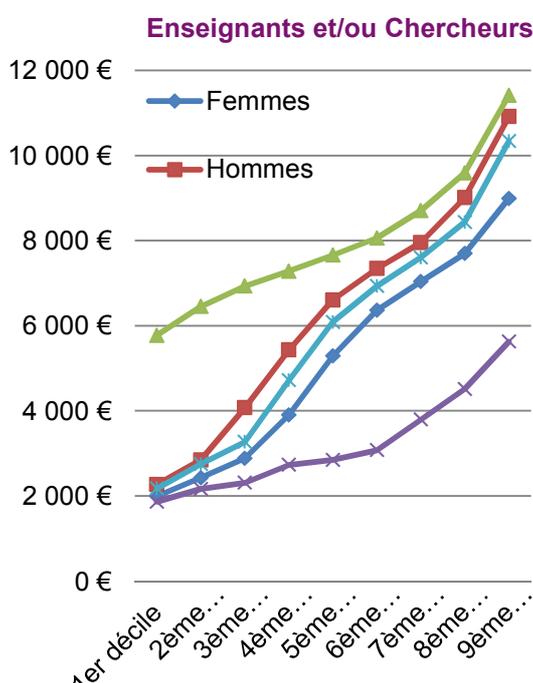
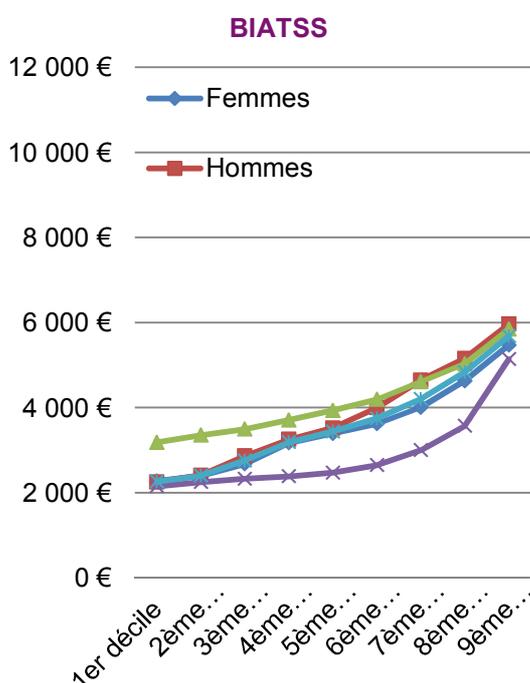
Ainsi, pour une distribution de rémunérations :

- le premier décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des rémunérations ;
- le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des rémunérations.

Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des rémunérations ; le neuvième décile est la rémunération au-dessus duquel se situent 10 % des rémunérations.

	BIATSS				Total
	Femmes	Hommes	Titulaires	Contractuels	
<b>1er décile</b>	2275,67€	2255,00€	3183,56€	2152,43€	2265,44€
<b>2ème décile</b>	2394,69€	2411,52€	3351,44€	2250,02€	2400,98€
<b>3ème décile</b>	2677,71€	2865,33€	3495,39€	2326,50€	2755,90€
<b>4ème décile</b>	3172,00€	3255,42€	3709,16€	2385,88€	3187,29€
<b>5ème décile</b>	3395,04€	3519,55€	3932,43€	2469,59€	3437,05€
<b>6ème décile</b>	3622,51€	3997,20€	4194,12€	2647,51€	3746,44€
<b>7ème décile</b>	4010,19€	4646,30€	4607,55€	2997,90€	4204,31€
<b>8ème décile</b>	4629,46€	5156,12€	5029,30€	3569,72€	4834,85€
<b>9ème décile</b>	5473,25€	5961,83€	5842,66€	5138,30€	5679,66€

	Enseignants et/ou Chercheurs				
	Femmes	Hommes	Titulaires	Contractuels	Total
1er décile	1991,55€	2267,29€	5769,88€	1861,50€	2173,42€
2ème décile	2425,68€	2845,15€	6448,67€	2162,57€	2748,92€
3ème décile	2882,59€	4073,63€	6929,74€	2307,59€	3268,31€
4ème décile	3903,78€	5431,54€	7281,04€	2730,35€	4716,18€
5ème décile	5286,48€	6603,71€	7656,95€	2845,15€	6087,87€
6ème décile	6361,21€	7341,45€	8058,33€	3073,74€	6931,57€
7ème décile	7034,09€	7956,44€	8704,07€	3794,70€	7602,28€
8ème décile	7693,92€	9007,84€	9589,45€	4510,81€	8435,73€
9ème décile	8990,20€	10912,31€	11412,76€	5627,02€	10335,13€



\*Les rémunérations brutes mensuelles moyennes sont les moyennes par population des rémunérations brutes mensuelles moyennes des agents, observées sur l'année 2014 (elles ne concernent pas les stagiaires étudiants, les apprentis et les vacataires).

Pour chaque agent, ont été comptabilisés sur l'année l'ensemble des traitements bruts, des indemnités de résidence, des suppléments familiaux de traitement, des remboursements de transports, les différentes primes et indemnités, le paiement des vacances et heures complémentaires et supplémentaires.

Remarques méthodologiques concernant les règles utilisées pour le calcul des rémunérations mensuelles moyennes : Les rémunérations brutes mensuelles moyennes ont été recalculées afin de se rapporter à un mois entier d'activité à temps plein. Ont ainsi été gommés les biais liés à la quotité de travail des agents et à leur temps de présence.

© Si l'on souhaite convertir les rémunérations brutes en rémunérations nettes, les taux de cotisations sont approximativement de 14% pour les personnels titulaires et de 20% pour les personnels contractuels

## II. Les primes des personnels

### PART DES PRIMES ET INDEMNITES DANS LES REMUNERATIONS BRUTES DES PERSONNELS

	Femmes	Hommes	Total
<b>Total</b>	<b>6,1%</b>	<b>5,2%</b>	<b>5,6%</b>
<b>Ens et/ou Cherch</b>	<b>3,8%</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,1%</b>
Contractuels	1,3%	0,8%	1,0%
Titulaires	4,5%	5,0%	4,9%
<b>BIATSS</b>	<b>9,7%</b>	<b>9,2%</b>	<b>9,5%</b>
A	9,9%	9,2%	9,6%
B	10,2%	9,7%	10,0%
C	8,8%	8,9%	8,8%
<b>Contractuels</b>	<b>8,3%</b>	<b>6,1%</b>	<b>7,4%</b>
A	5,5%	4,1%	4,8%
B	11,7%	10,5%	11,5%
C	8,9%	8,6%	8,8%
<b>Titulaires</b>	<b>10,5%</b>	<b>11,4%</b>	<b>10,8%</b>
A	12,3%	13,3%	12,7%
B	9,0%	9,5%	9,2%
C	8,7%	9,2%	8,8%

Pour ce calcul ont été comptabilisés comme primes et indemnités : l'indemnité de résidence, les indemnités de jury, les divers primes, gratifications, indemnités et avantages versés aux agents (le supplément familial de traitement ainsi que le remboursement des frais de transports ne sont pas considérés comme tel). Ces primes et indemnités ont été rapportées au traitement brut global des agents.

### La GIPA<sup>1</sup>

	Femmes	Hommes	Total
Titu Enseignants et/ou Chercheurs	19	36	<b>55</b>
Titu BIATSS	29	17	<b>46</b>
A	5	3	8
B	2	1	3
C	22	13	35
Contr BIATSS	5	5	10
A	2	4	6
B	3	1	4
C			
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>58</b>	<b>111</b>

<sup>1</sup> Cf. [Lexique](#)

## A. Les primes des personnels enseignants

### MONTANTS STATUTAIRES DES PRIMES DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS EN 2013 ET 2014

	2013	2014
PRES / PES	1 244,98 €	1 244,98 €
PEDR		
PR 1ère CI et CI exept.	Remplacé par	6 717,36 €
PR 2ème CI	PES en 2013	5 136,70 €
Autres Ens-chercheurs		3 555,86 €
PES	3812€ à 12 000€	Remplacé par PEDR en 2014
PRP	Maximum : 3763,72€	Maximum : 3763,72€
PCA	Maximum : 9 379,51€	Maximum : 9 379,51€
PA	9 168,36€ à 27 626,52€	9 168,36€ à 27 626,52€

c.f [Lexique](#)

## B. Les primes des personnels BIATSS

PERSONNELS TITULAIRES					
Cat.	corps	Grade	types de primes	Prime 2015 Montant brut mensuel	Annuel 2015
C	AENES	Adjoint administratif 2C	IAT	140 €	1 680 €
	ITRF	Adjoint technique 2C	PPRS		
	AENES	Adjoint administratif 1C	IAT	184 €	2 208 €
	ITRF	Adjoint technique 1C	PPRS		
	BIB	MAB 2C	IAT+Indem Suj	185 €	2 220 €
	AENES	Adjoint Administratif Principal 2C	IAT	186 €	2 232 €
	ITRF	Adjoint technique Principal 2C	PPRS		
	AENES	Adjoint Administratif Principal 1C	IAT	188 €	2 256 €
	ITRF	Adjoint technique Principal 1C	PPRS		
	BIB	MAB 1C	IAT+Indem Suj	188 €	2 256 €
	BIB	MAB Principal 2C	IAT+Indem Suj	191 €	2 292 €
	BIB	MAB Principal 1C	IAT+Indem Suj	193 €	2 316 €
B	AENES	SAENES CN (1er grade)	IAT ou IFTS	209 €	2 508 €
	ITRF	Technicien CN	PPRS		
	BIB	BIB ASS SPE CN (ex ASSIST BIB CN)	IAT + Prime techn	218 €	2 616 €
	AENES	SAENES CS (2ème grade)	IFTS		
	ITRF	Technicien CS	PPRS	223 €	2 676 €
	AENES	SAENES CE (3ème grade)	IFTS		
	ITRF	Technicien CE	PPRS	280 €	3 360 €
	BIB	BIB ASS SPE CS (ex Ass BIB CS, BIB ADJ SPE 2C )	IFTS + prime techn		
BIB	BIB ASS SPE CE (ex ASSIST BIB CE, BIB ADJ SPE 1C, BIB ADJ SPE HC)	IFTS + prime techn	297 €	3 564 €	
A	ITRF	ASI	PPRS	245 €	2 940 €
	Contr BE	Contractuel budget Etat	IFTS	277 €	3 324 €
	AENES	ADAENES	IFTS	315 €	3 780 €
	ITRF	IGE 2C	PPRS		
	ITRF	IGE 1C	PPRS	329 €	3 948 €
	AENES	APAENES	IFTS	338 €	4 056 €
	BIB	BIBLIOTHECAIRE	IFTS+Prime techn		
	ITRF	IGE HC	PPRS	366 €	4 392 €
	ITRF	IGR 2C	PPRS	428 €	5 136 €
	ITRF	IGR 1C	PPRS	554 €	6 648 €
	BIB	CONSERVATEUR BIB (anciennement 2C et 1C)	Idem spé	554 €	6 648 €
	BIB	CONSERVATEUR EN CHEF	Indem spé	600 €	7 200 €
	ITRF	IGR HC	PPRS	600 €	7 200 €
MEDICO SOCIAL	INF	INFIRMIERE CN	IAT ou IFTS	329 €	2 940 €
	INF	INFIRMIERE CS	IFTS	329 €	3 000 €
	INF	INFIRMIERE CE	IFTS	329 €	3 060 €
	ASS	ASSISTANTE SOCIALE	IFRS	209 €	2 508 €

## PERSONNELS CONTRACTUELS INDICIES

		Prime 2015 Montant brut mensuel	Annuel 2015
<b>C</b>	Adjoint technique	140 €	1 680 €
<b>B</b>	Technicien	209 €	2 508 €
<b>A</b>	ASI	245 €	2 940 €
	IGE / BIBLIOTHECAIRE	315 €	3 780 €
	IGR / CONSERVATEUR	428 €	5 136 €

Il a été proposé pour le budget 2014 de reconduire à l'identique l'enveloppe budgétaire consacrée aux primes des personnels BIATSS par rapport à 2013. Ainsi les montants versés mensuellement sont restés les mêmes. En ajoutant les autres types de primes et indemnités (listées ci-dessous) liées aux fonctions, on arrive à un montant d'environ 2 300 000 € (dont 320 000 € pour les primes de fin d'année).

Prime de fonction informatique 130 000 € - 24 agents concernés  
 Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) 79 000 € - 70 agents concernés  
 Prime relais handicap 4 400 € - 9 agents concernés  
 Prime assistant de prévention 9 100 € - 19 agents concernés  
 Prime régisseur 4 500 € - 26 agents

*chapitre*

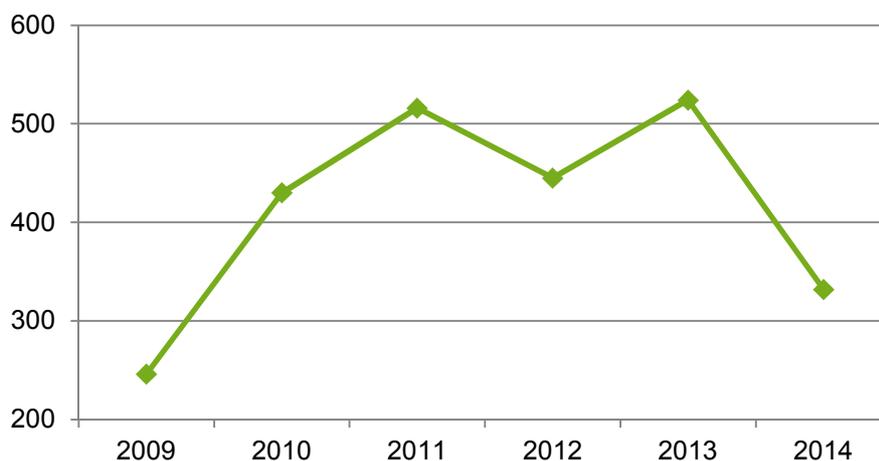
# 6

Formation des  
personnels

## Chapitre 6 – Formation des personnels

### I. Bilan quantitatif de la formation professionnelle

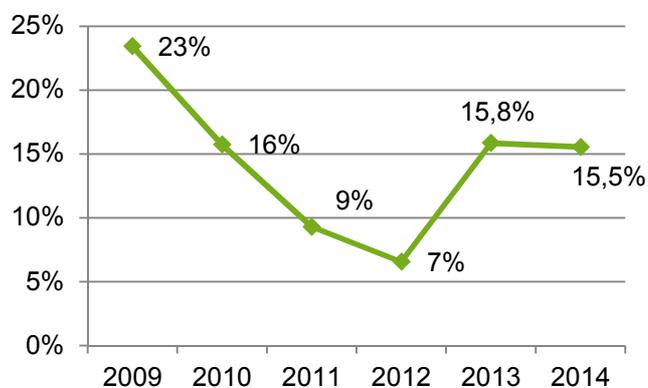
EVOLUTION DES FORMATIONS DE 2009 A 2014 : NOMBRE D'AGENTS AYANT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION \*



\* Un agent n'est compté qu'une fois même s'il a suivi plusieurs formations.

TAUX D'ABSENTEISME : COMPARAISON 2013 ET 2014 ET EVOLUTION 2009 A 2014

	2013	2014
Inscrits	1363	772
Présents	1147	652
<b>Taux d'absentéisme</b>	<b>15,8%</b>	<b>15,5%</b>



REPARTITION DES STAGIAIRES PAR SEXE ET CATEGORIE DE LA FONCTION PUBLIQUE AU COURS DE L'ANNEE 2014

	Effectifs	%
<b>A</b>	258	39%
<b>B</b>	222	34%
<b>C</b>	174	27%
Femmes	449	69%
Hommes	205	31%
<b>Total</b>	<b>652</b>	<b>100%</b>

AGENTS N'AYANT SUIVI AUCUNE FORMATION AU COURS DE L'ANNEE 2014

	Femmes	Hommes	Total
<b>Enseignant et/ou Chercheur BIATSS</b>	441	596	1037
Dont Cat A	170	110	280
Cat B	136	49	185
Cat C	136	80	216
<b>Total</b>	<b>883</b>	<b>835</b>	<b>1718</b>

**NOMBRE MOYEN DE JOURS DE FORMATION PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET PAR GENRE ET PAR TYPE DE FORMATION EN 2014**

	Nb de présents	Nb Jours	Nb moyen de jours par agent
<b>Catégorie A</b>	256	594	2,32
Femme	178	453	2,54
Homme	78	141	1,81
<b>Catégorie B</b>	222	393,5	1,77
Femme	176	309,5	1,76
Homme	46	84	1,83
<b>Catégorie C</b>	174	266,5	1,53
Femme	93	135	1,45
Homme	81	132	1,63
<b>Total</b>	<b>652</b>	<b>1254</b>	<b>1,92</b>

	Nb de présents	Nb de jours	Nb moyen de jours par stagiaire
<b>Préparation concours</b>	<b>23,00</b>	<b>112,00</b>	<b>4,87</b>
Catégorie A	11,00	47,00	4,27
Catégorie B	10,00	55,00	5,50
Catégorie C	2,00	10,00	5,00
<b>T1 - adaptation immédiate au poste de travail</b>	<b>383,00</b>	<b>505,50</b>	<b>1,32</b>
Catégorie A	141,00	246,50	1,75
Catégorie B	134,00	147,00	1,10
Catégorie C	108,00	112,00	1,04
<b>T2 - adaptation à l'évolution prévisible des métiers</b>	<b>103,00</b>	<b>136,50</b>	<b>1,33</b>
Catégorie A	50,00	63,00	1,26
Catégorie B	30,00	37,00	1,23
Catégorie C	23,00	36,50	1,59
<b>T3 - développement ou acquisition de nouvelles compétences</b>	<b>142,00</b>	<b>485,00</b>	<b>3,42</b>
Catégorie A	53,00	222,50	4,20
Catégorie B	48,00	154,50	3,22
Catégorie C	41,00	108,00	2,63
<b>VAE</b>	<b>1,00</b>	<b>15,00</b>	<b>15,00</b>
Catégorie A	1,00	15,00	15,00
<b>Total</b>	<b>652</b>	<b>1254</b>	<b>1,92</b>

NB D'AGENTS ET DE JOURNEES DE FORMATION PAR CATEGORIE, PAR GENRE ET PAR TYPE D'ACTION EN 2014

Étiquettes de lignes	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Préparation Concours										
Somme de Présent	10	1	11	9	1	10	1	1	2	23
Somme de Nb. Jours	45	2	47	52	3	55	5	5	10	112
T1 - adaptation immédiate au poste de travail										
Somme de Présent	98	43	141	109	25	134	65	43	108	383
Somme de Nb. Jours	203	43,5	246,5	118	29	147	51	61	112	505,5
T2 - adaptation à l'évolution prévisible des métiers										
Somme de Présent	31	19	50	23	7	30	8	15	23	103
Somme de Nb. Jours	30	33	63	24	13	37	6,5	30	36,5	136,5
T3 - développement ou acquisition de nouvelles compétences										
Somme de Présent	38	15	53	35	13	48	19	22	41	142
Somme de Nb. Jours	160	62,5	222,5	115,5	39	154,5	72	36	108	485
VAE										
Somme de Présent	1		1							1
Somme de Nb. Jours	15		15							15
<b>Total Somme de Présent</b>	<b>178</b>	<b>78</b>	<b>256</b>	<b>176</b>	<b>46</b>	<b>222</b>	<b>93</b>	<b>81</b>	<b>174</b>	<b>652</b>
<b>Total Somme de Nb. Jours</b>	<b>453</b>	<b>141</b>	<b>594</b>	<b>309,5</b>	<b>84</b>	<b>393,5</b>	<b>134,5</b>	<b>132</b>	<b>266,5</b>	<b>1254</b>

## REPARTITION DES STAGIAIRES PAR DOMAINES DE FORMATION AU COURS DE L'ANNEE 2013

Domaine de formation	Nb de présents	Nb d'heures	Nb de jours
<b>Communication</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>2</b>
<b>Culture administrative et juridique</b>	<b>9</b>	<b>280</b>	<b>40</b>
<b>Gestion financière et comptable</b>	<b>47</b>	<b>259</b>	<b>37</b>
<b>Hygiène et sécurité, prévention des risques</b>	<b>177</b>	<b>1599,5</b>	<b>228,5</b>
Hygiène et sécurité	133	1260	180
Prévention des risques	44	339,5	48,5
<b>Informatique et bureautique</b>	<b>46</b>	<b>294</b>	<b>42</b>
Audio et vidéo	3	21	3
Bureautique	23	80,5	11,5
Informatique	3	77	11
Numérique	2	10,5	1,5
Outils graphiques	15	105	15
<b>Langues vivantes étrangères</b>	<b>49</b>	<b>2660</b>	<b>380</b>
<b>Management</b>	<b>8</b>	<b>126</b>	<b>18</b>
<b>Performance personnelle</b>	<b>2</b>	<b>28</b>	<b>4</b>
<b>Préparation aux examens et concours</b>	<b>19</b>	<b>714</b>	<b>102</b>
Préparation autres diplômes	1	105	15
Préparation concours	18	609	87
<b>Professionnalisation des métiers de l'université</b>	<b>232</b>	<b>2474,5</b>	<b>353,5</b>
Formation - Vie de l'étudiant	10	52,5	7,5
Métiers de la scolarité	80	399	57
Métiers de l'enseignement	44	171,5	24,5
Métiers des achats	4	35	5
Métiers des bibliothèques	53	1491	213
Métiers gestion des ressources humaines	24	136,5	19,5
Métiers gestion du patrimoine - Maintenance	5	49	7
Métiers scientifiques et techniques	6	119	17
Recherches documentaires	6	21	3
<b>Recherche</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>2</b>
<b>Responsabilités sociétales</b>	<b>8</b>	<b>56</b>	<b>8</b>
<b>Ressources Humaines</b>	<b>52</b>	<b>259</b>	<b>37</b>
Handicap	3	21	3
Ressources Humaines	49	238	34
<b>Total</b>	<b>652</b>	<b>8778</b>	<b>1254</b>

## II. Budget

### DEPENSES DE LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS EN 2014 (HORS REMUNERATION DES STAGIAIRES)

Domaines	Total	%
<b>Communication</b>	1 189,80 €	2,65%
<b>Culture administrative et juridique</b>	2 568,85 €	5,72%
Culture administrative	418,60 €	
Culture juridique	2 150,25 €	
<b>Développement personnel</b>	479,80 €	1,07%
<b>Gestion financière et comptable</b>	1 165,40 €	2,6%
<b>Hygiènes et sécurité, prévention des risques</b>	16 487,46 €	36,72%
Hygiène et sécurité	14 251,41 €	
Prévention des risques	2 236,05 €	
<b>Informatique et bureautique</b>	4 963,77 €	11,06%
Application de gestion	600,00 €	
Audio et vidéo	- €	
Bureautique	319,55 €	
Diaporama et PréAO	15,20 €	
Informatique	4 029,02 €	
Numérique	- €	
Outils graphiques	- €	
Langues vivantes étrangères	1 769,40 €	
<b>Management</b>	456,00 €	1,02%
<b>Préparation aux examens et concours</b>	3 412,73 €	7,6%
Préparation autres diplômes	1 400,00 €	
Préparation concours	2 012,73 €	
<b>Professionalisation des métiers de l'université</b>	12 356,84 €	27,52%
Métiers des bibliothèques	1 028,20 €	
Achat public	1 468,45 €	
Cotisation	3 750,00 €	
Métier gestion du patrimoine - maintenance	1 451,75 €	
Métiers de la scolarité	1 090,09 €	
Métiers de l'enseignement	157,75 €	
Métiers des bibliothèques	- €	
Métiers gestion des ressources humaines	944,90 €	
Métiers scientifiques et techniques	1 380,40 €	
Recherche	520,00 €	
Vie de l'étudiant	565,30 €	
<b>Recherche documentaire</b>	15,20 €	0,03%
<b>Responsabilité sociétale de l'université</b>	31,42 €	0,07%
Développement durable	- €	
Handicap	31,42 €	
<b>Total</b>	<b>44 896,67 €</b>	<b>100,00%</b>

### III. Bilan qualitatif

#### A. Contexte et fréquentation

La formation des personnels de l'université doit permettre à tous les agents de s'adapter à des changements liés aux évolutions des missions, aux nouvelles technologies et procédures afin que chacun puisse trouver sa place tout au long de sa carrière.

L'activité de la formation permet :

- l'adaptation immédiate au poste de travail,
- l'accompagnement des projets individuels et collectifs dans le cadre du développement des compétences,
- l'évolution prévisible des métiers.

#### B. Le service de la formation :

L'activité de la formation permet de réponse aux besoins liés :

T1 – A l'adaptation au poste de travail

- Faciliter l'exercice de nouvelles fonctions,
- Adapter l'agent aux évolutions du poste de travail ou de l'environnement professionnel direct

T2 – A l'évolution prévisible des métiers

- Approfondir des compétences,
- Préparer des changements à venir
- Opérer une remise à niveau
- Faire face à des changements

T3 – Au développement ou à l'acquisition de nouvelles qualifications

- Elargir des compétences
- Construire un projet personnel à caractère professionnel

Le service de la formation fût une nouvelle fois très impacté par la baisse considérable de son budget de l'ordre de 50,89% ne permettant pas de répondre aux besoins.

44 907€ étaient alloués en 2014 contre 91 443€ en 2013.

332 agents ont bénéficié d'au moins une formation en 2014 contre 524 en 2013 soit une baisse de 37%. Au total 652 agents ont bénéficié d'une formation en 2014 contre 1 147 en 2013 soit une baisse de 43%

La répartition des agents formés par catégorie reste assez homogène avec :

- 38,6 % pour les catégories A
- 33,6 % pour les catégories B
- 27,1 % pour les catégories C

Le taux d'absentéisme reste encore très élevé : 15,5 % en 2014 contre 15,8 % en 2013

### **C. Bilan des formations proposées par rapport aux orientations stratégiques 2014**

Les formations d'aide au pilotage et en management faisaient parties des axes majeurs pour l'année 2014 mais aucune formation dans ce domaine n'a pu être mise en place.

Nous avons essayé de répondre aux besoins liées à la professionnalisation des métiers de l'université pour 232 agents.

Les formations hygiène et sécurité représentent un des plus grand nombre de participants en rapport à des besoins réglementaires. (177 stagiaires).

Nous constatons depuis plusieurs années de plus en plus de demandes de formation individuelles.

### **D. Evaluation des prestations internes et externes**

La satisfaction des participants s'est maintenue à un niveau élevé, évaluant à 4/5 la qualité des formations, à 4/5 la qualité des formateur et à 4/5 la réponse apportée au besoin.

*chapitre*

# 7

Conditions de  
travail

# Chapitre 7 – Conditions de travail

## I. Prévention des risques

### BILAN DE L'ACTIVITE DU COMITE D'HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL CHSCT

	2013	2014
Nombre de réunions du CHSCT	2	2
<b>Nombre de visites</b>	1	8
Nombre d'analyses d'accidents du travail	2	1

#### ➤ Le document unique

Depuis la circulaire n°6 DRT du 12 avril 2002 pour l'application du décret n°2001-1016 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, l'Université s'est engagée dans une démarche d'évaluation incluant la participation active des chefs de service (au sens de l'article 2-1 du décret n°82-453) des différentes unités de travail.

Cette démarche fait l'objet d'une relance annuelle de l'actualisation de cette évaluation et la mise en place d'un accompagnement à la réalisation de ce travail.

### PART DES UNITES DE TRAVAIL DANS CHAQUE GROUPE AYANT COMMUNIQUE LEUR DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES AU SPRP

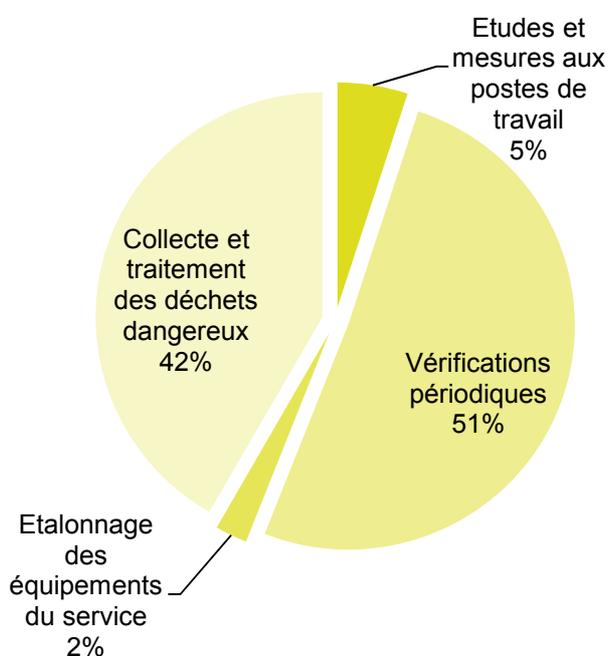
Unité de travail	2013	2014
Composantes	90%	90%
Laboratoires	49%	55%
Directions et services	64%	64%
<b>Total des unités de travail de l'UVSQ ayant fait l'objet d'une évaluation des risques</b>	<b>60%</b>	<b>65%</b>

**BILAN DES FORMATIONS DANS LE DOMAINE « HYGIENE ET SECURITE, PREVENTION DES RISQUES»  
AU COURS DE L'ANNEE 2014**

Intitulé des formations	Nb de Présents	Nb de jours
<b>Hygiène et sécurité</b>	<b>131</b>	<b>176</b>
Autorisation de conduite PEMP	6	6
EPI - Equipier de Première Intervention	7	3,5
GP'SUP	1	1
Habilitation électrique BE (initiale)	26	52
Les médecins face aux urgences en milieu de travail	2	4
Manipulation des extincteurs	19	9,5
Montage et démontage d'échaffaudage roulant	5	5
SSIAP 1 - Remise à niveau	11	33
SSIAP 1 (Recyclage)	7	14
SST (formation recyclage)	46	46
SST (formation initiale) - Crefops	1	2
<b>Prévention des risques</b>	<b>44</b>	<b>48,5</b>
Assistant de prévention	2	12
Assistant de prévention (Dauphine)	2	6
Chargé d'évacuation	29	14,5
Conduite d'autoclaves	6	6
Formation initial - Assistant de prévention (Ecole polytechnique - palaiseau)	1	6
Pontier - Elingueur (commande au sol)	4	4
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>224,5</b>

*Note : Un agent est compté autant de fois qu'il a suivi de formations*

**REPARTITION DES DEPENSES EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LE BUDGET 2014 ALLOUE AU SPRP**



## II. Santé des personnels

### A. Bilan des congés de santé

#### BILAN DES CONGES DE SANTE DES AGENTS AU COURS DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-14

Congés	Nombre de congés pris	NB de jours totaux pris	Durée moyenne des congés (nb de jours)
Congé Grave Maladie (ANT)	1	11	11
BIATSS	1	11	11
Congé Longue Durée (Titu)	11	2 667	242,5
BIATSS	11	2667	242,5
Congé Longue Maladie (Titu)	8	1 255	156,9
BIATSS	8	1255	156,9
Congé Maladie Ordinaire	513	5 650	11,0
BIATSS	488	4828	9,9
Enseignants et/ou chercheurs	25	822	32,9
<b>Total</b>	<b>533</b>	<b>9 583</b>	<b>18</b>

#### BILAN DES CONGES MATERNITE ET PATERNITE DES AGENTS AU COURS DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-14

Congés	Nombre de congés pris	NB de jours totaux pris	Durée moyenne des congés (nb de jours)
Congé Maternité	36	3 086	85,7
BIATSS	24	2376	99,0
Enseignants et/ou chercheurs	12	710	59,2
Congé Maternité (Pathologique)	6	33	5,5
BIATSS	6	33	5,5
Congé Paternité	7	78	11,0
BIATSS	4	45	11,0
Enseignants et/ou chercheurs	3	33	11,0
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>3 195</b>	<b>65</b>

## BILAN DES CONGES DE PATERNITE AU COURS DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2012-13

Congés Paternité	Effectifs	NB de jours totaux pris	Durée moyenne des congés (nb jours)
BIATSS	4	45	11
Catégorie A	1	11	11
Catégorie B	1	11	11
Catégorie C	2	23	11
Enseignants et/ou chercheurs	3	33	11
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>78</b>	<b>11,0</b>

### B. Bilan des accidents de travail

On peut distinguer :

- Les accidents de travail, qui sont des accidents survenus sur le lieu de travail et pendant les heures de travail.
- Les accidents de trajet, (aussi considérés comme accidents de travail), qui sont quant à eux des accidents survenus pendant le trajet entre :
  - Le domicile et le lieu de travail
  - Le lieu de travail et le lieu de restauration

Les accidents de travail et de trajet doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale auprès de l'employeur (et à la sécurité sociale pour les personnels contractuels) et ils peuvent donner lieu à des congés.

Les données présentées ci-dessous concernent les accidents de travail ayant fait l'objet d'une déclaration auprès de la Direction des Ressources Humaines, qu'ils aient ou non occasionné un arrêt de travail.

### BILAN DES ACCIDENTS DE TRAVAIL DECLARES, SURVENUS AU COURS DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-14

	Effectif femmes	Effectif hommes	Total
Travail	7	3	10
Trajet	8	2	10
Contractuel	7	1	8
Titulaire	8	4	12
BIATSS	12	3	15
Enseignants et/ou chercheurs	3	2	5
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>20,0</b>

Pour rappel, en 2013, 38 accidents de travail avaient été observés (25 accidents de services et 13 accidents de trajets), parmi lesquels 20 avaient occasionnés un arrêt de travail, avec un total de 471 jours d'arrêts.

Nb jours arrêt	Femmes	Hommes	Total
Aucun	6	2	8
1	6	2	8
5	1		1
7	1		1
8	2		2
10	1	1	2
13	1		1
16	1		1
20	1		1
43	1		1
53		1	1
97		1	1
<b>Total effectifs</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>20,0</b>
<b>Total des jours</b>		<b>586</b>	

En 2014, le taux de fréquence des accidents de travail ayant occasionné un arrêt était de 3,1 pour 1 000 000 d'heures travaillées (1.9 pour les hommes et 4.3 pour les femmes). Celui-ci était de 7,4 en 2013

$$\text{Tx de fréquence AT} = \frac{\text{Nb accident avec arrêt}}{\text{ETPXNb d'heurestravaillées pour un agent tps plein}} \times 1\,000\,000$$

## C. Comptes Epargne Temps (CET)

### BILAN DES CET POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-14

	Femmes	Hommes	Total
Nb d'agents ayant ouvert un CET	7	5	12
Nb d'agents ayant déposé des jours de CET	19	21	40
Nb de jours déposés sur un CET	190	200	390
Nb de jours de CET utilisés	3,5	0	3,5

Un logiciel de gestion des congés payés a été mis en place à l'UVSQ mais n'a été étendu à l'ensemble des personnes que récemment. Ainsi le bilan des congés non pris et non versés au CET ne pourra être présenté que dans l'édition du bilan social 2016

## D. Rapport du médecin de prévention des personnels

### Synthèse des données relatives aux visites médicales

Nombre total de visites médicales réalisées :	592
Nombre total de personnes vues	502
Nombre total de premières consultations après embauches, ouverture de dossiers : hors visites d'aptitude réalisées par le médecin agréé	36
Nombre de propositions d'aménagement de poste de travail	8
Nombre d'orientations prononcées après visites médicales	164
Total général de propositions de mesures particulières après visites médicales	8
Total des visites donnant lieu à des prescriptions d'exams complémentaires	186

### Origine des demandes de visites médicales tous types confondus

Pourcentage des visites médicales faites à la demande des intéressés sur le total des visites	5
Pourcentage des visites médicales faites à la demande de l'administration sur le total des visites	6
Pourcentage des visites médicales faites à la demande du médecin de prévention sur le total des visites	89

### Les convocations planifiées

Taux de réponse aux convocations visites quinquennales: nb agents vus /nb agents convoqués (1)	0,96
Taux de réponse aux convocations visites SMP : nb agents vus /nb agents convoqués (2)	0,98
Taux total de réponse aux convocations : nb agents vus /nb agents convoqués (Total = 1+2)	0,97

<b>Visites au titre de la surveillance médicale particulière</b>	
Nombre de visites au titre de la surveillance médicale particulière	261
<b>Visites des agents exposés aux risques professionnels (*)</b>	
Visites au titre d'un risque professionnel lié à l'amiante	14
Visites au titre d'un risque professionnel lié aux agents chimiques	128
Visites au titre d'un risque professionnel lié aux agents physiques	56
Visites au titre d'un risque professionnel lié aux agents biologiques	52
Visites au titre d'un risque professionnel lié aux radiations ionisantes	6
Visites au titre d'un risque professionnel lié aux risques traumatiques	9
Visites au titre d'un risque professionnel lié au travail sur écran (risque isolé)	242
Visites au titre d'un autre risque professionnel	12
Total général des visites des agents exposés aux risques professionnels	519
<b>Surveillance médicale particulière au titre d'un état ou d'une affection</b>	
Nombre de visites dans le cadre de la surveillance médicale particulière pour des personnes handicapées reconnues ou en cours de reconnaissance	38
Nombre de visites dans le cadre de la surveillance médicale particulière pour des femmes enceintes	6
Nombre de reprises après un CLM, CLD, MP ou AT, maternité	16
<b>Nombre d'agents relevant d'une surveillance médicale particulière au titre d'une pathologie particulière</b>	
Total nombre d'agents relevant d'une SMP au titre d'une pathologie particulière	46
dont nombre d'agents avec une affection cardiovasculaire	2
dont nombre d'agents avec affections cancéreuses	8
dont nombre de psychopathologies	25
dont nombre d'autres affections	14
<b>Visites pour les agents ne rentrant pas dans le cadre de la SMP et ayant déjà bénéficié d'une visite médicale dans les cinq dernières années</b>	
Nombre de visites au titre de l'article 22	216
<b>Visites au titre de la surveillance quinquennale</b>	
Nombre de visites au titre de la surveillance quinquennale	115

*chapitre*

# 8

Action sociale,  
culturelle et  
sportive

## Chapitre 8 – Action sociale, culturelle et sportive

### I. Bilan du service social des personnels

#### A. L'activité de l'Assistante Sociale

Au cours de l'année 2014, l'assistante sociale des personnels a effectué 580 entretiens (283 en 2013) auprès de 92 agents dont 78 % de BIATSS (40 % de catégorie C).

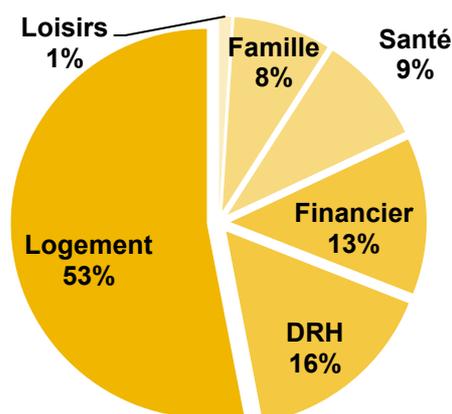
Répartition des agents reçus par catégorie FP et statut en 2014

Statut	A	B	C	Sans cat.	Total
Contractuel	10	15	11		36
Retraité				1	1
Titulaire	14	12	26		52
Vacataire				3	3
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>37</b>	<b>4</b>	<b>92</b>

Population	A	B	C	Sans cat.	Total
BIATSS	9%	29%	40%	0%	78%
EC	17%	0%	0%	0%	17%
Autre	0%	0%	0%	4%	4%
<b>Total</b>	<b>26%</b>	<b>29%</b>	<b>40%</b>	<b>4%</b>	<b>100%</b>

La problématique rencontrée auprès des agents de l'UVSQ concerne avant tout le logement : comment se loger en Ile-de-France et travailler à proximité de son domicile ? Réduire son temps de transport tout en étant logé à moindre coût.

#### BILAN MOYEN DES PROBLEMATIQUES ABORDEES AU COURS DES ENTRETIENS



Concernant les difficultés financières, l'assistante sociale, lors de sa première évaluation avec l'agent, conseille, avant tout, d'entreprendre les démarches vers les services extérieurs (bailleurs, juge aux affaires familiales, Conseil Général, Banque de France, MGEN...). Ces orientations ont permis aux agents d'améliorer leur situation budgétaire. Toutefois, la demande d'aide financière représente 13% des interventions ce qui contraste avec la demande principale des agents autour du logement (53%). Un prêt a été demandé auprès de la MGEN et accordé dans le cadre d'une mobilité en province. Le rôle des tickets service à vocation sociale est primordial dans l'accompagnement des agents en difficulté ponctuelle alimentaire ainsi qu'au titre de l'hébergement. 1 200 € ont été versés pour l'année 2014.

## B. L'action sociale

### LE LOGEMENT

Le dispositif mis en place en octobre 2013 par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) des Yvelines a permis de proposer un plus grand nombre de logements aux agents concordant à leur situation.

Tout nouveau logement disponible est porté à la connaissance des référents « logement » des administrations du département. Charge aux référents de proposer à la DDCS les candidats en adéquation à la composition familiale et à la typologie du logement. La DDCS sélectionne 3 dossiers par ordre de priorité sociale qui sont transmis au bailleur. La décision finale est prise par la commission d'attribution du logement du bailleur sans aucun droit de regard des administrations.

En 2014, 72 logements ont été proposés à 31 agents UVSQ qui se sont fait connaître auprès du service d'action sociale en tant que demandeur de logement social.

Nombre de logement proposés aux agents en 2014	72	100%
Logements attribués	15	21%
Relogés hors contingent fonctionnaire	3	4%
<b>Total personnels logés</b>	<b>18</b>	<b>25%</b>
Logements repris par le bailleur suite à l'annulation du congé logement par le locataire	2	3%
Candidatures non retenues par la DDCS (Préfecture des Yvelines)	7	10%
Candidatures non retenues par le bailleur après la commission d'attribution logement	9	13%
Suite inconnue	1	1%
<b>Logements refusés par les agents</b>	<b>35</b>	<b>49%</b>

68 % des demandeurs sont contractuels dont 58 % de personnels BIATSS.

Population	Catégorie	Statut		Total
		Contractuel	Titulaire	
<b>BIATSS</b>	A	3%	0%	3%
	B	29%	12%	42%
	C	26%	16%	42%
<b>Total BIATSS</b>		<b>58%</b>	<b>29%</b>	<b>87%</b>
<b>ENS.CHERCHEUR</b>	A	10%	3%	13%
<b>Total</b>		<b>68%</b>	<b>32%</b>	<b>100%</b>

Statut	Catégorie	Logements attribués
<b>Contractuel</b>	A	17%
	B	22%
	C	22%
<b>Total Contractuel</b>		<b>61%</b>
<b>Titulaire</b>	A	6%
	B	17%
	C	17%
<b>Total Titulaire</b>		<b>39%</b>

61% des logements ont été attribués à des agents contractuels.

Logements refusés par les agents		
Statut	Catégorie	
Contractuel	A	8%
	B	23%
	C	8%
<b>Total Contractuel</b>		<b>38%</b>
Titulaire	A	8%
	B	50%
	C	4%
<b>Total Titulaire</b>		<b>62%</b>

49 % des logements proposés aux agents ont été refusés par ceux-ci.

Malgré un plus grand nombre de personnes contractuelles référencées comme demandeurs de logements sociaux sur le contingent fonctionnaire, nous constatons un plus grand nombre de refus de la part des agents titulaires (62 %).

En effet, ils s'avèrent, qu'en raison de leur précarité, les personnels contractuels sont moins difficiles que les titulaires. Avoir une stabilité au niveau de l'habitat génère une nette amélioration de leur condition de vie et leur permet d'envisager l'avenir plus sereinement.

## LA RESTAURATION

En 2014, la restauration a été directement impactée par les contraintes budgétaires liées aux difficultés financières de l'Université.

Des nouvelles dispositions ont été votées et mises en place courant 2014 à savoir :

- Les résiliations des conventions de restauration du Restaurant Inter-Entreprises (R.I.E.) « Le Florestan » localisé à Montigny-le-Bretonneux et du R.I.E. « Les Terrasses de Vélizy » à Vélizy. Sur ces deux sites, les agents peuvent se tourner vers la restauration universitaire du CROUS.
- La suppression de la subvention UVSQ pour les personnels dont l'indice (INM) est supérieure à 553. Ce dispositif a été applicable à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2014.

Cette révision de la politique de restauration a permis de rester dans l'enveloppe budgétaire allouée en 2014 et d'apurer 29 000 € d'impayés de 2013 (non inclus dans les chiffres 2014).

RESTAURANT	2103		2014	
	Nombre repas	Montant subvention	Nombre repas	Montant subvention
ADASP 78 - MAISON DE LA POLICE	3 413	10 322,49 €	2 067	6 246,86 €
APERAV - VERSAILLES	5 607	14 817,85 €	4 167	10 566,42 €
API RESTAURATION	670	2 254,06 €		
BASILIC RESTAURATION - RIE Le Florestan	989	4 629,16 €		
CEZ Bergerie Nationale	942	2 368,80 €	572	1 305,82 €
CROUS ECOLE D'ARCHITECTURE			2	6,11 €
CROUS LECLERC	60	100,80 €	45	75,13 €
CROUS VAUBAN	6 101	15 257,78 €	5 602	13 644,91 €
CROUS VELIZY	1 924	4 158,22 €	1 492	2 870,78 €
CROUS VERSAILLES	12 654	24 897,28 €	9 638	17 631,19 €
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	608	1 936,96 €	1 328	2 543,57 €
ELIOR - IUT Mantes	513	814,06 €		
ELIOR - IUT Rambouillet	1 596	3 429,38 €	1 528	2 644,61 €
ELIOR ST QUENTIN	1 271	5 759,47 €	310	1 034,57 €
MAGNAN - Restauration de l'Ecole Polytechnique	87	344,52 €	149	605,66 €
PALAIS DE LA DECOUVERTE ET DE LA CITE DES SCIENCES	13	58,00 €		
SPOHRE	1 010	3 796,24 €	188	851,42 €
UPMC (CROUS)	328	2 414,63 €	303	2 157,42 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 738</b>	<b>97 160,18 €</b>	<b>27 391</b>	<b>62 184,47 €</b>

### LES BENEFICIAIRES

POPULATION	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Total
<b>BIATSS</b>	<b>362</b>	<b>150</b>	<b>82</b>	<b>68</b>	<b>662</b>
A	64	87	71	68	290
B	148	48	11		207
C	141	15			156
Sans catégorie	9				9
<b>ENSEIGNANT ET/OU CHERCHEUR</b>	<b>12</b>	<b>52</b>	<b>19</b>	<b>494</b>	<b>577</b>
A	12	52	19	494	577
<b>Total</b>	<b>374</b>	<b>202</b>	<b>101</b>	<b>562</b>	<b>1239</b>

Etiquettes de ligne	T1	T2	T3	T4	Total
<b>BIATSS</b>	<b>29%</b>	<b>12%</b>	<b>7%</b>	<b>5%</b>	<b>53%</b>
A	5%	7%	6%	5%	23%
B	12%	4%	1%	0%	17%
C	11%	1%	0%	0%	13%
Sans catégorie	1%	0%	0%	0%	1%
<b>ENSEIGNANT ET/OU CHERCHEUR</b>	<b>1%</b>	<b>4%</b>	<b>2%</b>	<b>40%</b>	<b>47%</b>
A	1%	4%	2%	40%	47%
<b>Total</b>	<b>30%</b>	<b>16%</b>	<b>8%</b>	<b>45%</b>	<b>100%</b>

## LES PRESTATIONS

80 dossiers de prestations d'action sociale validés en 2014 pour 32 bénéficiaires.

Prestations	2013	2014	Evolution
Montant séjours d'enfants	3 747,00 €	3 587,42 €	-4,26%
Montant allocations handicapés	20 017,00 €	19 594,07 €	-2,11%
Montant aide au logement locatif	3 264,00 €	4 883,28 €	49,61%
Montant aide frais rentrée scolaire	240,00 €	720,00 €	200,00%
Aides financières exceptionnelles	2 500,00 €	1 200,00 €	-52,00%
Restauration	96 545,00 €	62 184,00 €	-35,59%
<b>Total</b>	<b>126 313,00 €</b>	<b>92 168,77 €</b>	<b>-27,03%</b>

	A	B	C	Total
<b>BIATSS</b>	14	28	27	<b>69</b>
Contractuel	8	13	12	<b>33</b>
Titulaire	6	15	15	<b>36</b>
<b>EC</b>	11			<b>11</b>
Contractuel	1			<b>1</b>
Titulaire	10			<b>10</b>
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>80</b>

86% des bénéficiaires sont des BIATSS et 14% des enseignants et/ou chercheurs.

53% des agents qui accèdent à la restauration sont des personnels BIATSS.

## L'ASSISTANCE JURIDIQUE

La convention 2014 a été effective en avril, les agents titulaires et non titulaires ont pu bénéficier de cette assistance juridique afin de régler leurs litiges d'ordre personnel et/ou avoir des éclaircissements sur leurs droits.

Thématique	
ASSURANCES	7%
CONSOMMATION	7%
DROIT ADMINISTRATIF	14%
DROIT BANCAIRE	4%
DROIT CIVIL	14%
DROIT DE LA FAMILLE	7%
DROIT DU TRAVAIL	25%
DROIT PENAL	4%
HABITATION	11%
SUCCESSIONS	7%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Une baisse du nombre des demandes est notée par rapport à 2013 (28 demandes en 2014 contre 59 en 2013). Les demandes d'information relatives au droit du travail restent cette année majoritaires.

## II. Bilan des activités de l'Action Culturelle et Sportive

L'action culturelle et sportive a pour premier objectif d'animer les sites universitaires par des actions culturelles, de favoriser l'accès des personnels et des étudiants à la culture, de renforcer le lien culturel avec les partenaires de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et d'animer l'action sociale pour les personnels de l'établissement en subventionnant les activités culturelles, éducatives, sportives et de loisirs offertes aux personnels de l'UVSQ.

### A. L'action culturelle

#### REPARTITION DES DEPENSES DE L'ACTION CULTURELLE EN 2014 :

Actions culturelles	Budget
Billetterie *	2 816,00 €
Dont : Spectacles	2 315,00 €
Expositions	501,00 €
Ateliers / Stages	656,00 €
Sorties culturelles / visites patrimoine	1 747,00 €
<b>Total</b>	<b>5 219,00 €</b>

(\*) : Dont dépenses pour les remboursements de billetterie de fin 2013.

Le total des recettes est de **4 450€** pour l'année 2014.

Cette année 2014 a été particulière avec une nette diminution du budget alloué à la culture des personnels. **Ce budget n'a d'ailleurs été connu qu'en avril 2014.** Il était donc difficile de prévoir des actions.

De plus, l'Université nous a demandé d'annuler certaines actions, et pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis plusieurs années, nous n'avons pas pu proposer de voyage.

D'autre part, depuis 2014 la DACASS n'existe plus en temps que telle, mais il y a toujours un budget dédié à la culture des personnels.

Pour information le voyage à Madrid en Octobre 2013 avec « Vacances Pour Tous » a coûté 24 788.90€ et a généré 13 337€ de recettes. (11 451.90€ de coût réel = dépenses - recettes)

### B. L'action sportive

Outre les actions mise en place pour les étudiants, le service SCAPS (Service Commun des Activités Physiques et Sportives) œuvre également pour les personnels.

C'est ainsi qu'il propose un accès privilégié à des pratiques physiques avec l'ouverture de créneaux spécifiques entre 12h et 14h : par semaine 16h d'activités encadrées sur 3 sites de l'université. (Vélizy, UFR des Sciences, , Vauban), dans 7 activités différentes. Ces activités se déroulent sur nos propres installations, ou grâce à des partenariats négociés (Golf National de Saint Quentin et Haras de Jardy de Versailles – piscine de Guyancourt)

Un nouveau partenariat a été mis en place avec le groupe Forest Hill permettant ainsi aux étudiants et aux personnels de bénéficier de tarifs d'abonnements exceptionnellement avantageux (70 % de réduction pour les étudiants et 60% pour le personnel).

Les activités de loisir se sont fortement réduites cette année en raison d'un budget contraint.

Les activités devant s'autofinancer, le prix de la cotisation a fortement augmenté. Ce prix est dissuasif pour certains étudiants et personnels

Sans subventions possibles, les événements ponctuels, séjours, centre de loisirs n'ont pas été proposés cette année encore.

### III. Le COSAC

Le Comité des œuvres sociales et d'action culturelle (COSAC) de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Cette association a pour objectif de favoriser l'accessibilité des loisirs aux adhérents. Elle est gérée par une équipe de 13 membres, tous bénévoles.

Les fonds dont dispose l'association sont alimentés par des cotisations annuelles des adhérents et par une subvention annuelle accordée par l'Université.

Le président, assisté du bureau, assure le fonctionnement courant de l'association, à charge pour lui de rendre compte de son action à chaque séance du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité relative.

#### EVOLUTION DU NOMBRE D'ADHERENTS ET DES RECETTES DU COSAC ENTRE 2013 ET 2014

	2013	2014
Nb d'adhérents	116	78
Subvention UVSQ	18 000 €	4 000,00 €
Gain adhésions	1 740 €	1 170,00 €
Solde année précédente	-163 €	4 847,78 €
<b>Total</b>	<b>19 577 €</b>	<b>10 017,78 €</b>

#### **BILLETTERIE (avec participation financière COSAC)**

Spectacle "Dirty dancing"

Cirque Bouglione

Disney 1 parc

Disney 2 parcs

Astérix

Zoo Thoiry

Futuroscope

Mer de sable

Cinéma UGC-Gaumont-CGR-CYRANO Versailles

#### **VOYAGE (avec participation financière COSAC)**

WE ski Les Karellis

#### **VENTE**

Vente de parfum

Vente de produits bio et produits régionaux

Vente de biscuiterie et bonbons

Vente de chocolat

Vente de bijoux

#### **SPA**

Soins domicile

Massage/chaise

Soins esthétiques

*chapitre*

# 9

Instances et  
dialogue social

## Chapitre 9 - Instances et dialogue social

En juillet 2014, faisant suite à la Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 (dite « loi ESR »), les conseils de l'établissement ont connu des évolutions, tant dans leur constitution que dans leurs attributions.

- Le Conseil Scientifique (CS) est devenu **Commission de la Recherche (CR)**
- Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) est devenu **Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)**
- Une nouvelle instance, le **Conseil Académique (CAc)**, est créée par la réunion de la CR et de la CFVU

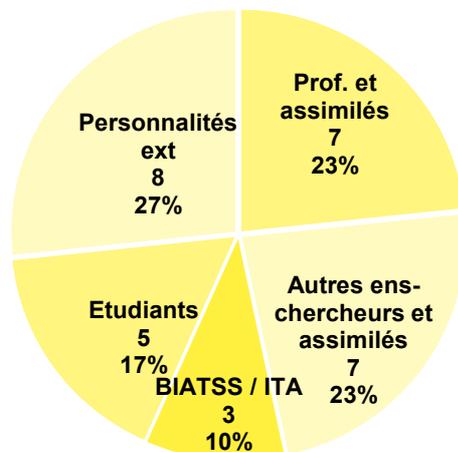
Le Président de l'université par ses décisions, le Conseil d'administration (CA) par ses délibérations, le Conseil académique (CAc) par ses propositions, avis et vœux, la Commission recherche (CR) et la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) par leurs propositions, avis, vœux, et délibérations assurent l'administration de l'université.

### I. Le Conseil d'Administration

#### A. Présentation

Le Conseil d'Administration (CA) est composé de 30 membres élus, ainsi que du président de l'université élu à la majorité absolue par les membres élus du conseil d'administration, et du vice-président du conseil d'administration.

#### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le Conseil d'administration (CA) détermine la politique de l'établissement. Il est chargé entre autres d'approuver le contrat d'établissement, voter le budget et approuver les comptes, approuver les accords et conventions signés par le président, adopter le règlement intérieur de l'université, délibérer sur les acquisitions immobilières.

Des modifications ont été apportées aux missions du CA, avec la loi ESR : le CA approuve les décisions du conseil académique ; il adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique ; enfin, c'est à lui qu'est transféré le droit de veto en matière de recrutement des enseignants-chercheurs, pouvoir que la LRU avait confié au président d'université.

- **A noter qu'en 2014 le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois**

## B. Dernières élections

Les dernières élections du Conseil d'Administration ont eu lieu les 13 et 14 mars 2012.

### TAUX DE PARTICIPATION AUX DERNIERES ELECTIONS

	Nb électeurs inscrits	Nb votants	Taux de participation
Collège A	308	224	72,7%
Collège B	532	405	76,1%
Collège BIATSS / ITA	808	558	69,1%
<b>Total personnels</b>	<b>1648</b>	<b>1187</b>	<b>72,0%</b>
<b>Etudiants</b>	<b>16 888</b>	<b>2 712</b>	<b>16,1%</b>

### PRESENTATION DE LA REPARTITION DES SIEGES

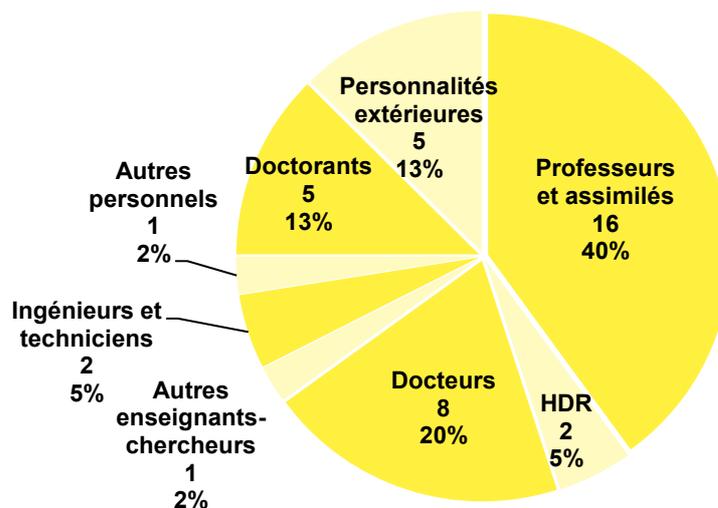
Membres	Effectif
Président	1
Vice-Président au Conseil d'Administration	1
Personnalités extérieures	8
Une université de service public pour une ambition internationale	14
UNSA - SNPTES	1
Université pour tous	1
Des personnels et des étudiants au cœur du développement de notre université	1
INTERASSOS UVSQ bouge ta fac	3
MET l'alternative étudiante que l'UVSQ attendait	1
UNEF et Associations étudiantes	1
Femmes	8
Hommes	24
<b>Total</b>	<b>32</b>

## II. La Commission de la recherche

### A. Présentation

La commission de la recherche est l'ancien conseil scientifique (CS). Elle est composée de 40 membres élus, ainsi que du président de l'université et du vice-président de la commission scientifique.

#### COMPOSITION DE LA COMMISSION RECHERCHE



Elle propose au CA les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique ainsi que la répartition des crédits de recherche. Elle est consultée sur les programmes de formation initiale et continue, la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs vacants, sur les programmes et les contrats de recherche, sur le contrat d'établissement.

- A noter qu'en 2014 la Commission de la Recherche s'est réunie 7 fois

### B. Dernières élections

Les dernières élections du Conseil Scientifique ont eu lieu les 13 et 14 mars 2012.

#### TAUX DE PARTICIPATION AUX DERNIERES ELECTIONS

	Nb électeurs inscrits	Nb votants	Taux de participation
Collège A	308	238	77,3%
Collège B	76	51	67,1%
Collège C	366	211	57,7%
Collège D	205	127	62,0%
Collège E	514	326	63,4%
Collège F	279	208	74,6%
<b>Total personnels</b>	<b>1748</b>	<b>1161</b>	<b>66,4%</b>
<b>Etudiants</b>	<b>765</b>	<b>26</b>	<b>3,4%</b>

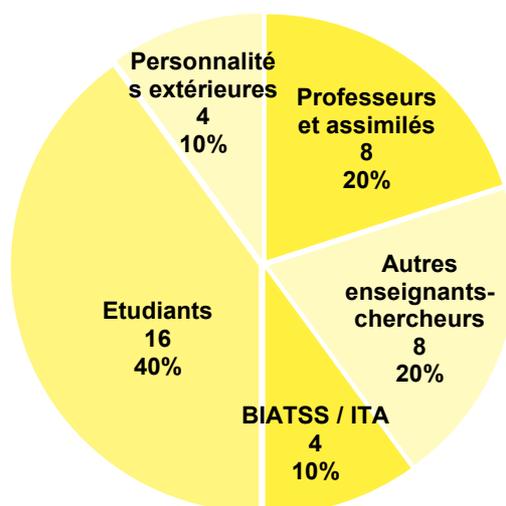
## PRESENTATION DE LA REPARTITION DES SIEGES

<b>Membres</b>	<b>Effectif</b>
Président	1
Vice-Président de la Commission de Recherche	1
Personnalités extérieures	5
Une université de service public pour une ambition internationale	20
UNSA - SNPTES	1
Université pour tous	9
UNEF et Associations étudiantes	5
Femmes	13
Hommes	29
<b>Total</b>	<b>42</b>

### III. La commission de la formation et de la vie universitaire

#### A. Présentation

La commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) est l'ancien Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU). Elle est composée de 40 membres élus, ainsi que du président de l'université et du vice-président de la CFVU.



La CFVU propose au CA les orientations des enseignements en formation initiale et continue. Elle prépare les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants, la validation des acquis, à faciliter leur insertion professionnelle, à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants et à améliorer leurs conditions de vie et de travail.

La CFVU est décisionnaire sur toutes les questions relatives aux modalités de contrôle de connaissances.

- **A noter qu'en 2014 la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réuni 9 fois**

#### B. Dernières élections

Les dernières élections du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire ont eu lieu les 13 et 14 mars 2012.

##### TAUX DE PARTICIPATION AUX DERNIERES ELECTIONS

	Nb électeurs inscrits	Nb votants	Taux de participation
Collège A	308	220	71,4%
Collège B	630	405	64,3%
Collège BIATSS / ITA	808	563	69,7%
<b>Total personnels</b>	<b>1746</b>	<b>1188</b>	<b>68,0%</b>
<b>Etudiants</b>	<b>16888</b>	<b>2719</b>	<b>16,1%</b>

## PRESENTATION DE LA REPARTITION DES SIEGES

<b>Membres</b>	<b>Effectif</b>
Président	1
Vice-Président de la Commission de la formation et de la vie Universitaire	1
Personnalités extérieures	4
Une université de service public pour une ambition internationale	13
UNSA - SNPTES	1
Université pour tous	4
Des personnels et des étudiants au cœur du développement de notre université	2
INTERASSOS UVSQ bouge ta fac	9
MET l'alternative étudiante que l'UVSQ attendait	3
UNEF et Associations étudiantes	4
Femmes	17
Hommes	25
<b>Total</b>	<b>42</b>

## IV. Le Conseil Académique

Le Conseil académique (CAc) regroupe les 80 membres des commissions de la recherche et de la formation et de la vie universitaire (CR et CFVU). Il est présidé par le président de l'université.

En formation plénière, le CAc est consulté ou peut émettre des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur vacants ou demandés, sur la demande d'accréditation, sur le contrat d'établissement.

Il propose au conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap.

Il est consulté sur toutes les mesures visant à garantir l'exercice des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiants.

En formation restreinte aux enseignants-chercheurs, il est l'organe compétent pour l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs. Il délibère sur l'intégration des fonctionnaires des autres corps dans le corps des enseignants-chercheurs et sur le recrutement ou le renouvellement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

Constitué en section disciplinaire, il exerce en premier ressort le pouvoir disciplinaire à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers

- **A noter qu'en 2014 le Conseil Académique s'est réuni une fois en formation plénière et 5 fois en formation restreinte.**

## V. Le Comité Technique

### A. Présentation

Conformément aux termes de l'article 34 du décret du 15 février 2011, le Comité Technique (CT) est consulté sur les questions et projets de textes relatifs :

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
- aux règles statutaires et règles relatives à l'échelonnement indiciaire
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles
- à l'insertion professionnelle
- à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations

La délibération du Conseil d'Administration du 8 juillet 2011, après avis du CTP du 29 juin 2011, a fixé le nombre de membres du nouveau CT, représentants du personnel. Il comprend 10 membres titulaires et 10 suppléants. En outre, sont membres de droit (mais sans participer aux votes du CT) le Président de l'UVSQ, le Directeur Général des Services et le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

- **A noter qu'en 2014 le Comité Technique s'est réuni 5 fois**

### B. Dernières élections

Les dernières élections du Comité Technique ont eu lieu le 4 décembre 2014.

#### TAUX DE PARTICIPATION AUX DERNIERES ELECTIONS

	Effectif
Nb électeurs inscrits	1745
Nb votants	594
Taux de participation	32,2%

#### PRESENTATION DE LA REPARTITION DES SIEGES

Membres	Effectif
Administration	3
FSU	6
SNPTES	6
SNPREES - FO	2
FERCSup-CGT	6
Femmes	11
Hommes	12
Total	23

## VI. Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

### A. Présentation

La durée du mandat des représentants du personnel au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est fixée à 4 ans.

La délibération du CA du 27/06/2012, après avis du CT, a fixé le nombre de membres, représentants du personnel, du nouveau CHSCT.

Il comprend 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

Il comprend également 3 titulaires et 3 suppléants des représentants des étudiants.

En outre, assistent aux réunions du CHSCT, mais sans participer aux votes :

- Le Président de l'Université (qui pourra être suppléé par le VPCA notamment)
- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur des Ressources Humaines (qui pourra suppléer le DGS ou être invité permanent)
- Le médecin de prévention
- Le conseiller en prévention

Le CHSCT est placé auprès du comité technique de l'établissement.

Il l'assiste dans les matières relevant de sa compétence et examine les questions qui lui sont soumises.

#### Rôle du CHSCT :

- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux conditions liés à la maternité
- Veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

#### Rappel des attributions du CHSCT : Le CHSCT,

- Procède à l'analyse des risques professionnels
- Contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels et suscite toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective
- Peut proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel
- Suggère toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et à assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité
- Coopère à la préparation des actions de formation à l'hygiène et la sécurité et veille à leur mise en œuvre
- Les membres procèdent à intervalles réguliers à la visite des services de leur champ de compétence
- Procède à une enquête en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel
- Peut demander au président de faire appel à un expert agréé :
  - en cas de risque grave, révélé ou non par un accident de service, ou de maladie à caractère professionnel
  - en cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

➤ **A noter qu'en 2014, le CHSCT s'est réuni 2 fois**

## B. Dernières élections

### PRESENTATION DE LA REPARTITION DES SIEGES

Membres	Effectif
CGT-FSU	8
UNSA - SNPTES	8
ASSOS	4
UNEF	2
Autres membres	6
Femmes	7
Hommes	21
<b>Total</b>	<b>28</b>

## VII. La Commission Paritaire d'Etablissement

### A. Présentation

La Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) comprend en nombre égal (13 titulaires et 13 suppléants) des représentants de l'établissement nommés par le Président de l'Université et des représentants des personnels élus.

Les membres de la commission paritaire d'établissement sont désignés pour une période de trois années par le chef d'établissement auprès duquel la commission est placée. Leur mandat peut être renouvelé.

La commission paritaire d'établissement se réunit au moins une fois par an en formation plénière et au moins une fois par an en formation restreinte à chaque catégorie de chaque groupe de corps, lorsqu'elle est saisie des questions individuelles concernant les personnels, et donne notamment son avis sur les propositions d'inscription pour l'accès sur liste d'aptitude à un corps ainsi que sur les propositions d'avancement de grades et d'échelons. Elle prépare les travaux des commissions administratives paritaires académiques et nationales.

- A noter qu'en 2014, la Commission Paritaire d'Etablissement s'est réunie 6 fois.

### B. Dernières élections

Les dernières élections de la Commission Paritaire d'Etablissement ont eu lieu le 22 novembre 2012.

#### TAUX DE PARTICIPATION AUX DERNIERES ELECTIONS

Groupe et catégorie	Inscrits	Votants	Taux de participation
ITRF Cat A	115	75	65,2%
ITRF Cat B	75	57	76,0%
ITRF Cat C	77	50	64,9%
AENES Cat A			Tirage au sort
AENES Cat B	16	8	50,0%
AENES Cat C	32	31	96,9%
BIB Cat A	12	7	58,3%
BIB Cat B	11	9	81,8%
BIB Cat C	13	9	69,2%
<b>Total</b>	<b>351</b>	<b>246</b>	<b>70,1%</b>

#### PRESENTATION DE LA REPARTITION DES SIEGES

Membres	Effectif
Administration	26
CGT-FSU	18
UNSA - SNPTES	6
Non spécifié	2
Femmes	32
Hommes	20
<b>Total</b>	<b>52</b>

## VIII. La Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires

### A. Présentation

La Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) de l'UVSQ est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme. Elle peut être consultée sur toute question individuelle relative à la situation professionnelle des agents non titulaires entrant dans son champ de compétence.

Elle est composée de 12 représentants des personnels élus (6 titulaires et 6 suppléants) et de 12 représentants de l'administration (également 6 titulaires et 6 suppléants).

- **A noter qu'au cours de l'année 2014, il n'y a pas eu de réunion de la CCPANT**

### B. Dernières élections

La composition de la dernière CCPANT a été fixée lors des élections du 4 décembre 2014.

#### TAUX DE PARTICIPATION AUX DERNIERES ELECTIONS

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nb électeurs inscrits	320	92	82	494
Nb votant	45	45	44	134
Taux de participation	13,4%	45,6%	50,0%	27,1%

#### PRESENTATION DE LA REPARTITION DES SIEGES

Membres	Effectif
Administration	12
CGT-FSU	4
UNSA - SNPTES	8
Femmes	16
Hommes	8
<b>Total</b>	<b>24</b>

## IX. Organisations Syndicales

### REPRESENTATION DES DIFFERENTES ORGANISATIONS SYNDICALES AU SEIN DES INSTANCES DE L'ETABLISSEMENT (EN NB DE SIEGES DE TITULAIRES)

	CA	CS	CEVU
Une université du service public pour une ambition internationale	14	20	13
UNSA - SNPTES	1	1	1
SNESUP - CGT	1	9	4
Des personnels et des étudiants au cœur du développement de notre université	1		2
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>30</b>	<b>20</b>

	CT	CHSCT	CPE	CCPANT
UNSA - SNPTES	3	4	3	4
SNESUP - CGT			9	
CGT - FSU	3	4		2
SNPREES - FO	1			
FERCSup - CGT	3			
Indépendant			1	
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>6</b>

### NOMBRE DE JOURNEES D'AUTORISATIONS D'ABSENCE ACCORDEES POUR SIEGER DANS UNE INSTANCE DE CONCERTATION

Instance	Nb réunions	Nb représentants	Nb journées accordées
Cac	1	50	50
CR (ex CS)	7	30	210
CFVU (ex CEVU)	9	20	180
CA	8	17	136
CPE	6	13	78
CCPANT		12	0
CT	5	10	50
CHSCT	2	8	16
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>160</b>	<b>720</b>

Note : Les chiffres se basent sur une journée d'autorisation d'absence pour chaque réunion comprenant la durée de l'instance et le temps de préparation.

## LOCAUX SYNDICAUX MIS A DISPOSITION DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Localisation	Surface
IUT de Vélizy	76 m <sup>2</sup>
Services Centraux	13 m <sup>2</sup>
Guyancourt	18 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>107 m<sup>2</sup></b>

# Annexes

## Annexes

### Lexique

I - EMPLOIS	
<b>Plafond d'emplois</b>	<p>La loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) a introduit de nouvelles responsabilités et compétences élargies (RCE) notamment en matière de gestion des ressources humaines et prévoit le transfert de la masse salariale Etat sur le budget de l'établissement, avec un montant limitatif de la dotation affectée à la masse salariale et assorti du plafond d'emplois de l'établissement, décompté en équivalent temps plein travaillé (ETPT).</p> <p>On distingue pour chaque université :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une part, un plafond d'emplois autorisé par l'Etat, relatif aux emplois qu'il finance.</li> <li>- D'autre part, un plafond de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement égal au plafond des emplois autorisés par l'Etat, majoré des emplois financés par les ressources propres de l'établissement. Ce plafond global est voté par le conseil d'administration de l'université au moment du vote du budget et peut-être modifié en cours de gestion par le biais d'une décision budgétaire modificative (DBM).</li> </ul>
<b>Equivalent temps plein (ETP)</b>	La notion d'ETP prend en compte la quotité de travail : il s'agit des effectifs présents à une date donnée, corrigés par la quotité de travail des agents. Ex : une personne travaillant à mi-temps sera comptabilisée pour 0.5 ETP. Un agent en position particulière, autre que l'activité (congé parental, disponibilité...) ou en CLD est comptabilisé pour 0 ETP
<b>Equivalent temps plein travaillé (ETPT)</b>	L'ETPT proratisé l'ETP en fonction de la durée de la période d'activité de l'agent, sur l'année civile (ou une autre période de référence).
<b>Emploi</b>	Support ouvert sur un programme du budget de l'Etat et délégué à un établissement permettant la rémunération d'un agent (fonctionnaire ou agent non titulaire).
<b>Poste</b>	Support issu d'un emploi (budget Etat) ou de crédits affectés à une structure budgétaire et comptable de l'établissement (budget propre) destiné à être occupé par au moins un agent.
<b>Catégories</b>	<p>Tous les personnels de la fonction publique sont classés en 3 catégories hiérarchiques, désignées par les lettres A, B, C :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La catégorie A correspond aux fonctions d'étude, d'encadrement, de conception et de direction,</li> <li>• La catégorie B correspond aux fonctions d'application et de mise en œuvre de procédures</li> <li>• La catégorie C correspond aux fonctions techniques et d'exécution</li> </ul>
<b>Surnombre</b>	Modalité particulière des professeurs d'université. Après l'âge de la retraite, il peut être accordé aux professeurs des universités sur leur demande, une prolongation d'activité de trois ans maximum. Pendant ce surnombre, le poste de professeur qu'occupait l'enseignant est supprimé de la dotation de l'établissement et remplacé par un poste spécifique « surnombre ». A la fin du surnombre, le poste de professeur, ou de maître de conférences, est restitué à l'Université.
II & III- EFFECTIFS ET ANALYSES CATEGORIELLES	
<b>Agent</b>	Synonyme de membre du personnel. Est agent sur une période toute personne possédant soit une carrière soit un contrat de travail géré(e) par l'établissement.
<b>Agent non titulaire de l'Etat (Contractuel)</b>	Agent public au service de l'Etat et n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (exemple : contractuels, vacataires...)
<b>Corps</b>	Ensemble groupant les fonctionnaires soumis au même statut et ayant vocation aux mêmes grades. Les corps sont classés, selon le niveau de recrutement, en catégories A, B et C.
<b>Grade</b>	Subdivision hiérarchique du corps. La hiérarchie des grades dans chaque corps ainsi que le nombre d'échelons dans chaque grade et les règles d'avancement d'échelon et de promotion au grade supérieur sont fixés par les statuts particuliers.

<b>Hébergé</b>	Personne qui participe, pendant une période donnée, à l'activité de l'établissement au sein de ses structures dites alors Structures de travail. La carrière ou le contrat de cette personne est gérée par son institution (CNRS, INRA...) et non par l'établissement.
<b>Vacataire</b>	Personnel contractuel recruté ponctuellement pour faire face à un besoin qui ne peut être couvert par les fonctionnaires. Il existe des vacataires qui assurent des enseignements et des vacataires qui assurent des tâches administratives.
<b>Heure Equivalent Travaux Dirigés (HETD)</b>	Permet de mesurer les potentiels que représentent les personnels enseignants par rapport à leurs obligations d'enseignement. Effectivement, les statuts des différents corps d'enseignants prévoient le nombre d'heures d'enseignement (HETD) qui doivent être assurées dans l'année par l'agent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignants chercheurs (PR, MCF, ASS) : 192 HETD</li> <li>- Enseignants du second degré (PRAG, PRCE, PLP) : 384 HETD</li> <li>- ATER, enseignants associés : 192 HETD</li> <li>- Lecteurs : 200 HETD</li> <li>- Moniteurs : 64 HETD</li> </ul>
<b>IV - CARRIERE</b>	
<b>Mutation</b>	changement d'établissement d'affectation
<b>Avancement</b>	Progression dans la carrière. L'avancement des fonctionnaires comprend l'avancement d'échelon et l'avancement de grade : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'avancement d'échelon a lieu à l'ancienneté de façon continue, d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur. Il se traduit par une augmentation de salaire. Le temps de passage d'un échelon à un autre, fixé par les statuts particulier des différents corps, peut être réduit grâce à des réductions d'ancienneté.</li> <li>- L'avancement de grade a lieu, d'un grade au grade immédiatement supérieur, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi, le plus souvent, notamment pour les BIATSS, après avis de la CAP, éventuellement après une sélection par voie d'examen professionnel.</li> </ul>
<b>Concours</b>	Mode de recrutement de droit commun des fonctionnaires, consistant à opérer, sur le seul critère des capacités individuelles, une sélection entre les candidats à des emplois dont le nombre est limité. Il est soumis au principe de l'égalité admissibilité aux emplois publics. Il existe deux types de concours : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le concours externe : est ouvert aux candidats titulaires de titres ou de diplômes (à l'exception de certains concours de catégorie C) dont la liste est fixée réglementairement.</li> <li>- Le concours interne : est ouvert aux agents de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics, justifiant d'une ancienneté dont la durée est fixée réglementairement et de l'appartenance d'un corps, cadre d'emploi, ou une catégorie donnée.</li> </ul>
<b>Détachement</b>	Position du fonctionnaire placé en activité hors de son corps d'origine et continuant à bénéficier dans ce corps des droits à l'avancement et à la retraite. Il peut être placé dans un autre corps, dit corps d'accueil, et bénéficie alors d'une double carrière. Il a lieu à la demande du fonctionnaire ou d'office.
<b>Disponibilité</b>	Position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration ou service d'origine, cesse de bénéficier de ses droits à traitement, à l'avancement et à la retraite. Elle est prononcée soit à la demande de l'agent (disponibilité pour convenance personnelle, pour suivre son conjoint...) soit d'office à l'expiration d'un congé (de maladie, de longue maladie, ou de longue durée).
<b>Congé parental</b>	Position du fonctionnaire qui est placé hors de son administration d'origine pour élever son enfant. La durée est de trois ans maximum : il prend fin, au plus tard, au 3e anniversaire de l'enfant. L'intéressé(e) cesse de bénéficier de ses droits à rémunération mais conserve ses droits à l'avancement d'échelon réduits de moitié. Pour les agents non titulaires, cette appellation correspond effectivement à un congé.
<b>Temps plein</b>	Un fonctionnaire est dit à temps plein s'il travaille à 100% de ses obligations horaires statutaires. Un contractuel est à temps plein si sa quotité de travail est de 100%.

<b>Temps incomplet</b>	Un agent contractuel est à temps incomplet si sa quotité de recrutement (indiquée sur le contrat de travail) est inférieure à 100%.
<b>Temps partiel</b>	Un agent qui n'est ni à temps plein ni à temps incomplet est à temps partiel. Sa quotité de temps partiel qui correspond à sa quotité de travail est toujours inférieure à 100%. Pour ce qui concerne les BIATSS, les agents à temps partiel libèrent des moyens appelés rompus.
<b>Rompus de temps partiels</b>	Sommes de fractions de moyens libérés sur les postes par les agents BIATSS à temps partiel ou en CPA. Ils permettent de constituer des emplois, et donc des postes, dont la nature de budget sera «budget d'État Rompus ». Les emplois sur rompus forment ainsi un sous ensemble des emplois délégués.
<b>Congé pour Recherche et Conversion Thématique (CRCT)</b>	Période sabbatique de 6 mois ou 1 an, accordée sur leur demande aux enseignants-chercheurs, soit au titre de leur établissement (conseil scientifique), soit au titre du conseil national des universités, au vu d'un projet présenté par le candidat. Le bénéficiaire du CRCT est déchargé de son enseignement. Il continue de percevoir la rémunération correspondant à son grade.
<b>Délégation</b>	Modalité dérogatoire des personnels enseignants-chercheurs, prononcée par arrêté ministériel après consultation du conseil d'administration restreint et avis favorable du président ou du directeur d'établissement. La délégation a une durée variable selon le statut de l'enseignant, elle permet à celui-ci de poursuivre ses activités dans un autre établissement (public ou privé, en France ou à l'étranger) tout en étant payé par son établissement d'origine.
<b>V - REMUNERATIONS</b>	
<b>Rémunération principale</b>	<p>Elle est déterminée par le corps, le grade et l'échelon. Effectivement, le déroulement de carrière des fonctionnaires s'inscrit dans une grille définissant pour chaque corps et grade le temps moyen de passage d'échelon à l'autre ainsi que l'indice afférent à chaque échelon. Ainsi à chaque échelon correspond un indice et une durée de passage pour accéder à l'échelon supérieur.</p> <p>A partir de là, la rémunération brute, ou traitement, est obtenue en multipliant l'indice associé à l'échelon de l'agent par la valeur du point d'indice (VPI) de la fonction publique.</p> <p>Notons que dans le traitement principal, s'ajoute à ce traitement l'indemnité de résidence (3% du traitement) ainsi que le Supplément Familial de Traitement fixé selon l'indice et le nombre d'enfants.</p>
<b>Indemnités et primes</b>	Ce sont des rémunérations accessoires versées globalement aux agents d'un même corps ou d'un même grade. Certaines autres sont liées à la situation individuelle des agents.
<b>GIPA</b>	<p>La GIPA ou Garantie individuelle du pouvoir d'achat est une prime individuelle.</p> <p>Elle repose sur le principe suivant : lorsque l'avancement automatique à l'ancienneté et le montant de revalorisation annuel de la valeur du point fonction publique sont inférieurs à l'inflation, le fonctionnaire a alors droit à une prime qui garantit le maintien de son pouvoir d'achat.</p>
<b>LES PRIMES DES ENSEIGNANTS</b>	
<b>Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)</b>	Elle est versée à tous les Professeurs des Universités, Maître de Conférences, assistants, associés et ATER affectés dans un établissement d'enseignement supérieur. Son montant est fixé par arrêté ministériel et est identique pour tous les enseignants.
<b>Prime d'Excellence scientifique (PES)</b>	Pour reconnaître l'engagement des enseignants-chercheurs et des chercheurs dans l'activité de recherche, la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) a évolué en une prime d'excellence scientifique, depuis septembre 2009.

	<p>Cette prime peut être attribuée aux enseignants-chercheurs, dont les professeurs et maîtres de conférences hospitalo-universitaires et de médecine générale, aux chargés et directeurs de recherche, dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé ainsi que lorsqu'ils exercent une activité d'encadrement doctoral.</p> <p>Pour en bénéficier, les enseignants-chercheurs et chercheurs doivent effectuer un service d'enseignement de 42 heures de cours ou 64 heures de TD.</p> <p>Cette prime, d'un montant minimal de 3 500 euros, peut atteindre 15 000 euros, et un montant plus élevé pour les lauréats d'une distinction scientifique de niveau international.</p>
<b>Prime de Responsabilité Pédagogique (PRP)</b>	<p>parfois appelée prime-décharge : Elle est attribuée aux enseignants-chercheurs ainsi qu'aux hospitalo-universitaires qui exercent une responsabilité pédagogique particulière au sein de l'établissement. La liste des activités et le montant maximum de la prime sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration, après avis du CEVU (Conseil des Etudiants et de la Vie Universitaire). La décision d'attribution individuelle relève du Président de l'Université, après avis des conseils. Son montant est variable.</p>
<b>Prime de Charges Administratives (PCA)</b>	<p>parfois appelée prime-décharge : elle est attribuée aux enseignants-chercheurs ainsi qu'aux hospitalo-universitaires qui exercent une responsabilité particulière au sein de l'établissement. La liste des fonctions et le montant maximum de la prime sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration. La décision d'attribution individuelle relève du Président de l'Université, après avis du CA. Son montant est variable.</p>
<b>Prime d'Administration</b>	<p>Elle est versée au Président de l'Université et aux reset son montant est fixé par arrêté ministériel.</p>
<b>LES PRIMES BIATSS</b>	
<b>Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)</b>	<p>Elle est versée aux fonctionnaires des corps administratifs et des bibliothèques, de catégories B et C dont la rémunération est inférieure ou égale à l'indice brut 380. Elle est modulable et réduite au prorata en cas de temps partiel. L'IAT n'est pas cumulable avec une indemnité pour travaux supplémentaires.</p>
<b>Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)</b>	<p>Elle est attribuée aux personnels fonctionnaires des corps administratifs et des bibliothèques, de catégories A et B et sous condition d'indice. Elle est modulable, ses taux annuels sont indexés sur l'évolution du point d'indice. Elle est réduite proportionnellement en cas de temps partiel. Elle ne peut pas être attribuée aux agents logés par nécessité absolue de service et elle n'est pas cumulable avec l'IAT, ni avec une autre indemnité pour travaux supplémentaires.</p>
<b>Prime de Participation à la Recherche Scientifique (PPRS)</b>	<p>Elle est versée aux personnels fonctionnaires des corps techniques de Recherche et de Formation, qu'ils soient de catégorie A, B ou C. Cette prime prévoit un montant moyen pour chaque corps (éventuellement grade) des agents concernés. Son montant est modulable jusqu'à deux fois le montant moyen, voire exceptionnellement 3 fois ce montant.</p>
<b>Prime attribuée aux fonctionnaires affectés au traitement de l'information</b>	<p>Elle est versée aux ingénieurs et techniciens affectés à un centre informatique de traitement de l'information. Son montant est variable selon le grade, la fonction et l'ancienneté de l'agent dans sa fonction.</p>
<b>Indemnités spécifique des personnels des bibliothèques</b>	<p>Les statuts des personnels des bibliothèques prévoient un certain nombre d'indemnités spécifiques selon le corps et le grade (prime de technicité pour les bibliothécaires, adjoints et assistants, prime de conservateur pour les conservateurs, indemnité de chaussure et de petit équipement et prime pour travaux dangereux, insalubres et salissants pour les magasiniers).</p>

## Glossaire

<b>A</b>	<b>A, B, C</b>	Désignation des catégories de la Fonction Publique
	<b>ADJENES</b>	Adjoint d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
	<b>ADMENESR</b>	Administrateur En. De l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
	<b>AENES</b>	Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
	<b>ASI RF</b>	Assistant Ingénieur de Recherche et de Formation
	<b>ATER</b>	Attaché Temporaire de Recherche et d'Enseignement
	<b>ATRF</b>	Adjoint Technique de Recherche et de Formation
<b>B</b>	<b>BAP</b>	Branche d'Activité Professionnelle
	<b>BEIP</b>	Bourse Interministérielle Emploi Public
	<b>BIATSS</b>	Personnel des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Santé et Social
	<b>BOE</b>	Bénéficiaire Obligation d'Emploi
<b>C</b>	<b>CA</b>	Conseil d'Administration
	<b>CAC</b>	Conseil Académique
	<b>CDD</b>	Contrat à Durée Déterminée
	<b>CDI</b>	Contrat à Durée Indéterminée
	<b>CET</b>	Compte Epargne Temps
	<b>CEVU</b>	Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
	<b>CFVU</b>	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (ex CEVU)
	<b>CGT</b>	Confédération générale du travail
	<b>CHSCT</b>	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
	<b>CNU</b>	Conseil National des Universités
	<b>CNRS</b>	Centre national de la recherche scientifique
	<b>COSAC</b>	Comité des Œuvres Sociales et d'Action Sociale
	<b>CRCT</b>	Congé pour Recherche et Conversion Thématique
	<b>CPE</b>	Commission Paritaire d'Etablissement
	<b>CPPANT</b>	Commission consultative paritaire des agents non titulaires
	<b>CR</b>	Commission de la Recherche (ex CS)
	<b>CS</b>	Conseil Scientifique
	<b>CT</b>	Comité Technique
<b>D</b>	<b>DACASS</b>	Direction de l'Action Culturelle, Sociale et Sportive
	<b>DDCS</b>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
	<b>DRH</b>	Direction / Directeur(trice) des Ressources Humaines
<b>E</b>	<b>ESR</b>	Enseignement Supérieur et Recherche
	<b>EPCSCP</b>	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
	<b>ETP</b>	Equivalent Temps Plein
	<b>ETPT</b>	Equivalent Temps Plein Travaillé
<b>F</b>	<b>FSU</b>	Fédération Syndicale Unitaire
	<b>FERC</b>	Fédération de l'éducation, de la recherche et de la Culture
	<b>FIPHFP</b>	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
<b>G</b>	<b>GIPA</b>	Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

<b>H</b>	<b>HC</b>	Heures Complémentaires
	<b>HETD</b>	Heures Equivalent Travaux Dirigés
	<b>HU</b>	Hospitalo-Universitaire
<b>I</b>	<b>IAT</b>	Indemnité d'Administration et de Technicité
	<b>IFTS</b>	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires
	<b>IGE RF</b>	Ingénieur d'Etude de Recherche et Formation
	<b>IGR RF</b>	Ingénieur de Recherche de Recherche et Formation
	<b>INSERM</b>	Institut national de la santé et de la recherche médicale
	<b>INM</b>	Indice Nouveau Majoré
	<b>ITRF</b>	Ingénieurs, Techniciens Recherche et Formation
	<b>IUT</b>	Institut Universitaire de Technologies
<b>L</b>	<b>LRU</b>	Liberté et Responsabilité des Universités
<b>M</b>	<b>MCF</b>	Maîtres de Conférences
<b>N</b>	<b>NBI</b>	Nouvelle Bonification Indiciaire
<b>P</b>	<b>PEDR</b>	Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche
	<b>PES</b>	Prime d'Enseignement Supérieur
	<b>PES (ex PEDR)</b>	Prime d'Excellence Scientifique
	<b>PLP</b>	Professeur des Lycées Professionnels
	<b>PPRS</b>	Prime de Participation à la Recherche Scientifique
	<b>PR</b>	Professeur des Universités
	<b>PRAG</b>	Professeurs Agrégés
	<b>PRCE</b>	Professeurs Certifiés
	<b>PRES</b>	Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur
	<b>PRP</b>	Prime de Responsabilités Pédagogiques
	<b>PUPH</b>	Professeur Universitaire Praticien Hospitalier
<b>R</b>	<b>RCE</b>	Responsabilités Compétences Elargies
	<b>RIE</b>	Restaurant Inter Entreprise
	<b>RTP</b>	Rompu de Temps Partiel
<b>S</b>	<b>SAENES</b>	Secrétaire administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
	<b>SFT</b>	Supplément Familial de Traitement
	<b>SNESUP</b>	Syndicat national de l'enseignement supérieur
	<b>SNPREES</b>	Syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur
	<b>SNPTES</b>	Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche
	<b>SST</b>	Sauveteur et Secouriste du Travail
<b>T</b>	<b>TCH RF</b>	Technicien de recherche et de formation
<b>U</b>	<b>UFR</b>	Unité de Formation et de Recherche
	<b>UNEF</b>	Union Nationale des Etudiants de France
	<b>UNSA</b>	Union nationale des syndicats autonomes
	<b>UVSQ</b>	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
<b>V</b>	<b>VAE</b>	Validation des acquis de l'expérience

DRH – Service de Gestion prévisionnelle des RH  
55 avenue de Paris  
78000 Versailles

[www.uvsq.fr](http://www.uvsq.fr)